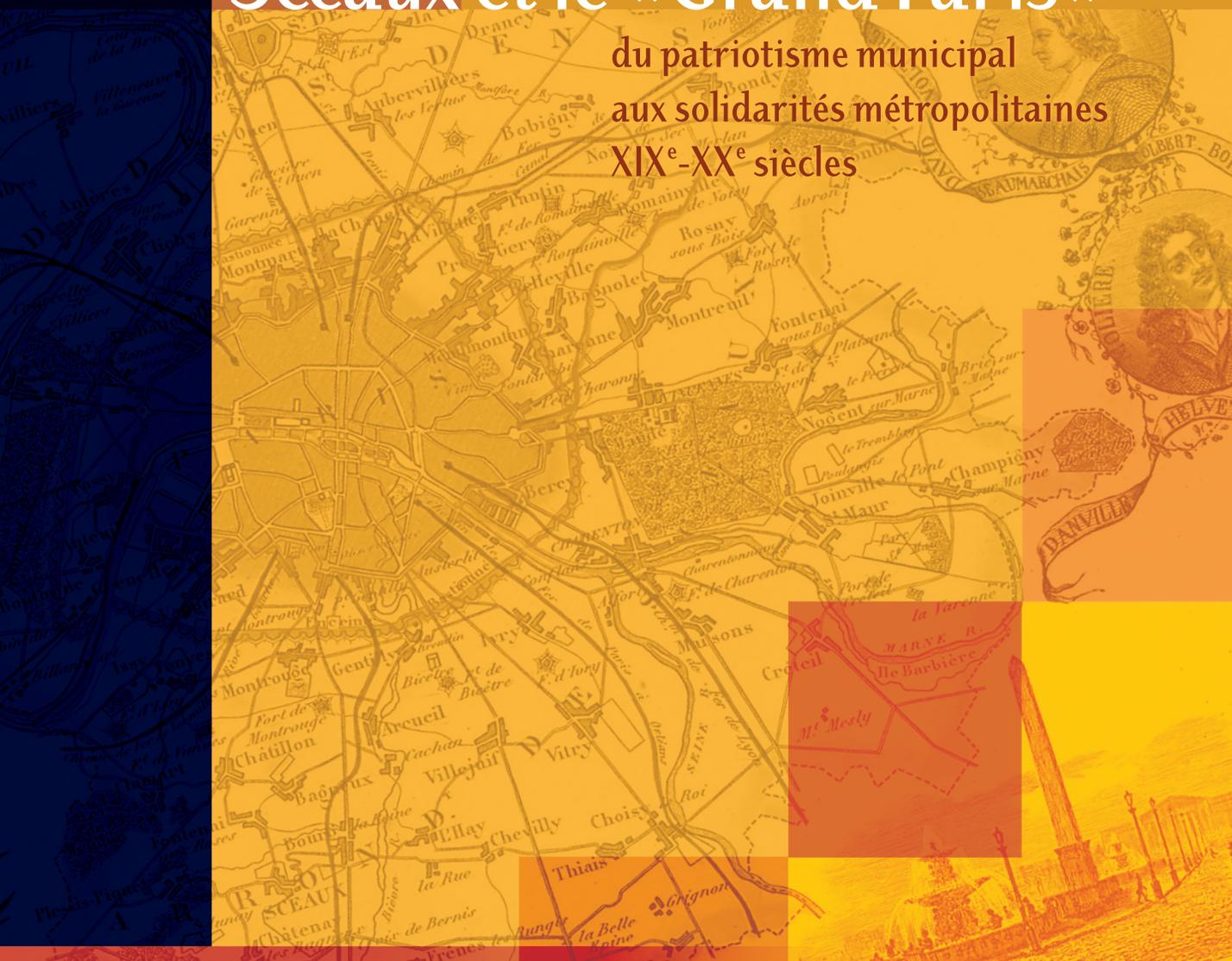


Emmanuel Bellanger

# Sceaux et le « Grand Paris »

du patriotisme municipal  
aux solidarités métropolitaines  
XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles





© collection **regards** sur Sceaux, Sceaux, 2009  
122 rue Houdan  
92330 Sceaux

La collection **regards** sur Sceaux, dont ce livre est le premier ouvrage, propose une lecture originale de l'histoire de la Ville. Pour (re)découvrir Sceaux, sous différents regards.

Tous droits réservés

Illustration de couverture : Carte du département de la Seine extraite de *La France et ses colonies, Atlas illustré. Cent cartes dressées d'après les cartes de Cassini, du dépôt de la guerre, des Ponts-et-chaussées et de la Marine* par M. Vuillemin, Paris, Migeon éditeur, 1851.

ISBN : 978-2-9535173-0-9

Emmanuel Bellanger

# Sceaux et le « Grand Paris »

du patriotisme municipal  
aux solidarités métropolitaines  
XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

*Préface de Bertrand Delanoë*

*Entretien avec Philippe Laurent*



## Remerciements

---

Mes remerciements s'adressent au maire de Sceaux, Philippe Laurent, à l'initiative de cette recherche, au conseil municipal et au personnel de la ville de Sceaux qui en ont soutenu la réalisation. Je tiens en particulier à remercier sa cheville ouvrière, Flora Brett-Visset, pour toutes ses attentions et son dévouement, ainsi que ses collègues Claire Civel, Caroline Kehr et Julia Crépin (direction de la Communication), Aldine Martini et Pauline Bouquigny (service des Archives) et Jérôme Pallavicini (service de l'Action culturelle) de la ville de Sceaux.

Je tiens également à remercier Martine Grigaut présidente des *Amis de Sceaux* qui m'a ouvert chaleureusement les portes de son association et m'a conseillé la lecture de nombreuses références, ainsi que ma collègue, Catherine Rhein, directrice de recherche au CNRS, pour ses conseils et son apport scientifique.



# Préface

**DÉCEMBRE 2009**  
**BERTRAND DELANOË, MAIRE DE PARIS**

Quand Philippe Laurent m'a proposé d'écrire cette préface, j'ai accepté avec joie. C'est une marque de confiance qui m'honore, et cette confiance réciproque est précisément au cœur d'une nouvelle aventure pour nos territoires : Paris Métropole. Nous partageons la volonté de changer la nature des relations entre les collectivités dans ce territoire. Philippe Laurent n'a jamais hésité à offrir sa réflexion et ses connaissances au débat, par sa participation active aux conférences métropolitaines mais aussi par ses livres, comme le dernier, qu'il a consacré à la décentralisation.

Cette histoire de Sceaux est un ouvrage original qui veut présenter les rapports complexes entre une commune et son environnement politique et institutionnel. Il permet de mieux comprendre le fait métropolitain, de saisir l'esprit de Paris Métropole : il faut conforter l'identité locale de chaque ville, singulière, et encourager les liens avec le territoire environnant. Construire la qualité de vie locale, c'est aussi s'ouvrir à toute la métropole, par exemple avec la ligne de Sceaux, le lycée Lakanal, le lotissement du parc de Sceaux, ou encore le musée de l'Île-de-France.

Cet ouvrage offre une façon de regarder Sceaux qui ouvre des perspectives nouvelles sur l'émergence d'un nouveau territoire métropolitain. Je rends hommage au travail de l'auteur, Emmanuel Bellanger, qui a rendu visible par le texte et l'image cette autre réalité des villes voisines de Paris, multiples mais engagées dans un destin commun. Il faut saluer en Philippe Laurent un élu audacieux et innovant qui, dans les pas de ses prédécesseurs, a su donner à sa ville toute sa place dans une intercommunalité importante des Hauts-de-Seine et s'est impliqué avec énergie et détermination dans le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Son engagement dans Paris Métropole est aujourd'hui le témoignage que la diversité de nos villes est la plus précieuse des contributions à l'avenir de nos territoires.



# Introduction

Le 31 décembre 1938, Maurice Félix, un haut fonctionnaire de la préfecture du département de la Seine convie à l'occasion de son départ à la retraite toutes les notabilités que compte le Grand Paris<sup>1</sup>. De sa longue vie professionnelle, plus de 35 années de collaboration avec les collectivités municipales, il tire quelques leçons de son expérience d'administrateur, de médiateur et de tuteur des collectivités locales aux prises avec les transformations urbaines et sociales de l'agglomération parisienne<sup>2</sup>. Ses mots résonnent comme un vibrant hommage au dévouement et à l'action des élus suburbains. Maurice Félix dresse dans sa lettre d'adieux un portrait éclairant de l'engagement municipal et de l'évolution des relations intercommunales, gage de coopérations efficaces entre magistrats communaux de cultures politiques souvent antagonistes<sup>3</sup>. De ces ententes cordiales, le sous-directeur des affaires communales de la préfecture de la Seine se plaît à dire qu'elles ont été « la plus belle fleur qui ait poussé sur le sol tourmenté » de la banlieue parisienne.

Ce grand commis de la préfectorale évoque en ces termes cette histoire municipale et intercommunale dont les banlieusards des temps modernes, Scéennes et Scéens en tête, sont aujourd'hui les héritiers :

« J'étais en effet, tout jeune rédacteur quand, pour la première fois [en 1906], j'ai pris contact avec [les municipalités suburbaines du département de la Seine], ignorant

- 
1. Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU « Aux origines du Grand Paris », in *Paris sous l'œil des chercheurs*, Paris, Belin, 2008, pp. 153-173.
  2. Françoise SOULIGNAC, *La banlieue parisienne. Cent cinquante ans de transformations*, Paris, La documentation française, 1993.
  3. Martine GRIGAUT, *Les campagnes électorales dans les circonscriptions de Sceaux : 1889-1914*, thèse de troisième cycle sous la direction de Maurice AGULHON, Université Paris 1, Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, 1983.

tout de la banlieue parisienne. [...] J'étais loin de soupçonner ce qu'il pouvait déjà y avoir en puissance dans ce cercle, en apparence sans éclat, mais en réalité véritable cercle magique d'où devaient plus tard sortir tant de prestigieuses et admirables créations. Les cités qui le composaient n'étaient encore, à côté de Paris la Ville lumière, que d'assez pâles étoiles vers lesquelles ne se tournaient guère les regards du public [...].

Ces cités ont grandi, souvent même trop vite, entraînant derrière elles le cortège de misères et de souffrances qui accompagne en général des croissances trop brusques et trop rapides. Leurs administrateurs [...] ont vu les obstacles se multiplier sous leurs pas. Pour les surmonter, ils ont dû déployer les efforts les plus méritoires, et mieux que quiconque, je puis attester le courage dont ils ont toujours fait preuve. Combien en ai-je vu à l'œuvre.

Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui disparus ; évoquant leur souvenir, je ne puis me défendre d'une certaine émotion, car ils étaient tous pour moi des amis. Ils ont été remplacés par de plus jeunes en qui j'ai retrouvé la même foi dans les destinées de leurs communes, le même attachement à leur idéal : servir fidèlement les intérêts d'une population entre toute laborieuse, procéder à un aménagement rationnel et à l'embellissement de la cité, multiplier les œuvres d'assistance, d'hygiène, d'entraide sociale, unir enfin, entre elles, les différentes parties de l'agglomération suburbaine par les liens d'une étroite solidarité intercommunale, solidarité qui a donné naissance à ces grands syndicats de communes qui sont une des gloires de la banlieue parisienne et peut-être la plus belle fleur qui ait poussé sur le sol tourmenté de cette banlieue.

Ce sera la fierté de ma vie d'avoir eu, pendant presque tout le cours de ma carrière, le privilège de travailler d'accord et en toute confiance avec les représentants de vos communes. [...] Ce n'est pas seulement avec regret, mais avec un véritable sentiment de tristesse que je m'éloigne d'eux, que j'abandonne des fonctions où, à leur côté, j'avais appris à aimer la banlieue parisienne, cette banlieue qui

---

4. Emmanuel BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris 8, 2004.

est devenue pour moi aussi chère et aussi sacrée que mon coin de terre natal. »<sup>4</sup>

À mille lieues des considérations nostalgiques et hagiographiques de Maurice Félix sur « l'étroite solidarité intercommunale » qui fédérerait l'ensemble des communes de la banlieue parisienne, la ville de Sceaux est identifiée, dans l'opinion commune, à un territoire singulier et préservé dont l'entre-soi sociologique est assimilé aux communes résidentielles et bourgeoises de traditions politiques modérées. De fait, la banlieue parisienne n'est pas une et indivisible<sup>5</sup>. A contrario, elle se décline au pluriel, à l'image de son tissu résidentiel ségrégué et de ses fonctions urbaines éclatées<sup>6</sup>. La banlieue parisienne se distingue également au regard de sa géopolitique clivée longtemps caractérisée par l'existence de deux banlieues rivales : la « banlieue rouge » et la « banlieue bleue », toutes deux solidement ancrées et se livrant une concurrence effrénée tout au long du xx<sup>e</sup> siècle pour la conquête du leadership des collectivités locales du Grand Paris<sup>7</sup>.

Au cours de son histoire, la municipalité sceenne défend avec ardeur et conviction son identité locale, son « esprit de clocher »<sup>8</sup>. Ce patriotisme local aux limites étroites a pour mot d'ordre la préservation de son patrimoine historique et l'embellissement de son espace public qui valorise la rente foncière de ses propriétaires. En 1902, à la faveur d'une visite du préfet de la Seine Justin de Selves, le conseiller général Eugène Carmignac, un radical-socialiste représentant le canton depuis 1896, n'affirmait-il pas, haut et fort, que la bonne ville de Sceaux était « assise comme une souveraine au milieu des plus beaux sites de la pittoresque banlieue de Paris »<sup>9</sup> ? Dans ce même registre de la souveraineté communale et de l'égoïsme municipal, en 1912, l'historien local Sérís surenchérisait à son tour en convoquant les grands noms qui donnèrent leurs lettres de noblesse au territoire sceen, fier de ses libertés locales et de son « indépendance » arrachées pendant la Révolution française :

« Le pays de prédilection des Colbert, des Seignelay, de la duchesse du Maine et de sa cour, du duc de Penthièvre et enfin, de nos jours, du

5. Albert DEMANGEON, *Paris, la ville et sa banlieue*, Paris, Bourrellier et Cie, 1933.

6. Catherine RHEIN, « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », in Yves GRAFMEYER, Francine DANSEREAU (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, pp. 229-255 ; Catherine RHEIN, « Structures sociales en Île-de-France », in Marie-Flore MATTÉI, Denise PUMAIN (coord.), *Données urbaines*, Paris, Economica, 2000, pp. 211-224.

7. Emmanuel BELLANGER, « Le Grand Paris, sa banlieue rouge et ses solidarités intercommunales : les leçons de l'histoire », in Christian LE BART, Rémi LEFÈVRE, Emmanuel NÉGRIER, Hélène REIGNER, *Compétition politique et politisation des enjeux de l'action publique locale. Où en est-on à la veille des Municipales 2008 ?*, Groupe "Local et politique" de l'Association française de Science politique (AFSP), 2008. En ligne sur le site [http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/html\\_6mars2008Bellanger.html](http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/html_6mars2008Bellanger.html)

8. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champs Flammarion, 2000 (1994).

9. Propos extrait de Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans (1882-1912), ses municipalités successives, ses œuvres d'assistance et de prévoyance sociales, félibres et cigaliers à travers la ville : du lycée Lakanal aux jardins ouvriers*, Sceaux, Éditions de l'Imprimerie de Charaire, 1912, p. XII.

Composées de plusieurs carrés représentant les principaux propriétaires successifs du domaine de Sceaux (les familles Colbert, Bourbon du Maine, Bourbon Penthièvre et Mortier de Tréville), les armoiries de Sceaux sont surmontées d'une couronne murale à cinq tours et entourées de branches de laurier et de chêne avec pour socle la devise *in memoriam benefactorum*, « en mémoire de ses bienfaiteurs », protecteurs de la terre et du château de Sceaux<sup>11</sup>.



En 1973, témoignage de l'ancrage de cette tradition « clochemerlesque », un nouveau blason simplifié de la ville de Sceaux est adopté par le conseil municipal représentant les armes de Colbert, acquéreur du domaine de Sceaux en 1670 qui confiera à Le Nôtre, jardinier du roi Louis XIV, la création du parc<sup>12</sup>. Le parti dextre du blason représente les armes des Bourbon du Maine et des Bourbon-Penthièvre, propriétaires successifs du château. La couronne murale représente l'attribut des déesses protectrices des cités grecques que les villes ont adopté depuis l'Empire<sup>13</sup>.



duc et de la duchesse de Tréville, du marquis de Tréville, ce pays, disons-nous, [...] vit en toute indépendance de ses propres ressources, de son commerce, de son industrie, de ses cultures. Depuis trente ans surtout, il a conquis, sinon Paris, du moins les Parisiens, grâce à ses nouvelles lignes de pénétration »<sup>10</sup>.

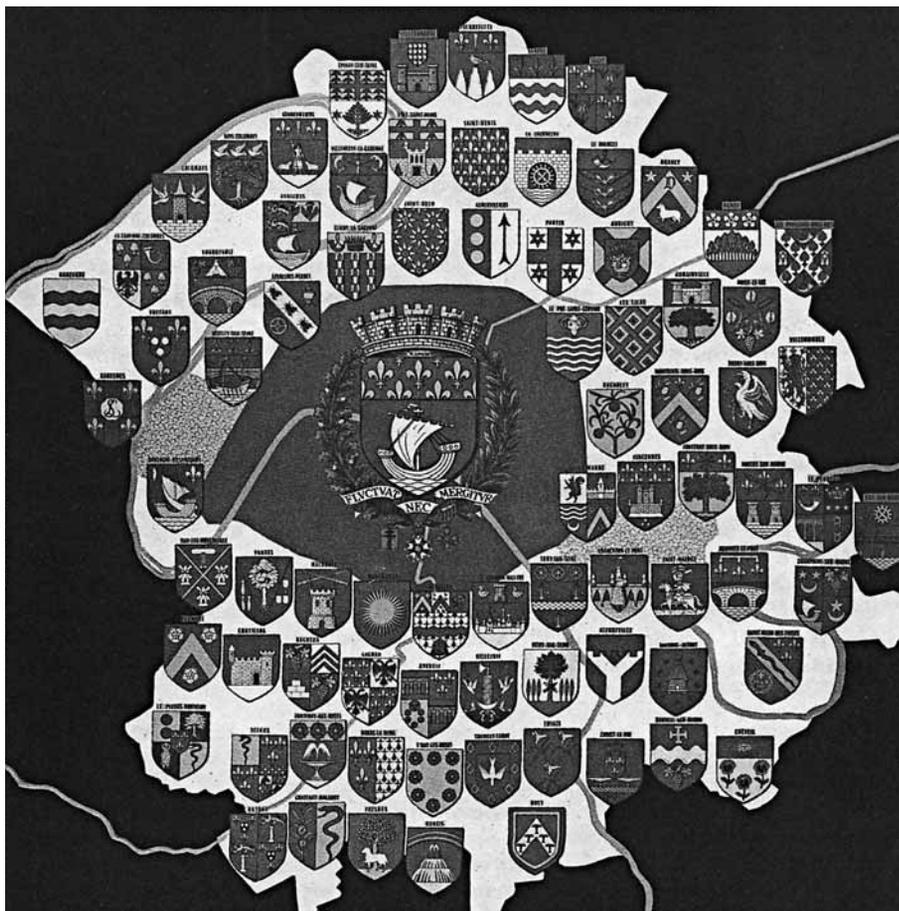
Cette fierté communale que l'on retrouve dans toutes les communes de l'agglomération parisienne s'est affermie au contact de la capitale aux prétentions hégémoniques affichées. Pour compenser et dépasser leur sentiment d'infériorité et de relégation, les assemblées municipales de la petite couronne parisienne ont défendu avec orgueil les attributs de leurs petites cités, parées d'armoiries et de blasons, symboles d'une histoire édiliciaire, immuable et officielle. À Sceaux, les municipalités ont modifié leur blason au fur à mesure que leur territoire communal se transformait, sans pour autant se défaire des éléments fondamentaux et structurants du patriotisme et de l'orgueil municipal que sont le domaine de Sceaux, son château et ses grands « bienfaiteurs » : les familles Colbert, Bourbon du Maine, Bourbon Penthièvre et Mortier de Tréville.

10. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, op. cit., p. XII.

11. Armoiries extraites de la monographie du conseil général de la Seine : Département de la Seine, Direction des affaires départementales, *État des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle publié sous les auspices du Conseil général. Sceaux. Notice historique et renseignements administratifs*, Montévrain, Imprimerie typographique de l'école d'Alembert, 1899, pp. 50-51.

12. Georges FARHAT (dir.), *André Le Nôtre, fragments d'un paysage culturel, institutions, arts, sciences et techniques*, Sceaux, musée de l'Île-de-France, 2006.

13. Archives municipales de Sceaux. Dossier sur les armoiries ; <http://www.sceaux.fr/fr/sceaux/sceaux-dans-lhistoire/index.html>



Au premier regard, les impératifs de l'assemblée communale sont dictés par la gestion, au quotidien, des besoins des administrés. Depuis l'entrée au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'âge de la ville industrielle, l'activité municipale se déploie sur tous les fronts<sup>15</sup>. La conduite des affaires municipales s'étend à la percée et la viabilisation de nouvelles voies de communication, à l'éclairage public, à l'assainissement du territoire avec la diffusion du tout à l'égout, à l'adduction en eau, aux raccordements en gaz et en électricité, à l'assistance aux plus pauvres, à la surveillance sanitaire du marché couvert, une autre fierté municipale inaugurée en 1895, à la construction de salles d'asiles, ancêtre des écoles maternelles, d'écoles de filles et de garçons, à l'ouverture de cantines scolaires, de patronages, de crèches,

**Symbole de la pérennité du patriotisme de clocher, les armoiries de la ville de Paris et les blasons des 80 communes du département de la Seine cartographiés en 1959<sup>14</sup>.**

14. Carte extraite de l'ouvrage de Robert LOUIS, *Armorial des communes de la Seine*, Troyes, Imprimerie de la Renaissance, 1961.

15. Georges DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome IV : *La Ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1983 ; Emmanuel BELLANGER, « Des municipalités sur tous les fronts ou l'histoire d'une reconnaissance précoce », in Emmanuel BELLANGER, Jacques GIRAULT (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 2008, pp. 7-18.

à la création de bibliothèques et d'enseignement spéciaux de chant, de dessin, de gymnastique, à la propagation de la vaccine à partir des années 1880, à la lutte contre les incendies (une compétence communale étatisée en 1940 et 1943 au profit du bataillon militaire des sapeurs-pompiers parisiens), à l'organisation du service communal des pompes funèbres et des scrutins électoraux, au balayage et à l'enlèvement des ordures ménagères, à l'entretien du cimetière, des gymnases, de la salle des fêtes et des autres biens communaux, y compris ceux du domaine paroissial dévolus aux municipalités en vertu de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905<sup>16</sup>.

L'emprise municipale sur la vie publique et la sphère privée s'étend encore aux manifestations de sociabilités qui investissent l'espace communal en période de commémorations et de fêtes, sous l'étendard de la fanfare municipale, de la compagnie de sapeurs-pompiers communaux célébrée pour la Sainte-Barbe ou de la société locale de gymnastique, *la Patriote*. L'activité municipale est également synonyme de fiscalité locale et de gestion des impositions directes et indirectes dont la plus impopulaire est sans conteste l'octroi communal créé à Sceaux en 1864 pour compenser la fermeture programmée en 1867 de la grande foire aux bestiaux instituée par Colbert. En matière d'administration des deniers communaux, les municipalités scéennes successives défendent un leitmotiv « la sage administration des deniers communaux » qu'elles présentent à tort comme une spécificité locale<sup>17</sup>. La gestion des finances locales de la ville de Sceaux, de ses emprunts auprès de la caisse des chemins vicinaux, du crédit foncier, de la caisse des dépôts et consignations, de ses subventions qu'elle obtient du conseil général de la Seine et des ministères de la République, atteste du dynamisme de l'activité municipale<sup>18</sup>. Sous la III<sup>e</sup> République, aux temps des « mairies triomphantes », la municipalité, à Sceaux comme dans toute la banlieue parisienne, est devenue une institution de proximité, de recours et de protection sociale, socle de la démocratie et du déploiement des services publics<sup>19</sup>.

Cette vie municipale et son goût prononcé pour l'exception patrimoniale pourraient laisser croire que la bonne ville de Sceaux se suffit à

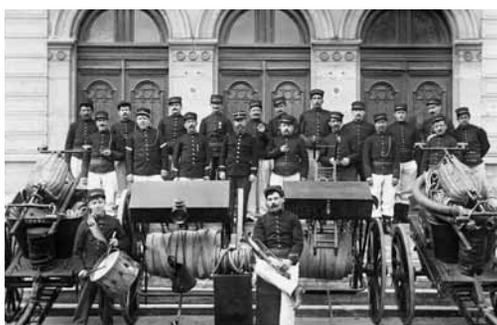
---

16. Patrick WEIL (dir.), *Politiques de la laïcité au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007.

17. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, op. cit., p. 101.

18. Frédéric OGERAU, *Le développement des services municipaux, particulièrement dans les grandes villes de France, au cours du xix<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Rousseau, 1905 ; Roger THABAULT, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Presses de la FNSP, 1993 (1938).

19. Maurice AGULHON, « La mairie », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome I, *La République*, Paris, Gallimard, 1997 (1984), pp. 179-197 ; Michel MARGAIRAZ, « Les services publics économiques entre experts, praticiens et gouvernants dans le premier xx<sup>e</sup> siècle : d'une configuration historique à l'autre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-3, juillet-septembre 2005, pp. 132-165 ; *Le triomphe des mairies. Grands décors républicains à Paris 1870-1914* [catalogue d'exposition], Paris, Musée du Petit Palais, 1986.



Images de l'activité municipale et du patrimoine communal de la ville de Sceaux sous la III<sup>e</sup> République (archives municipales de Sceaux).

elle-même ; que ses élus gèrent, seuls, en bons pères de famille les intérêts de leur cité sans se soucier de ce que vit le voisin proche ou plus lointain, ce voisin de la commune limitrophe ou de la grande ville Paris dont on craint l'hégémonisme et la propension à « coloniser » les territoires de banlieue en y imposant ses cimetières *extramuros*, ses hospices, ses maisons d'enfermement ou ses terres d'épandages<sup>20</sup>. La réalité est quelque peu différente. Elle est en dissonance avec l'image d'une commune à l'esprit « clochemerlesque », repliée sur elle-même, rivée sur ces acquis, incapable de nouer des ententes, des compromis avec les collectivités environnantes qui forment avec elle ce qu'il est convenu d'appeler à partir des années 1900 le « Plus Grand Paris », irrigué de « cités satellites » en quête d'un « fédéralisme municipal »<sup>21</sup>. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, la ville de Sceaux est ainsi passée de la commune rurale à la ville moderne à « l'esprit village », une ville connectée aux infrastructures et aux grands réseaux sociaux et techniques des intercommunalités urbaines<sup>22</sup>.

20. Simon RONAI, « Paris et la banlieue : je t'aime, moi non plus », *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, n° 118, 2<sup>e</sup> trimestre 2004, pp. 28-47.

21. Albert GÉRARD (texte présenté par Mathieu FLONNEAU, préface de Pierre BOUJU, préfet de la Seine), *L'Avenir de Paris. Urbanisme français et urbanisme américain, la beauté de Paris en danger, l'extension, la circulation, l'industrie et Paris port de mer, la charte du Plus Grand Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006 (1929), pp. 338-346.

22. Jean-Marc OFFNER, « Des réseaux municipaux aux flux métropolitains, évolution », in Jean-Pierre PRANLAS-DESCOURS (dir.), *Territoires partagés. L'archipel métropolitain*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard éditeur, 2002, pp. 68-72 ; Thérèse PILA, « Du village à la ville », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, Les Amis de Sceaux 1981, pp. 49-50.



Sceaux et son domaine à la veille de la Révolution française  
Carte dite des Chasses  
(1764-1773).

La ville de Sceaux et ses  
326 hectares de superficie  
représentés sur plan en 1896  
À gauche et en haut du plan,  
Sceaux est représentée à  
l'échelle du Grand Paris<sup>23</sup>.



23. Source : Atlas du département de la Seine (1896-1900).

Sceaux n'est en effet qu'à 9 kilomètres 918 mètres de distance de Notre-Dame. Jusqu'en 1968, cette cité forme avec la ville de Paris et les 80 communes suburbaines qui l'entourent, le département de la Seine, ancien département de Paris, créé en mars 1790<sup>24</sup>. Sceaux occupe une place stratégique dans la hiérarchie des communes du département capitale. Sous le Directoire et le Consulat, elle accède de fait au statut très convoité de cité politique et administrative en obtenant successivement, en décembre 1795 et en février 1800, le siège de la circonscription cantonale et celui, plus conséquent encore, de la sous-préfecture de l'arrondissement de Sceaux. Classée dans la catégorie des petites communes urbaines, sa population – qui ne dépasse pas les 1 348 habitants en 1801 – ne la prédisposait pas à une telle consécration. À l'époque contemporaine, le découpage de la France administrative est une construction politique où se mêlent toujours jeux d'influences locales et arbitrages régaliens<sup>25</sup>. Aussi, la ville de Sceaux s'octroie-t-elle cette place disputée à la faveur de sa localisation, de l'entregent de ses notables, de l'importance de ses réserves foncières et de l'attractivité de son domaine historique, lieu de villégiature et épiceutre en devenir d'une tradition festive, celle des bals immortalisés par Balzac ou celle de la commémoration des Félibres placée, à la Belle Époque, sous le patronage des maires de Sceaux et la présidence de grands noms de la vie culturelle française : Frédéric Mistral, Jules Simon, Ernest Renan, Émile Zola, Anatole France ou Benjamin Constant<sup>26</sup>. Une place finalement fragile qu'elle perdra partiellement en 1880 avec la suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis et qu'elle ne retrouvera pas en 1966 au moment du démembrement du département de la Seine imposé par la loi du 10 juillet 1964 et de la création de l'arrondissement d'Antony, devenue sa grande rivale<sup>27</sup>.

24. Fernand BOURNON, *La création du département de Paris et son étendue (1789-1790)*, Paris, H. Champion, 1897 ; Maurice FÉLIX, Eugène RAIGA, *Le régime administratif et financier du département de la Seine et de la Ville de Paris*, Paris, Rousseau et C<sup>e</sup> éditeurs, 1922.

25. Serge BONIN, Alexandre LACLAU, Claude LANGLOIS, Daniel NORDMAN, Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *Atlas de la Révolution française*, volume 5, *Le territoire (2). Les limites administratives*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989 ; Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989.

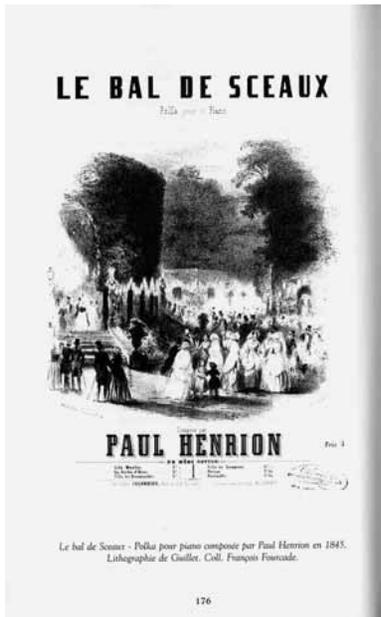
26. Renée LEMAITRE, « Le bal de Sceaux et Balzac », in Balzac, *Scènes de la vie privée, Le bal de Sceaux*, Sceaux, Société d'éditions du *Bulletin municipal d'information de Sceaux*, 1982 (1830), pp. 165-186 ; Marianne de MEYENBOURG, Gérard ROUSSET-CHARNY, *Le domaine de Sceaux*, Paris, Éditions du patrimoine, 2000 ; Georges POISSON, *Évocation du grand Paris*, tome 1, Paris, Éditions de Minuit, 1956, p. 455.

27. Georges de PEYRAMONT, *Les sous-préfectures de la Seine (Saint-Denis et Sceaux)*, Paris, Imprimerie de Alcan-Lévy, 1880 ; Camille KOECHLIN, *Les sous-préfectures menacées de suppression. Tableau du mouvement de leur population depuis 1861*, Paris, Imprimerie de Chaix, 1887.



Carte du département de la Seine en 1823.

Au sud, l'arrondissement de la sous-préfecture de Sceaux (bibliothèque nationale de France).



Marius s'était laissé mener au bal de Sceaux par Courfeyrac, Bossuet et Grantaire, espérant, quel rêve !, qu'il retrouverait peut-être là [il s'agit de Cosette]. Bien entendu, il n'y vit pas ce qu'il cherchait. C'est pourtant ici qu'on retrouve toutes les femmes perdues, grommelait Grantaire en aparté. Marius laissa ses amis au bal, et s'en retourna à pied, seul, las, fiévreux, les yeux troubles et tristes dans la nuit, ahuri de bruit et de poussière par les joyeux coucous pleins d'étrés chantants qui revenaient de la fête et passaient à côté de lui, découragé, aspirant pour se rafraîchir la tête l'âcre senteur des noyers de la route.

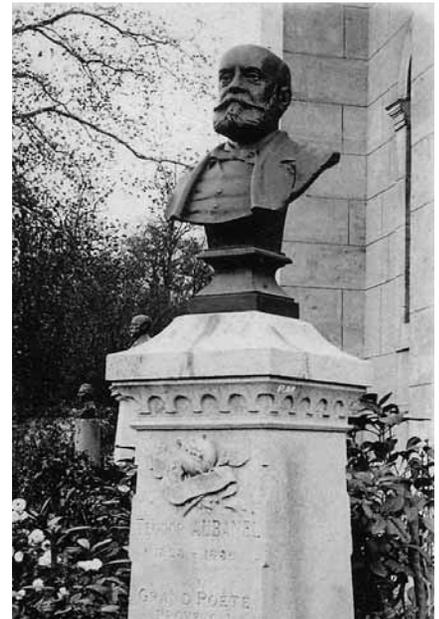
#### Balzac au bal de Sceaux

A la même époque, Balzac, alors dans sa vingtième année, a peut-être accompagné ses sœurs au bal de Sceaux. Nous savons qu'elles s'y rendirent par une lettre que lui adressa en novembre 1819 sa plus jeune sœur, Laurence. Elle lui raconte avec entrain la vie mondaine de deux jeunes filles à marier : « l'hiver venu, les bals, les concerts, les spectacles, les dîners vient (sic) remplacer le jardin turc, les montagnes, les bals champêtres de Sceaux... ».

Mais il est peu probable que Balzac ait été d'humeur à se laisser entraîner à un bal public dans cette période cruciale de sa vie. Refusant de devenir notaire, il avait décidé de vivre seul dans une pauvre mansarde à Paris, pour y écrire une tragédie dont il pensait qu'elle lui apporterait la gloire et la fortune.

Il est plus vraisemblable qu'il ait eu l'occasion de se rendre au bal de Sceaux quelques années plus tard, au cours de ses visites à Aulnay. Son ami Latouche y possédait une petite maison (7) en face de la propriété de la Vallée aux Loups qu'avait habitée Chateaubriand. C'est en 1825 qu'il avait fait la connaissance de cet homme de lettres à l'esprit original et caustique, de quatorze ans son

(7) Actuellement 108, rue Chateaubriand à Châteaufort-Mahury.



**Balzac, scènes de la vie privée : *Le bal de Sceaux*** (Société d'éditions du *Bulletin municipal d'information de Sceaux*, 1982).

**Le buste de Théodore Aubanel (1829-1886) dans le jardin des Félîtres.**

Cet opuscule est une modeste contribution à la connaissance de l'histoire de la ville de Sceaux et de son environnement urbain, politique et institutionnel. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux de référence produits par la société d'histoire locale, *les Amis de Sceaux*, une des plus anciennes sociétés érudites de la région parisienne fondée en 1924. Sa ligne éditoriale suit une lecture chronologique. Elle épouse trois périodes distinctes. La première se focalise sur l'âge d'or de la commune de Sceaux, ville sous-préfectorale et « capitale d'arrondissement ». La seconde recouvre la période structurante du premier âge des coopérations intercommunales et départementales de la Belle Époque à l'Entre-deux-guerres qui voit la ville de Sceaux, en 1923, couronnée par la création du domaine public de Sceaux, un joyau du Grand Paris qui fait pâlir d'envie les communes industrielles de la banlieue nord tenues à l'écart des politiques d'embellissement de l'agglomération parisienne. La troisième partie s'étend des mandatures du ministre de l'Intérieur Édouard Depreux, un grand maire bâtisseur<sup>28</sup>, affilié au socialisme municipal en fonction de 1944 à 1959 à celles du conseiller d'État, Erwin Guldner, son successeur chrétien-démocrate maire de 1959 à 1983. Cette dernière partie interrogera les décennies d'après-guerre à la lumière des transformations urbaines de la cité scéenne et de la reconfiguration institutionnelle qu'a provoqué la réforme administrative de 1964<sup>29</sup>.

28. Paul MATHIS, « Un siècle de logement social à Sceaux (1905-2005) », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 22, 2006, pp. 1-34.

29. Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 16, 1999, pp.1-13.





## Partie 1

### **SCEAUX CAPITALE D'ARRONDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE**

Contrairement à ce que suggère le patriotisme communal, la transformation d'un village en « ville moderne » n'est pas le résultat de la seule action municipale<sup>30</sup>. Les réalisations du domaine public sont le fruit d'âpres négociations et de cofinancements qui s'inscrivent dans la longue durée et engagent de multiples institutions. Le conseiller général de Sceaux, Eugène Carmignac, un entrepreneur manufacturier, réélu sans interruption de 1896 à 1912, incarne cette dualité. Il fait valoir à la fois l'importance pour Sceaux d'édifier « un outillage municipal complet afin de lui garder son rang parmi les villes qui embellissent le département »<sup>31</sup>, tout en défendant une conception intercommunale et solidaire de l'action publique. Artisan de nouvelles collaborations politiques dans la circonscription de Sceaux, ce radical-socialiste se fait le chantre de la

30. Gabriel CHEVALLIER, *Clochemerle*, Paris, France Loisirs, 1987 (1934) ; Jochen HOOCK, Bernard LEPETIT, « Histoire et propagation du nouveau », in *La Ville et l'innovation en Europe 14<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 1987, pp. 7-28.

31. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans (1882-1912)*, *op. cit.*, p. XIII.

solidarité intermunicipale en fondant une conférence intercommunale chargée d'œuvrer à la cohésion des affaires cantonales<sup>32</sup>.

Son action s'inscrit dans un contexte où la construction des solidarités territoriales ne va pas de soi. Des années 1850 au lendemain de la Grande Guerre, le département de la Seine est confronté à une dynamique d'annexion et de morcellement de l'espace communal. Pas moins

de 12 communes de la Seine banlieue voient

ainsi leur superficie amputée d'une partie

importante de leur territoire. Des mou-

vements séparatistes affectent Neuilly,

Clichy, Pantin et Le Pré-Saint-

Gervais dans les années 1860,

Vanves, Maisons-Alfort et Nogent-

sur-Marne dans les années 1880,

Gentilly et Colombes dans les

années 1890, Bondy et de

nouveau Colombes à la Belle

Époque et, enfin, Arcueil et

Gennevilliers, les dernières en

date, dans les années 1920. Cet

esprit frondeur de quartiers enclavés

et excentrés, épris d'autonomie, donne

naissance à onze nouvelles communes

dans le département de la Seine : Levallois-

Perret en 1866, Les Lilas en 1867, Malakoff en 1883, Alfortville en 1885,

Le Perreux-sur-Marne en 1887, Bois-Colombes et Le Kremlin-Bicêtre en

1896, Pavillons-sous-Bois en 1905, La Garenne-Colombes en 1910, Cachan

en 1922 et Villeneuve-la-Garenne en 1929.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les limites territoriales de la ville de Sceaux font également l'objet d'un lourd contentieux sanctionné le 22 novembre 1806 par un avis du Conseil d'État. Ce contentieux illustre en certains lieux la fragilité du découpage des territoires communaux inspiré des délimitations paroissiales<sup>34</sup>. En 1806, la haute juridiction administrative scelle ainsi le sort des limites communales d'Antony, de Châtenay et de Sceaux. À l'origine du recours, la municipalité scéenne est déboutée de sa volonté



**Eugène Carmignac, conseiller général du canton de Sceaux réélu sans interruption de 1896 à 1912.**

**En mai 1896, précurseur, il plaidait dans son programme pour : « des hospices intercommunaux pour les vieillards et invalides du travail ; la création de tramways circulaires dans la banlieue [...], la décentralisation administrative et politique »<sup>33</sup>.**

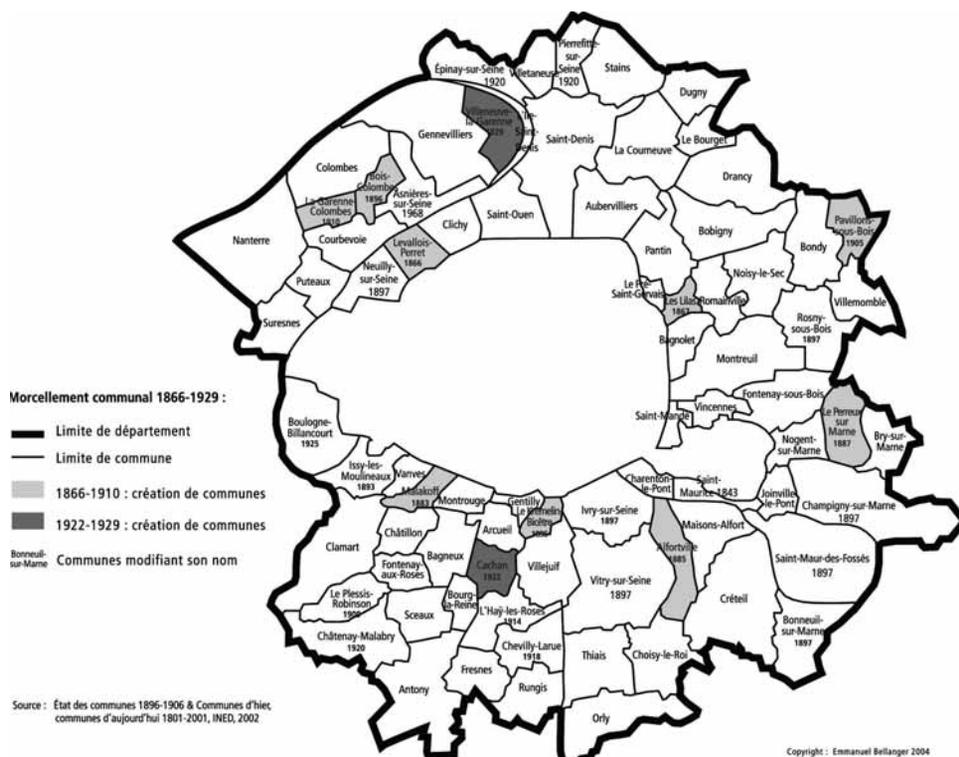
32. *Nos édiles 1911. Le conseil municipal. Annuaire illustré, municipal et administratif de la Ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, La Nouvelle Revue française, 1913 ; LEVY-ALPHANDERY, *Le parti radical et le programme municipal, réflexions sur la coutume*, Paris, 1907 ; D. POSTEL, *Les élections municipales de 1912. L'œuvre de la République et du Parti radical. 1870-1912*, Paris, 1912.

33. Notice et portrait extraits de *Nos édiles 1904-1908, op. cit.*, p. 367.

34. Extrait du registre des délibérations du Conseil d'État du 22 novembre 1806, reproduit dans la monographie de Fernand BOURNON, *État des communes...*, *op. cit.*, p. 33.

d'intégrer la totalité du domaine de Sceaux dans ses frontières communales. De ses 227 hectares de superficie, elle n'en obtient que 119. Antony et Châtenay parviennent à conserver leurs 59 et 51 hectares respectifs, au motif « que la réclamation de la commune de Sceaux est plus fondée sur des motifs de convenances, personnels à cette commune, que sur des titres réels, et que la perte des terrains qu'elle réclame diminuerait pour les communes d'Antony et de Châtenay les moyens de faire face à leurs dépenses administratives »<sup>35</sup>. Dans son entreprise d'annexion du domaine, la ville sous-préfectorale se prévalait pourtant du soutien du ministère de l'Intérieur et du préfet de la Seine, Nicolas Frochot, mais le juge administratif, suivi dans son avis par Napoléon I<sup>er</sup>, se refusa à toutes modifications des limites communales instituées, sous la Révolution française, le 10 janvier 1790 dans la continuité des limites paroissiales imposées au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Dans les annales des guerres de clochers, Sceaux venait de perdre une bataille. Elle devait à tout prix compenser cet affront et conserver le rang administratif et politique d'une ville chef-lieu d'arrondissement.

**Formation de nouvelles cités en banlieue parisienne des années 1860 aux années 1920** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).



35. Fernand BOURNON, *État des communes...*, op. cit., p. 33.

36. En 1203, Sceaux est érigée en paroisse indépendante. Archives nationales, F<sup>2</sup> II, département de la Seine.

## **Conquérir et maintenir son rang**

En l'espace de cinq années, par deux fois, Sceaux est consacrée par le pouvoir central. Sous le Directoire, le 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), elle décroche le siège de l'administration cantonale au détriment de Bourg l'Égalité déchue de son rang de chef-lieu. Sous le Consulat, le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), aux termes de la Constitution de l'an VIII, Sceaux remporte sa seconde et ultime victoire. Elle devient le siège politique et administratif d'un des deux arrondissements suburbains du département de la Seine, un département d'exception, institué en mars 1790, qui se singularise par une superficie (476 kilomètres carrés) la plus exiguë de tous les départements métropolitains, le législateur s'étant opposé à la création d'un « grand département » sous influence jacobine. Placé depuis la loi du 17 février 1800 sous l'autorité de deux préfets, le préfet de la Seine et le préfet de Police, la capitale se retrouve ainsi encerclée par une double couronne, la Seine banlieue et la Seine-et-Oise d'une superficie de 5 658 kilomètres carrés.

La consécration de Sceaux laisse un goût amer à ses deux concurrentes les plus vindicatives : Choisy-sur-Seine, plus tard rebaptisée Choisy-le-Roi, et surtout Bourg-la-Reine, sa voisine immédiate, qui se voit perdre son titre de chef-lieu du district obtenu en 1790. La contestation n'est pas que limitrophe ; elle s'étend aux municipalités de Vincennes et de Montreuil qui déplorent la distance qui les sépare de la ville sous-préfectorale ; elle mobilise également la cité de Villejuif, bientôt rejointe par Charenton et Montrouge, qui s'estiment moins excentrées que ne l'est la petite patrie scéenne et, à ce titre, plus légitimes à représenter la cinquantaine de communes qui compose l'arrondissement.

En réaction à ces attaques en règle, dans sa délibération du 16 juillet 1814, la municipalité de Sceaux dresse son mémoire de défense en soulignant la bonne desserte de son territoire – situé à moins de trois heures de marche des communes les plus éloignées –, l'attractivité de son marché aux bestiaux et l'importance de la population de son canton représentant le tiers des habitants de l'arrondissement. Soutenue dans son entreprise par le sous-préfet en titre, Houdeyer, et par le directeur général de l'enregistrement et des domaines du ministère de l'Intérieur, le comte Duchâtel, l'édilité scéenne insiste surtout sur son nouveau statut embryonnaire de ville résidentielle et coquette appréciée des fonctionnaires de l'État et de la préfectorale qui trouvent à Sceaux toutes les commodités, l'agrément et l'urbanité d'une cité historique où il fait bon se distraire<sup>37</sup>. Le premier bal s'est en effet ouvert le premier décadi de

---

37. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 16 juillet 1814.

Prairial de l'an VII de la République (20 mai 1799)<sup>38</sup>. Il s'impose comme un lieu d'attraction des Parisiens avec pour point culminant une rotonde en bois pouvant accueillir jusqu'à 2 000 danseurs<sup>39</sup>. Le bal de Sceaux devient un lieu d'identification et de fierté pour les pays environnants qui renforce la position hiérarchique du chef-lieu d'arrondissement du département de la Seine. S'y retrouvent telles des « rosières », les jeunes filles prudes et vertueuses du canton, parées d'écharpes du nom de leur commune arborant l'étendard de leur cité<sup>40</sup>.

Sur leurs réclamations, en janvier 1835, le préfet de la Seine, Rambuteau, sollicite de nouveau les maires des communes suburbaines de l'arrondissement sur l'opportunité de translater vers une autre commune le siège de la sous-préfecture. De nouveau mise en accusation, la municipalité de Sceaux use des mêmes arguments qu'en 1814 en soulignant l'attractivité de son territoire désormais embelli d'un grand nombre de maisons bourgeoises. Elle s'attache à démontrer

sa prédisposition à défendre les intérêts des communes du département encore rurales, attirées par sa grande foire aux bestiaux et par la sollicitude de leur « sous-préfet aux champs »<sup>42</sup>. La ville réfute, avec des arguments percutants, son procès en illégitimité en comparant sa situation géographique avec celle des autres chefs-lieux de la région :

« La ville de Saint-Denis est-elle au point central de son arrondissement ?

La ville de Corbeil n'est-elle pas à l'extrémité du sien ?



La ville de Paris dans ses limites de 1860 entourée des deux arrondissements suburbains de Sceaux et de Saint-Denis<sup>41</sup>.

38. Renée LEMAITRE, « Le bal de Sceaux au jardin de la Ménagerie 1799-1896 », *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, Les Amis de Sceaux, 1981, pp. 19-22.

39. Victor Hugo fréquente le bal de Sceaux en juillet 1820, mais c'est surtout la nouvelle de Balzac qui renforce la célébrité du lieu. BALZAC, *Scènes de la vie privée, le bal de Sceaux*, Sceaux, Société d'éditions du *Bulletin municipal d'information de Sceaux*, 1982 (1830).

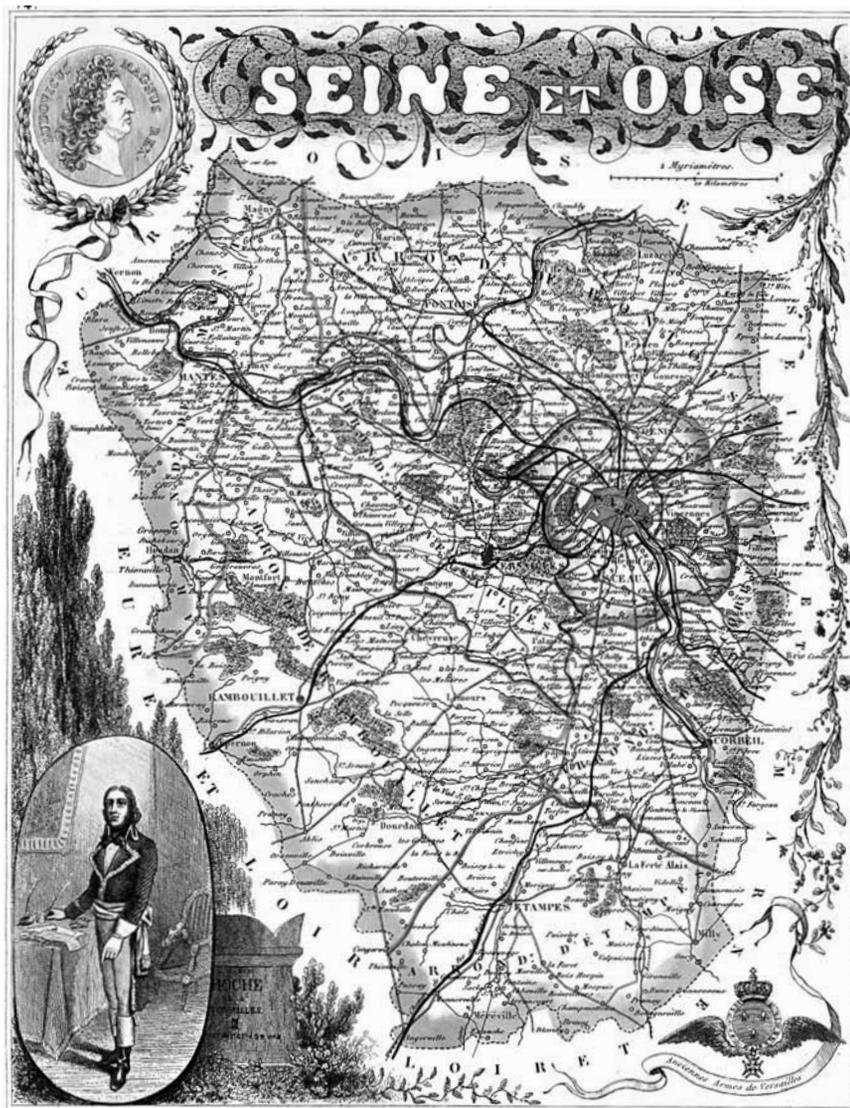
40. Fernand BOURNON, *Les rosières de Saint-Denis*, Saint-Denis, Imprimerie H. Bouillant, 1896.

41. Carte extraite de Henri LEMONNIER, Franz SCHRADER, *Éléments de géographie rédigés suivant les programmes de l'enseignement primaire*, Paris, Hachette, 1884.

42. Alphonse DAUDET, *Le sous-préfet aux champs*, Paris, Casterman, 1968.

Le département de Seine-et-Oise n'environne-t-il pas de toutes parts le département de la Seine, et les habitants d'un grand nombre de communes ne sont-ils pas obligés de traverser le département de la Seine, et Paris, même pour aller à Versailles, chef-lieu de leur département ? Enfin, s'il est permis de le dire, la capitale elle-même, ce grand chef-lieu de la France, se trouve-t-elle à égale distance des extrémités du royaume. »<sup>43</sup>

Carte de 1851 représentant les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Ce dernier, avec pour capitale Versailles, est dépourvu de toute centralité<sup>44</sup>.



43. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal de 1835 retranscrite dans *l'État des communes*, op. cit., p. 27.  
44. Cartes extraites de *La France et ses colonies, Atlas illustré. Cent Cartes dressées d'après les cartes de Cassini, du dépôt de la guerre, des ponts-et-chaussées et de la Marine par M. Vuillemin*, Paris, Migeon éditeur, 1851.

Ces conflits de clocher illustrent la force de frappe de l'égoïsme communal forgé par des rivalités et des compétitions territoriales qui s'exacerbent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'arrondissement méridional du département de la Seine, les contestations se polarisent sur cette petite ville de Sceaux, tenue à l'écart des grandes voies de communication qui, à la différence des communes du premier cercle suburbain, n'a pas connu dans les années 1830 et sous le Second Empire de croissance démographique et de densification urbaine exemplaires<sup>45</sup>. En comparaison, Saint-Denis, la deuxième ville sous-préfectorale du département capitale, avec sa basilique, sa nécropole royale et sa maison de la Légion d'honneur, voit sa population passer de 9 600 à près de 44 000 habitants entre 1831 et 1881, lorsque pour la même période la ville de Sceaux voit avec difficulté sa population franchir le seuil des 2 500 habitants (2 783 Scéens en 1881 contre 1 433 en 1831).

Mais n'en déplaie à ses rivales, la cité scéenne transcende pour quelques décennies encore ce handicap démographique. Ses élus conservent leur « privilège » administratif pour reprendre l'expression de leurs concurrents qui envient à la ville de Sceaux les équipements afférents à son rang, sa sous-préfecture, sa justice de paix, son commissariat créé en 1855, sa caserne de gendarmerie élevée en 1870, son bureau de poste ouvert dès 1822 et raccordé au télégraphe dès 1861, son bureau d'enregistrement des domaines et du timbre ou encore sa perception de deuxième classe<sup>46</sup>. Pour les autorités de tutelle, ministérielles et préfectorales, le choix de Sceaux, ville sous-préfectorale, est jugé conforme à l'intérêt général<sup>47</sup>.

L'inauguration de la ligne de Sceaux en 1846 renforce la mise en réseau et la place stratégique de la cité scéenne. Sa gare, située au voisinage de la rotonde du bal de Sceaux, lui assure une notoriété et une fonction sociale d'amusement festif et de dépaysement champêtre<sup>48</sup>. Ce désenclavement administratif et ferroviaire conforte surtout le mouvement de lotissement de la commune et la valorisation foncière de son cœur de ville<sup>49</sup>. En 1799, à sa création, la société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux, composée d'une quarantaine de notables, ne s'était-elle pas fixée comme principe cardinal « l'accroissement de la valeur propriétaire [sic] » des biens immobiliers situés au voisinage de cette promenade publique dont ils étaient les

45. Catherine Rhein utilise l'expression suggestive de « croissance douce ». Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », art. cit., pp. 2-3.

46. *État des communes, Ivry-sur-Seine. Notice historique et renseignements administratifs*, Montévrain, Imprimerie typographique de l'école d'Alembert, 1904, p. 24.

47. Archives nationales, F21 529. Dossier étudié par le célèbre archéologue-paléographe, conservateur en chef de la bibliothèque, du musée et des archives de la ville de Saint-Denis, Fernand Bournon. Ce dossier est synthétisé dans la monographie communale de Sceaux extraite de la collection du Conseil général de la Seine qu'il dirige l'*État des communes*.

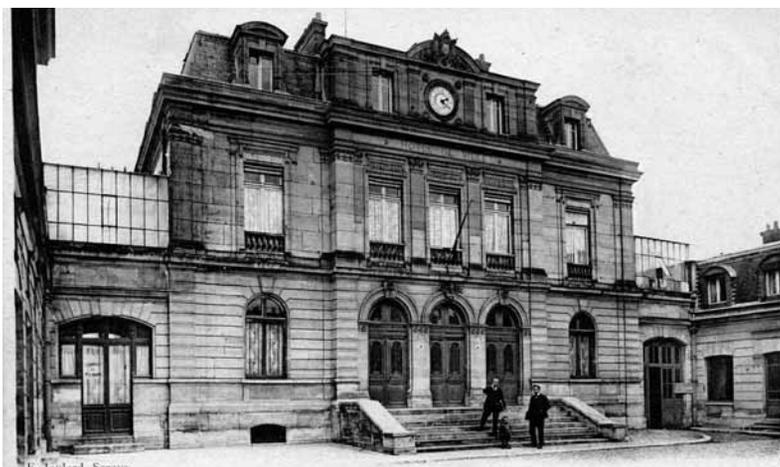
48. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », côte n° 5.

49. Thérèse PILA, « Du village à la ville », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, op. cit., pp. 49-50.

heureux propriétaires ?<sup>50</sup> Sous le Second Empire, le préfet Haussmann ne désavoue pas la hiérarchisation administrative de ses prédécesseurs. En 1863, il accorde son visa à la construction d'un hôtel de sous-préfecture, confié à l'architecte Claude Naissant, concepteur de la première mairie, propriété de la ville de Sceaux depuis 1843.

---

**1865-1887 : l'hôtel de la sous-préfecture d'arrondissement devient l'hôtel de ville de Sceaux.**



### **Un chef-lieu d'arrondissement sans sous-préfet : le temps des compensations**

Cet âge d'or scéen est cependant éphémère. Signe avant-coureur d'un changement d'époque, en 1867, le marché aux bestiaux, un des épacentres nourriciers de la capitale situé en bordure du domaine de Sceaux, cesse son activité<sup>51</sup>. Au début de la III<sup>e</sup> République, en 1878, au moment où les Scéens s'affrontent sur la question de la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste, une épreuve aux conséquences bien plus grave s'annonce. En mars 1877, la suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis est à l'ordre du jour. Trois ans plus tard, la nouvelle est officielle. La ville est en berne. Sceaux n'est plus la sous-préfecture du département le plus puissant et le plus riche de France. L'arrondissement de Sceaux qui conserve sa dénomination d'origine est pour ainsi dire devenu une coquille vide sans incarnation. À 10 kilomètres du bourg, ce sont désormais le préfet de la Seine et son directeur des affaires départementales qui exercent, sans médiation sous-préfectorale, leurs autorités sur les cités de la Seine banlieue.

---

50. Jacqueline RAMBAUD, « La société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, Les Amis de Sceaux, 1981, pp. 11-12.

51. *Sceaux au fil du temps des origines à nos jours*, Les Amis de Sceaux, novembre 1996, p. 2.

L'historien local Sérís traduit parfaitement l'état d'esprit de ses contemporains, témoins de cette relégation institutionnelle : « Notre ville avait dû longtemps sa suprématie sur les chefs-lieux de cantons de l'arrondissement, non à l'importance de sa population, mais à son rôle administratif de sous-préfecture »<sup>52</sup>. Cet âge d'or s'achève ainsi au tournant des années 1870-1880 à la faveur du changement de régime<sup>53</sup>. L'argument démographique, la recherche d'économie, la rationalisation administrative et la centralisation préfectorale ont motivé l'adoption de la loi du 2 avril 1880 ; les deux sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis, en dépit de l'opposition de certains hauts dignitaires de la préfectorale, seront bel et bien supprimées<sup>54</sup>.

À Sceaux, la réforme de la carte électorale des circonscriptions cantonales, instituée en 1893, va conforter le sentiment de déclassement politique sanctionné par la réforme administrative de 1880. L'obtention du titre de commune de chef-lieu de canton fait l'objet de vives concurrences entre les cités banlieusardes<sup>55</sup>. Sous la III<sup>e</sup> République, le décollage démographique et économique incite le gouvernement à une réévaluation de la représentation suburbaine au conseil général de la Seine. La loi du 12 avril 1893 augmente sensiblement le nombre de conseillers généraux de la banlieue dont les effectifs passent de 8 à 21, 12 dans l'arrondissement de Saint-Denis et 9 dans celui de Sceaux<sup>56</sup>. Ce qui fait le bonheur des uns, les plus nombreux, renforce les inquiétudes des autres, les mieux lotis jusqu'alors. Dans sa délibération du 29 février 1896, l'assemblée municipale scéenne dont le chef-lieu cantonal ne couvre plus que neuf communes (Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Le Plessis-Piquet et Sceaux) ne peut que déplorer, impuissante, la contraction de sa zone d'influence<sup>57</sup>.

L'aigreur est vive, mais l'adversité est vite atténuée. Sceaux obtient de la puissance publique d'importantes compensations. Dès 1887, elle gagne une nouvelle mairie à l'architecture monumentale digne des plus grandes cités de la banlieue parisienne. Ses services municipaux élisent domicile dans l'hôtel de la sous-préfecture et, par effet de domino, la justice de paix prend place dans l'ancienne mairie<sup>58</sup>. L'acquisition de ce nouvel hôtel de ville, comparable dans ses dimensions aux maisons communes de la III<sup>e</sup> République triomphante, coïncide avec la reconnaissance du

52. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, op. cit., p. 43.

53. Camille KOEHLIN, *Les sous-préfectures menacées de suppression*, op. cit. ; F. SIBRA, *La sous-préfecture*, thèse de doctorat de sciences politiques de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, Montauban, Imprimerie coopérative, 1911.

54. Georges de PEYRAMONT, *Les sous-préfectures de la Seine (Saint-Denis et Sceaux)*, op. cit.

55. Archives municipales de Pantin, dossiers de séance du conseil municipal [751 (1880-1893)].

56. Maurice FÉLIX, Eugène RAIGA, *Le régime administratif et financier du département de la Seine et de la Ville de Paris*, op. cit.

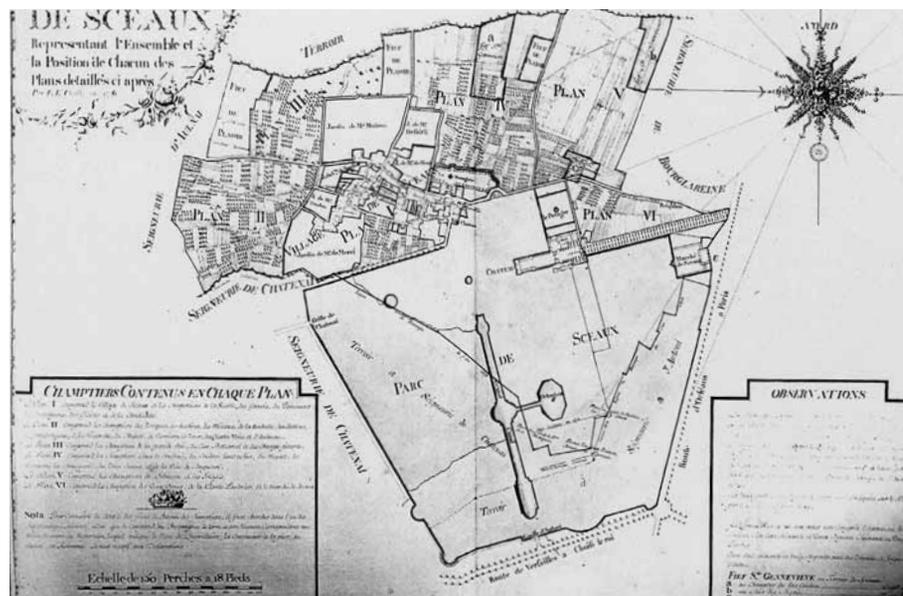
57. La commune de Clamart sera extraite des limites du canton par la loi du 20 février 1897. *État des communes*, op. cit., p. 38.

58. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, op. cit., p. 34.

pouvoir municipal consacré par trois textes fondamentaux : la loi du 28 mars 1882 qui met fin au régime de nomination des magistrats communaux ; la loi du 5 avril 1884 qui étend et codifie les prérogatives municipales et la loi du 22 mars 1890 qui institue et régit une forme novatrice d'action publique locale : l'intercommunalité<sup>59</sup>.

Sceaux a certes perdu son rang de capitale d'arrondissement de plein exercice, mais elle a gagné en compensation, outre un hôtel de ville de 3 600 mètres carrés acquis au prix de 60 000 francs (une somme des plus modestes rapportée au coût de l'édification d'une maison commune de cette importance), le second lycée de la banlieue parisienne bâti au frais de l'État. En guise de comparaison, la construction du Lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine, payée pour l'essentiel par le contribuable neuilléen, ne sera décidée qu'en 1894 pour n'être achevée qu'en 1914<sup>60</sup> et inaugurée en 1923. Édifié entre 1882 et 1885 sur un terrain de près de 10 hectares, le lycée Lakanal ouvert en octobre 1885 avec une capacité d'accueil de plus de 700 internes contribue « au développement et à la prospérité de la ville de Sceaux »<sup>61</sup>. L'inauguration en grande pompe de cet imposant lycée à l'anglaise, construit par Anatole de Baudot, conforte l'urbanisation, le cachet et la rente foncière de la ville<sup>62</sup>.

**Les années 1880 entre déception et compensation : une ville en chantier (nouvelle mairie, nouvelle école, lycée, marché couvert...).**  
Plan Cicile de 1781 et plan Trouffillot de 1883.



59. Gabriel DATY (secrétaire général de préfecture), *La loi du 5 avril 1884 sur les municipalités*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1943.

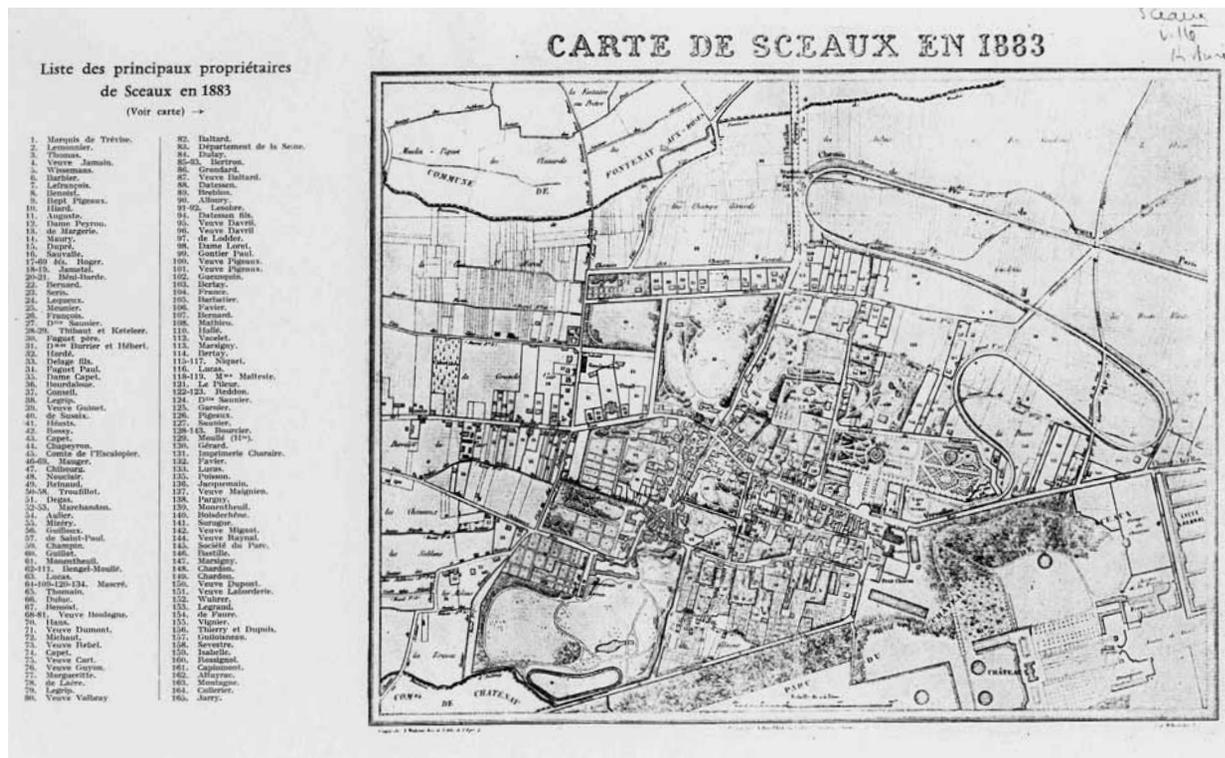
60. Henri CORBEL (bibliothécaire-archiviste de la ville de Neuilly-sur-Seine), *Petite histoire de Neuilly-sur-Seine*, Tours, E. Arrault et Cie, 1923, pp. 118-121.

61. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 25.

62. Catherine ROCHANT, « Anatole de Baudot et les lycées ou la passion de l'architecture scolaire », in Anne-Marie CHÂTELET (éd.), *Paris à l'école : qui a eu cette idée folle ?* Paris, Picard Pavillon de l' Arsenal, 1993. Cité par Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », art. cit., p. 6.

## La ligne de Sceaux : le Grand Paris à l'œuvre

En juin 1846, les liens entre Paris et la ville de Sceaux sont vivifiés par l'arrivée des premiers trains exploités par la compagnie du Chemin de fer de Paris à Sceaux<sup>63</sup>. Dans le paysage suburbain, Sceaux fait exception ; elle est une des premières villes de cette taille à bénéficier d'un tel investissement et d'une telle infrastructure. L'édilité de la commune, acquise au projet depuis 1838, ne peut que s'en réjouir. Mais les joies de l'inauguration et de l'ouverture au public, les 7 et 23 juin 1846, laissent rapidement place aux critiques. Fort de son succès, le trafic devient vite insuffisant. Le système dit « Arnoux », du nom de son concepteur, est caractérisé par des véhicules articulés, des roues de hauteurs inégales, des embarcadères inadaptés à la nouvelle demande. Qualifié de « chemin de fer désuet », ce système est en passe, quelques années seulement après son exploitation, d'être devancé par de nouvelles techniques<sup>64</sup>.



63. Sur les origines de la ligne de Sceaux, lire la note de synthèse de référence de Thérèse Pila, conservatrice honoraire de la bibliothèque municipale de Sceaux : Thérèse PILA, « Le chemin de fer de Sceaux », in *La ligne de Sceaux à 150 ans*, Ville de Sceaux, 1996.

64. Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*, 1985, p. 11 ; Georges POISSON, *Évocation du grand Paris*, op. cit., p. 455.

En novembre 1878, en août 1880, en décembre 1885, les vœux de protestations du conseil municipal se suivent et se ressemblent<sup>65</sup>. À l'été et l'hiver 1885, la municipalité interpelle le ministère des Travaux publics sur le devenir de la ligne de Sceaux et de sa gare de centre-ville. Elle s'inquiète du nouveau tracé appelé à desservir l'école normale supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses fondée en 1880 et les exploitations des horticulteurs de la vallée d'Aulnay et de Fontenay-aux-Roses, premiers bénéficiaires de la nouvelle gare de marchandises attendues sur le site des Quatre-chemins. Pour une majorité d'élus scéens, soucieux des intérêts du commerce local, après la perte de la sous-préfecture, « le déplacement de la gare devait achever la ruine du pays, en permettant le dimanche aux Parisiens en promenade, de se rendre directement à Robinson, sans avoir à suivre la rue Houdan, dans toute sa longueur [...]. Sceaux paraissait devoir rester plongé dans le marasme, la rue Houdan était déserte, ses magasins ne se louaient plus. On désespérait alors du présent et de l'avenir »<sup>66</sup>.

L'avenir va justement démentir le tableau noir et quelque peu caricatural peint par Sérès. À l'évidence, le premier embranchement de Bourg-la-Reine à Sceaux est sinueux et inadapté. Ses courbes irrégulières et si rapprochées imposent un nouveau tracé qui voit s'opposer le patriotisme municipal de chaque cité. Châtenay, Le Plessis-Piquet revendiquent la suppression de la gare de Sceaux et son déplacement au lieu-dit des Quatre-chemins. Quant à Fontenay-aux-Roses, elle défend la desserte de son école normale. Très divisée sur la question du nouveau tracé, la municipalité de Sceaux s'entend sur la nécessité de protéger les intérêts du pays, sa gare et l'accès à ses équipements publics aux premiers rangs desquels figure son lycée<sup>67</sup>. Face à ce nouveau terrain de tensions intercommunales, les autorités de tutelle adoptent, le 22 juin 1888, un parcours ferroviaire plus rationnel appelé à donner un nouvel essor à la ville de Sceaux et à son environnement urbain.

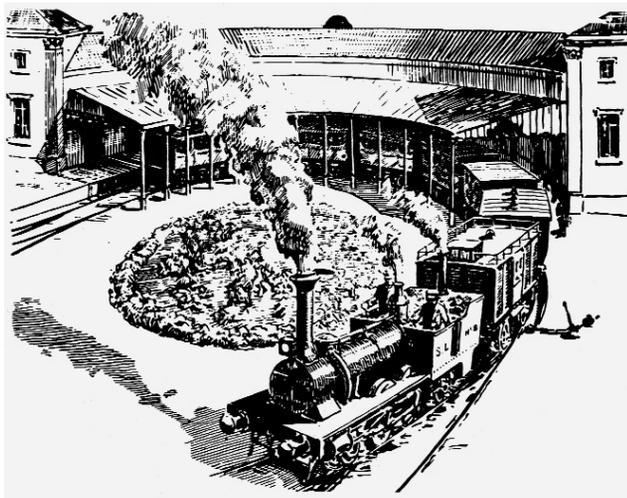
Les travaux de la nouvelle ligne commencent en juin 1891 avec pour nouvel opérateur la Compagnie d'Orléans. Le nouvel embranchement est raccordé le 18 mai 1893 à la ligne principale desservie par une seconde voie mise en service quelques semaines plus tard.

---

65. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, *op. cit.*, pp. 21, 23, 99.

66. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, *op. cit.*, p. 43.

67. « Notice sur le chemin de fer de Paris à Sceaux », *Exposition « La Ligne de Sceaux »*, *Collection Fourcade*, musée de l'Île-de-France, 1982 ; Georges FOURCADE (archiviste, ancien secrétaire de la société des Amis de Sceaux), « Notre vieux chemin de fer de Sceaux (1948) », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 10, 1993, pp. 5-6. Pour approfondir la question de l'impact du nouveau tracé de la ligne de Sceaux sur la vie municipale, lire la contribution éclairante de Martine GRIGAULT, « Un maire de Sceaux au XIX<sup>e</sup> siècle : Michel Charaire », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 21, 2005, p. 29.



L'ancienne gare (dessin de E. A. Scheffer) et la nouvelle de 1893 (archives municipales de Sceaux).

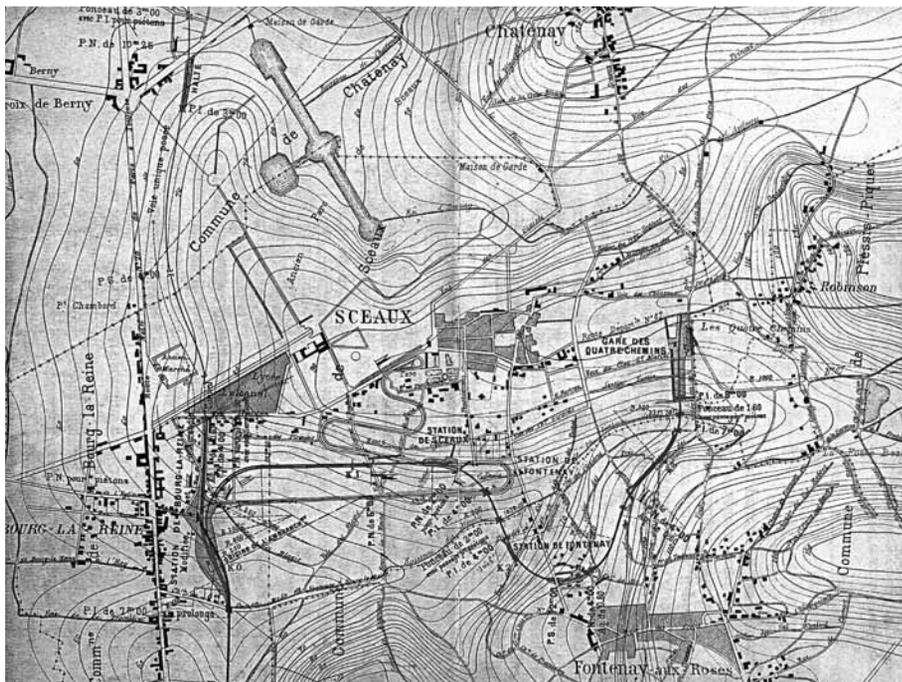


À l'échelle départementale, le nouvel embranchement Bourg-la-Reine-Sceaux-Robinson renforce le réseau ferré du Grand Paris. Avec la prolongation de la ligne de Sceaux jusqu'au Luxembourg en 1895, les habitants de Sceaux sont désormais au cœur de la capitale. Cette réalisation est révélatrice de l'impact des grandes infrastructures sur les transformations des paysages suburbains. Cette nouvelle emprise ne modifie pas la physionomie sociologique dominante de la ville. Au contraire, ces grands travaux contribuent au lotissement de nouveaux quartiers et offrent une belle plus-value aux propriétaires. La ligne de Sceaux devient un levier de viabilisation et de transformation de la commune. Si le bal, la grande attraction scénique du premier XIX<sup>e</sup> siècle, est victime de la concurrence des guinguettes de Robinson (la rotonde est détruite en 1896), le nouveau tracé constitue une aubaine pour la ville de Sceaux.



La rue Houdan, épice centre du commerce et de la sociabilité scène (archives municipales de Sceaux).





Plan dressé en 1889 représentant l'ancien tracé et le nouveau du branchement Bourg-la-Reine-Sceaux<sup>68</sup>.

Certes, les différends se polarisent toujours sur les dysfonctionnements de la Compagnie, le cahier des charges non respecté, les tarifs trop onéreux, l'absence de raccordement avec la petite ceinture ferroviaire parisienne au lieu-dit du Parc Montsouris ou encore l'attente d'une prolongation de la voie jusqu'à la place Saint-Michel. Pour autant, Sceaux bénéficie désormais de deux gares structurantes lorsque la plupart des cités de la Seine banlieue et de la Seine-et-Oise attendent encore leur raccordement au réseau ferroviaire. Chaque jour, les trains rapprochent les Scéens du centre de la capitale et, chaque dimanche, ces mêmes trains mènent à Sceaux des Parisiens, de plus en plus nombreux, en quête d'air pur et de distractions<sup>69</sup>. À la fin du *xix<sup>e</sup>* siècle, la ligne de Sceaux est desservie en hiver par 34 trains journaliers et 37 pendant la saison d'été (contre 9 en 1846), avec une durée de trajet de 27 minutes entre Sceaux-ville et Paris, et de 32 minutes entre Sceaux-Robinson et la capitale<sup>70</sup>. En 1907, des trains express sont, de plus, mis en service et font gagner dix précieuses minutes aux voyageurs<sup>71</sup>. Les communes de la ligne de Sceaux ne sont donc pas les plus à plaindre. Les arbitrages du corps

68. Collection du musée de l'Île-de-France.

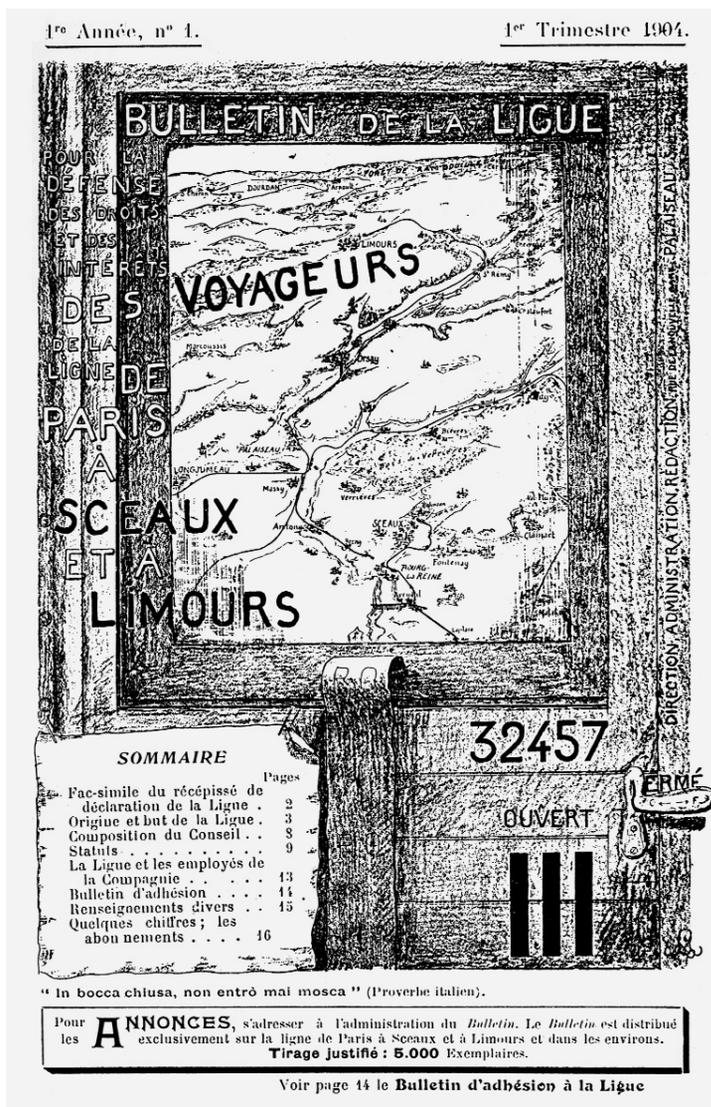
69. *Bulletin municipal de la ville de Sceaux*, n° 35, juin 1968.

70. *État des communes*, op. cit., p. 75.

71. Henri Louis Léon SERIS, *Sceaux depuis trente ans*, op. cit., p. 119.

des ingénieurs des ponts et des autorités de tutelle leur ont été favorables. Les habitants du département de la grande banlieue en formation sont davantage confrontés à l'enclavement et à la sous-administration de leur territoire que ne le sont les cités du canton de Sceaux. Les habitants de la région et leurs édiles s'attachent à la conservation de droits acquis en 1846 lorsqu'une majorité de banlieusards, à la Belle Époque, n'ont toujours pas accès au progrès de la mobilité ferroviaire<sup>72</sup>.

Premier bulletin de la ligue pour la défense des droits et des intérêts des voyageurs de la ligne de Paris à Sceaux et à Limours, créée au début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>.



72. *Des trains dans un château. Histoire de la ligne de Sceaux (1846-1982)*, Sceaux, musée de l'Île-de-France, 1982, p. 36.

73. La ligne de Limours est ouverte en août 1857, dix ans après celle de Sceaux. *Bulletin de la ligue* extrait de Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*, op. cit., p. 42.

## Dynamisme municipal et sollicitude du Grand Paris

À la fin des années 1890, pas moins de 14 voies sont en chantier, percées, élargies, prolongées, toutes éclairées d'un maillage de becs de gaz bientôt électrifiés. Sceaux devient à son tour une ville lumière qui souffre de moins en moins de la comparaison avec les beaux quartiers parisiens. Elle bénéficie surtout de la sollicitude du département de la Seine, l'institution représentative du Grand Paris. Sceaux est, de fait, une des cités les mieux pourvues par le fonds de péréquation financier du département de la Seine, fonds dit de « l'octroi de banlieue » institué en 1817, abondé par les recettes de l'octroi des communes les plus riches et redistribué aux communes en extension et sous pression démographique. À l'emprunt de 265 000 francs que la ville contracte en 1895 pour ses travaux d'embellissement et de désenclavement, s'ajoute une importante subvention départementale de 92 000 francs accordée à une commune à la croissance maîtrisée qui ne compte que 3 900 habitants. Faut-il y voir un nouveau geste de réparation de l'assemblée départementale et de la préfecture de la Seine à l'égard d'une cité qui fut de 1800 à 1880 le siège de son autorité ?

Lorsque Michel Charaire, un imprimeur installé à Sceaux en 1872, conseiller municipal de 1874 à 1900 et maire à la longévité édilitaire exemplaire de 1878 à 1879 et de 1887 à 1900, se retire de la vie politique, son sentiment est au devoir accompli : « L'importante transformation du pays, qui a été la conséquence de la suppression de notre gare intérieure, et du prolongement de la voie jusqu'aux Quatre-chemins, semblait sacrifier la partie la plus intéressante de la commune. Cette alarme a été de courte durée : notre grande rue Houdan est redevenue plus florissante que jamais par suite de l'extension du quartier, que l'on a dénommé le nouveau Sceaux, sur le versant nord qui regarde Paris. »<sup>74</sup> À la ligne de Sceaux, s'ajoute également la mise en exploitation en novembre 1900 d'un tramway électrique reliant Châtenay au Champ-de-Mars en passant par les villes du Canton, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Bagneux et Montrouge<sup>75</sup>.

Sceaux n'a pas été victime de l'extension de la capitale ; elle en a tiré au contraire profit. Lorsque la cité scéenne bénéficie d'équipements structurants, une voie ferrée, un hôtel de ville imposant, deux nouvelles gares, le lycée Lakanal, d'autres – 32 communes limitrophes de Paris – subissent l'annexion totale ou partielle de leur territoire en 1860 avec l'intégration de la « petite banlieue » ou en 1919 avec l'annexion de la

74. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 73. Lire la contribution de Martine GRIGAULT, « Un maire de Sceaux au xx<sup>e</sup> siècle : Michel Charaire », art. cit., pp. 24-39.

75. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 82.

zone militaire et de ses fortifications censées protéger la capitale des assauts de l'ennemi<sup>76</sup>. Au total, 1 220 hectares de fortifications et de terres non constructibles, qu'il convient de rapporter aux 360 hectares de superficie de la petite ville de Sceaux. Pour reprendre les mots de ses détracteurs, Sceaux n'a pas subi la « colonisation » de son territoire par la grande ville et les autorités préfectorales qui ont imposé aux communes de banlieues 320 hectares de cimetières extra-muros annexés entre les années 1870 et 1920 et accusés de souiller leurs terres. Elle ne subit pas l'emprise d'une déchetterie à ciel ouvert, la « voirie de Bondy », reliée à Paris par le canal de l'Ourcq, des terres d'épandages, des prisons ou des établissements d'internements, tels que la maison départementale de Nanterre, un dépôt de mendicité, inaugurée en 1887, où se retrouvent fous et vieillards indigents, exclus de la ville lumière<sup>77</sup>. Sceaux n'appartient décidément pas à cette banlieue « paillason », décrite par le Docteur Destouches plus connu sous son nom d'auteur Louis-Ferdinand Céline (1894-1961), une banlieue des misères sociales et des marginalités<sup>78</sup>.

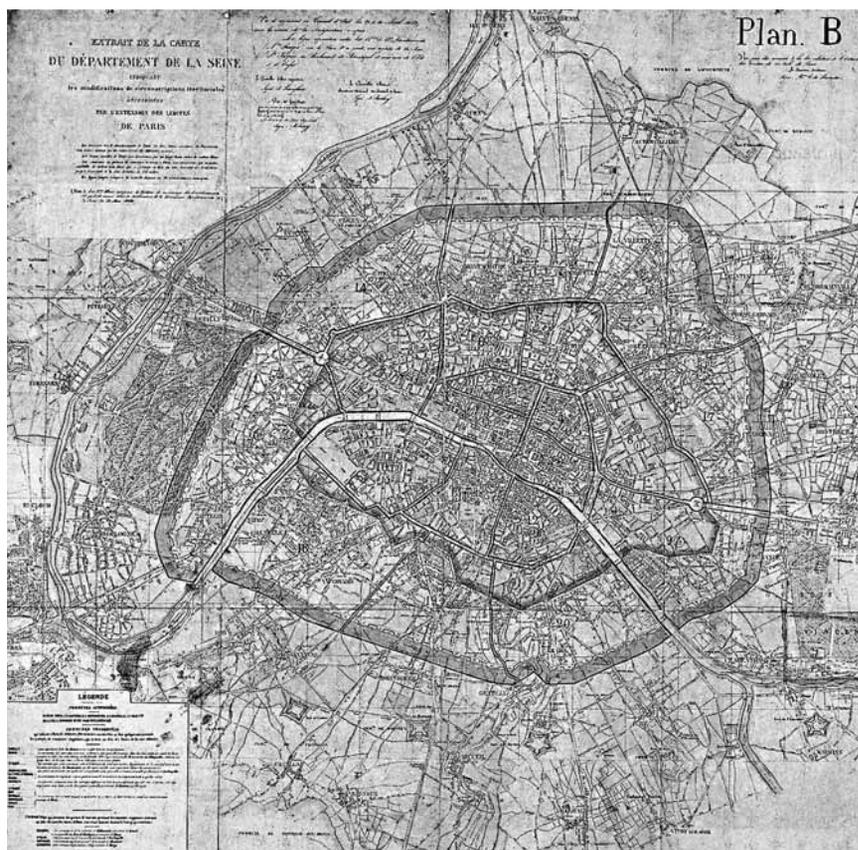
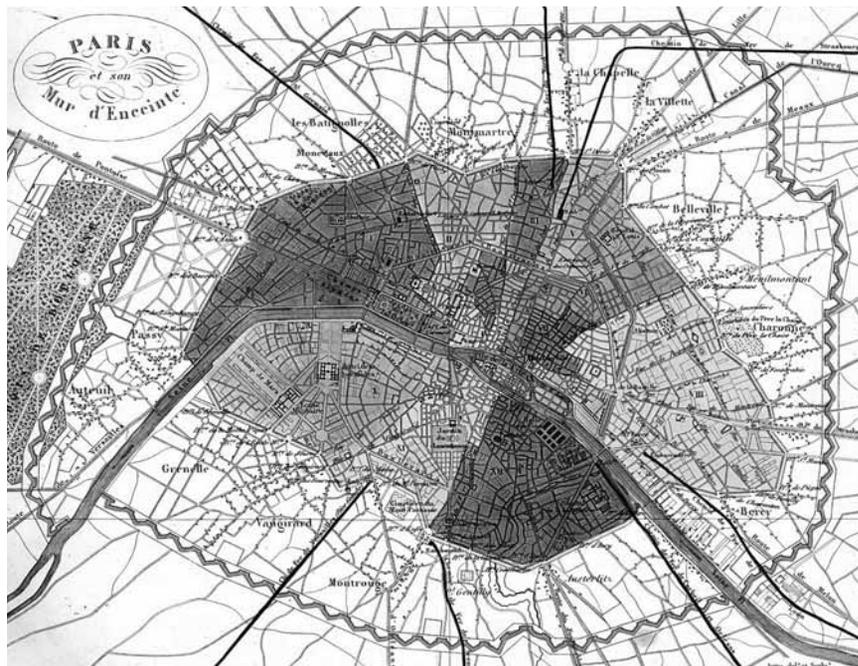
Du fait de son nombre restreint d'habitants – Sceaux ne s'apparente pas à une ville-champignon au taux de croissance démographique supérieur à 5 % par an qui caractérise l'urbanisation des communes industrielles de la banlieue parisienne – la cité scéenne n'est pas la plus affectée par les contingents communaux de dépenses obligatoires inscrits au budget communal pour couvrir les frais d'instruction publique, de police ou d'assistance aux enfants, aux aliénés, aux malades transférés dans les hôpitaux de Paris. La sollicitude des services de la tutelle préfectorale à l'égard de cette terre résidentielle et administrative se traduit, en 1902, 1907 et 1911, par les visites de courtoisie des corps constitués du département de la Seine. Le 9 février 1902, le préfet Justin de Selves se déplace ainsi entouré du président du conseil général, le socialiste indépendant Adrien Veber, des parlementaires, Auguste Gervais, député radical-socialiste ancien président du conseil général (1896-1897) et Athanase Bassinet sénateur radical également ancien président du conseil général (1894-1895). Justin de Selves est surtout accompagné de ses directeurs des affaires départementales, honoraires ou en exercice, Le Roux, Defrance ou Magny, les ancêtres de Maurice Félix, qui négocient en permanence avec les élus locaux les délibérations municipales et leurs financements publics.

---

76. En 1860, l'extension des limites de Paris donne lieu à l'annexion des communes de Belleville, Grenelle, Vaugirard, La Villette, Auteuil, Les Batignolles-Monceaux, Bercy, La Chapelle-Saint-Denis, Charonne, Montmartre et Passy et de certains quartiers ou îlots d'Aubervilliers, Bagnole, Gentilly, Issy, Ivry, Montrouge, Neuilly, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Saint-Ouen et Vanves.

77. Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU (dir.), *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités, Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Créaphis, 2007.

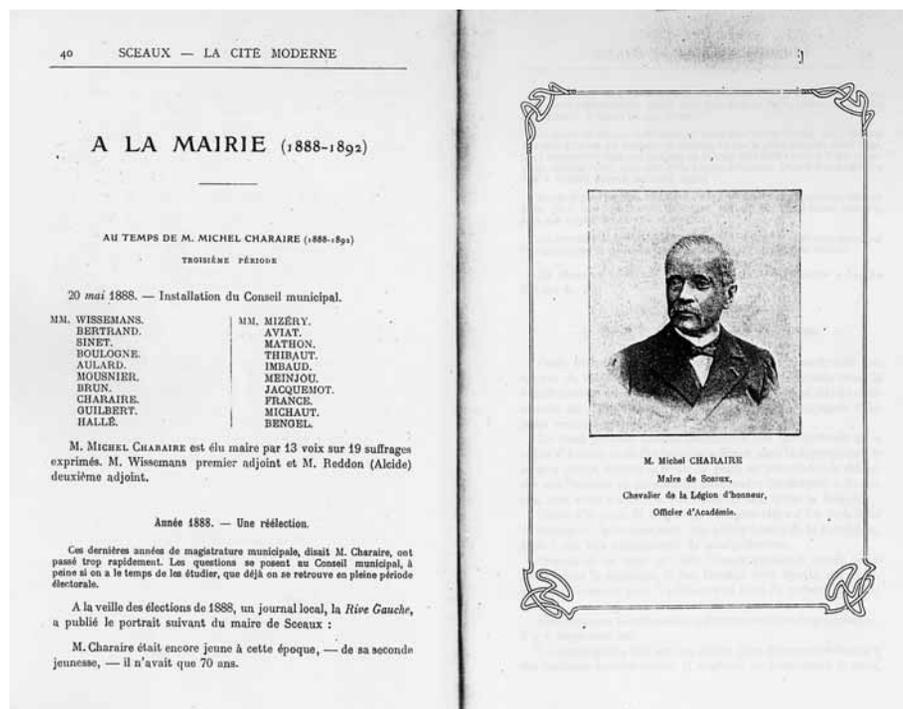
78. Louis-Ferdinand CÉLINE, *Bagatelles pour un massacre*, Paris, Denoël, 1937, p. 138.



**L'annexion de 1859-1860.**  
**Sceaux se rapproche des nouvelles limites de la capitale**  
 (cartes de 1851 et 1859 extraites de *La France et ses colonies* et de *l'Atlas du département de la Seine*).

La sociabilité municipale scéenne repose sur les liens tissés avec les hauts fonctionnaires, les ingénieurs des ponts et les architectes du département de la Seine à l'image de l'homme d'art Jacques Lequeux, qui a bâti plusieurs bâtiments publics de la ville de Sceaux dont l'hôpital-hospice Sainte-Marguerite d'Antioche<sup>79</sup> ou de son contemporain Victor Advielle, dernier secrétaire de la sous-préfecture de Sceaux, auteur d'une monographie de la ville publiée en 1883 sous le patronage de l'édile Michel Charaire<sup>80</sup>.

**Michel Charaire, imprimeur de son état, conseiller municipal depuis 1874, maire de 1878 à 1879 et 1887 à 1900 (Henri Louis Léon Sérís, *Sceaux depuis trente ans*).**



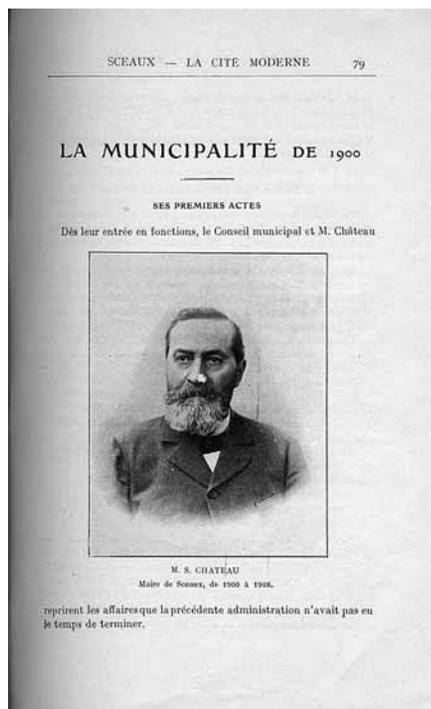
Son successeur, Sylvain Château, maire de 1900 à 1908 pèse ses mots lorsqu'en février 1902 dans son discours d'accueil, il reconnaît l'impact de la bienveillance préfectorale sur la cohésion de son territoire. Cette sollicitude des autorités du Grand Paris se manifeste encore en octobre 1907 lorsque Justin de Selves est de retour à Sceaux pour l'inauguration d'un groupe scolaire, d'une crèche municipale et des jardins ouvriers créés par la fondation Renaudin du nom d'un grand bienfaiteur de la ville, notaire de son état<sup>81</sup>.

79. Il s'agit de l'actuelle maison de retraite Marguerite Renaudin.

80. Victor ADVIELLE, *Histoire de la ville de Sceaux depuis son origine jusqu'à nos jours sous la direction de Michel Charaire*, Sceaux, Imprimerie Charaire et fils, 1883.

81. Ce bienfaiteur de la commune de Sceaux se lancera dans la philanthropie intercommunale en édifiant un sanatorium intercommunal à Fresnes et Rungis inauguré en juin 1910 par le préfet de Selves. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans*, *op. cit.*, p. 155.

La contribution financière de l'assemblée départementale du Grand Paris, le conseil général de la Seine, aux travaux d'assainissement et d'équipement de la commune, est essentielle pour les élus locaux d'esprit conservateur. Ces derniers se présentent en effet, à chaque renouvellement de mandature, comme des administrateurs rigoureux, soucieux de ne pas augmenter l'imposition de leurs concitoyens. Or des municipalités Charaire aux municipalités Château à la tête d'une « liste d'Union des républi-



publicains progressistes et libéraux anticollectivistes », en passant par les mandatures du commandant Constant Pilate (1908-1919), « la sage administration des deniers communaux » induit une part abondante de subventions départementales sans lesquelles l'activité municipale serait atone. La transformation de l'ancienne mairie en justice de paix, la restauration de la salle des fêtes, la viabilisation des routes ont été réalisées avec le concours du département.

C'est en homme averti que le préfet de Selves évoque en 1907 l'existence d'un « gâteau départemental » que tout bon élu local convoite dans l'intérêt de ses administrés<sup>82</sup>. À Sceaux, le maire libéral Sylvain Château, entre-

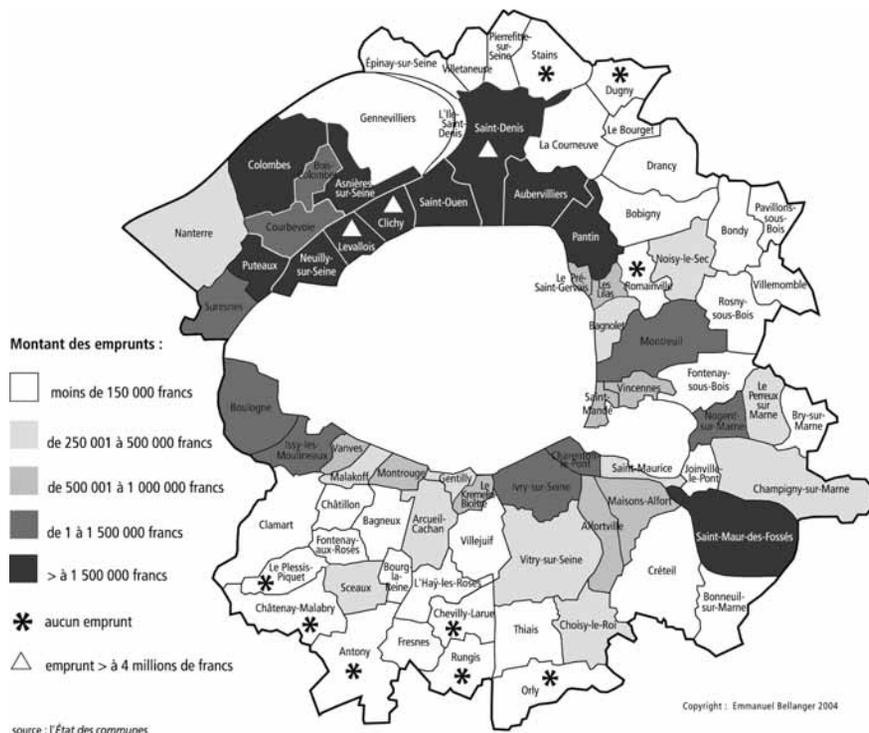
preneur de travaux publics, conseiller municipal depuis 1896 et expert en jeu d'influence, ne doute pas que « les cordons de la grosse bourse départementale » se délieront de nouveau en faveur de sa cité<sup>83</sup>. « La République libérale ! » scéenne n'est pas contre la dépense publique, sous réserve qu'elle soit partagée avec les banlieusards des autres cités et surtout avec les Parisiens qui financent les trois quarts des recettes budgétaires du département de la Seine, le généreux « dispensateur d'admirables bienfaits » aux communes de banlieue<sup>84</sup>.

**Sylvain Château, conseiller municipal depuis 1896, maire de 1900 à 1908** (Henri Louis Léon Sérís, *Sceaux depuis trente ans*).

82. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 131.

83. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 132.

84. Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans, op. cit.*, p. 101.



**À la Belle Époque, Sceaux est une des communes les moins endettées du département de la Seine** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les liens de Sceaux et du Grand Paris, en voie d'institutionnalisation, se sont affermis autour de trois événements qui ont offert à cette petite cité une centralité administrative et une assise politique très jalousées : la conquête en 1800 du rang de capitale d'arrondissement, l'arrivée du chemin de fer en 1846 et l'ouverture en 1885 du lycée Lakanal. La loi du 2 avril 1880, en supprimant les sous-préfectures de Saint-Denis et de Sceaux et en transférant les prérogatives tutélaires au seul Préfet de la Seine, a certes accentué une centralisation du contrôle préfectoral, mais elle a aussi permis de fédérer les élus suburbains, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux en tête, réunis en un seul lieu, l'hôtel de Ville de Paris. Sous l'effet d'une mesure de concentration administrative, le sentiment d'appartenance à un même espace, la Seine banlieue, s'est ainsi renforcé. La perte de sa sous-préfecture en 1880 a eu pour effet d'aligner la politique extérieure de la ville de Sceaux sur celles des autres communes de la banlieue parisienne. En entrant dans le droit commun, Sceaux est ainsi devenue une commune suburbaine du département de la Seine parmi 79 autres, engagée avec elles dans un rapport de force et une dynamique d'ententes et de coopérations intercommunales indispensable à la création et au déploiement de grands services publics urbains.



## Partie 2

### **LA CONCORDE INTERCOMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE**

**DES ANNÉES 1880 AUX ANNÉES 1930**

La concorde intercommunale en banlieue parisienne naît sous le régime des chartes municipales et intercommunales des 5 avril 1884 et 22 mars 1890. Elle a pour ciment un sentiment partagé de relégation. Le contentieux entre la capitale et les communes suburbaines se nourrit d'une réelle inégalité de traitement<sup>85</sup>. Les communes suburbaines ne cessent de multiplier les protestations sur le manque d'effectifs de police, les défaillances des transports collectifs et de l'éclairage public, les servitudes de la zone militaire, l'absence d'écoles supérieures et professionnelles, les inégalités de traitement entre instituteurs parisiens et instituteurs de banlieue, la prise en charge carentielle de leurs malades dans les hôpitaux parisiens de l'Assistance publique, la lourde charge, sans contrepartie, des dépenses de police, d'hygiène et de santé publique

---

85. John MERRIMAN, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France. 1815-1870*, Paris, Seuil, 1994.

qui pèse sur leurs finances locales ou encore l'implantation dans des zones d'habitation, sans leur consentement, d'établissements classés dangereux. En vain, les cités de banlieue réclament l'extension des lignes du métropolitain parisien, une meilleure alimentation en eau, de nouvelles canalisations, l'assainissement général de la Seine et de la Marne, ainsi qu'une meilleure desserte des bureaux des impôts et des postes, télégraphes et téléphones.

Sceaux s'inscrit dans ce front de contestation ; elle y apporte sa contribution dans ses « vœux » de 1907 et 1913 pour l'admission des banlieusards dans les sanatoriums du département de la Seine et l'assurance du personnel communal de la Seine banlieue contre les accidents du travail<sup>86</sup>. Elle soutient surtout les délibérations des municipalités du département qui sont réunies, à partir de février 1909, dans une « Union amicale des maires de la Seine » (UMS), un groupe de pression et de défense des intérêts de la banlieue qui s'est imposé comme le principal interlocuteur de la préfecture de la Seine<sup>87</sup>. Sous ses auspices, Sceaux s'associe, à la demande expresse des bureaux de bienfaisance de Bagneux, d'Ivry, Sceaux, Vanves et Villejuif, au vœu de 1910 pour la création, dans l'ancien séminaire de Fontenay-aux-Roses, d'une école primaire supérieure ou d'un hospice intercommunal<sup>88</sup>. Elle revendique de concert avec ses homologues la simplification des formalités administratives, l'arrêt du transfert des dépenses de l'État sur le budget des communes et son soutien à la construction en banlieue d'hôpitaux départementaux. Certains vœux, promis à des rebondissements, ont déjà une portée plus ambitieuse, tel celui de Champigny-sur-Marne de 1912 relatif aux travaux de protection de l'agglomération contre les inondations ou celui d'Argenteuil de 1916 tendant à ce que le projet « Seine Maritime » soit prolongé de Rouen à Paris afin de faciliter la circulation des bateaux à fort tonnage<sup>89</sup>. Les communes s'unissent ainsi entre elles pour la défense de leurs territoires en mobilisant sans relâche préfets, conseillers municipaux de Paris, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux et parlementaires. Elles en appellent à une véritable solidarité Paris/Banlieue.

---

86. Archives municipales de Sceaux, délibérations du conseil municipal des 13 novembre 1907 et 16 juin 1913.

87. Emmanuel BELLANGER, « "Je t'aime contraint et forcé". Des maires, des amicales, des syndicats et une préfecture en banlieue parisienne (1880-1950) », in Danielle TARTAKOWSKY, Françoise TÉTARD, *Syndicats et Associations en France. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 129-137.

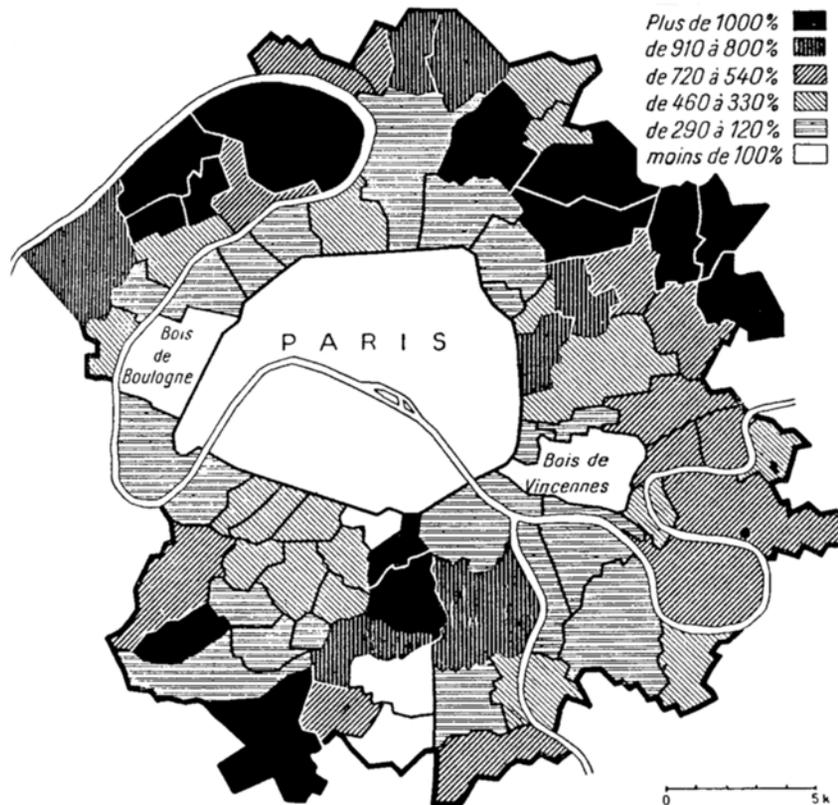
88. Archives municipales de Bagneux, délibération du conseil municipal du 15 avril 1910.

89. Archives municipales de Champigny-sur-Marne et d'Argenteuil, délibérations des conseils municipaux des 25 juillet 1912 et 26 novembre 1916.

## De l'entente cordiale aux grands syndicats intercommunaux

En dépit de la persistance d'empoignades « clochemerlesques », dans les années 1880-1900, la concorde intermunicipale prend forme et l'intercommunalité devient une réalité administrative, technique et politique. Cette concorde suburbaine s'est nouée, contre la grande ville ombrageuse, dans un sentiment partagé de relégation institutionnelle et sociale. Cette nouvelle forme innovante du gouvernement local est dictée par l'injonction démographique. Toutes les assemblées communales, selon des intensités variables, sont confrontées à la nécessité de répondre aux demandes sociales et d'équiper leur territoire d'un réseau de commodités urbaines. La distribution de l'eau, le raccordement au gaz, à l'électricité, le traitement des déchets ménagers : autant de politiques publiques qui transcendent les limites municipales. La Seine banlieue est passée de 325 000 habitants dans les années 1860 à près de 800 000 habitants au recensement de 1896. En 1921, elle compte désormais plus de 1,5 million d'habitants et dix ans plus tard près de 2,1 millions. Au milieu des années 1930, pour la première

**Densification et pression démographique dans l'agglomération parisienne durant l'Entre-deux-guerres** (cartographie d'Albert Demangeon).



fois, les Suburbains de première et de seconde couronnes sont plus nombreux que les Parisiens : plus de 3,4 millions contre 2,9. La commune de Sceaux suit le mouvement à son niveau ; elle n'est plus dans la relative stagnation démographique qu'elle a connue dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; dans les années 1930, sa population frôle désormais les 8 500 habitants ; elle a plus que doublé entre 1896 et 1936.

La densification et le desserrement des zones d'habitation donnent lieu aux premières « crises urbaines » qui affectent la cohésion sociale du Grand Paris<sup>90</sup>. Dans ce contexte d'urbanisation anarchique des banlieues, l'heure est à l'union des villes confrontées aux mêmes maux. Dès 1897, la municipalité sceenne s'associe à l'une des premières ententes intercommunales<sup>91</sup>. Elle soutient la création d'un syndicat de l'eau en vue de défendre les intérêts des municipalités suburbaines et de leurs administrés face à la puissante Compagnie générale des eaux (CGE), fondée en 1853, qui tend à exercer un monopole de fait et à pratiquer une tarification arbitraire<sup>92</sup>. L'enjeu pour les municipalités est d'obtenir de la CGE une baisse des prix et la canalisation de toutes les voies communales classées et des nouvelles à percer. L'adduction en eau et la desserte en bouche d'eau sont en effet indispensables à la protection contre les incendies, à la salubrité et à l'assainissement du domaine communal.

Cette stratégie d'union des villes conduit les maires de banlieue à se fédérer autour de grands syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). Le premier, celui du gaz, est créé en 1903, le second, celui des pompes funèbres, en 1905<sup>93</sup>. À Sceaux, cette entente cordiale et intéressée trouve cependant ses limites lorsque l'intérêt communal prévaut sur les considérations solidaristes. En août 1905, le conseil municipal préfère ainsi traiter seul avec la compagnie des Pompes funèbres générales, les PFG, une des plus anciennes et des plus puissantes entreprises funéraires de France fondée en 1844. À l'instar des communes bourgeoises de Neuilly, Vincennes ou Saint-Mandé, Sceaux ne souhaite pas partager sa redevance lucrative avec les autres cités, de petites tailles et populaires, dont les convois funéraires de personnes à faible revenu ou indigentes sont de faible rapport pour le budget communal<sup>94</sup>.

---

90. Annie FOURCAUT, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'Entre-deux-guerres*, Paris, Créaphis, 2000.

91. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 27 février 1897.

92. Viviane CLAUDE, « Une coopération politique dans une mosaïque urbaine, le cas du service de l'eau en banlieue parisienne (1880-1923) », *Genèses*, n° 65, décembre 2006, pp. 92-111.

93. Juliette AUBRUN, « "Gaz à tous les étages". L'intercommunalité au service du public en banlieue parisienne (1901-1914) », in Emmanuel BELLANGER, Jacques GIRAULT (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 2008, pp. 85-95.

94. Emmanuel BELLANGER, *La mort une affaire publique. Histoire du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008.





**Théodore Tissier** conseiller d'État, maire radical de Bagneux (1899-1935) et président fondateur des plus importants syndicats intercommunaux de la banlieue parisienne (SEDIF).



**Henri Sellier** conseiller général dès 1910, maire socialiste de Suresnes (1919-1941), secrétaire général de l'Union internationale des villes et de la puissante Union des maires de la Seine, sénateur et ministre du Front populaire, père fondateur des grands offices publics départementaux, précurseur d'un Grand Paris solidaire (La Cité).

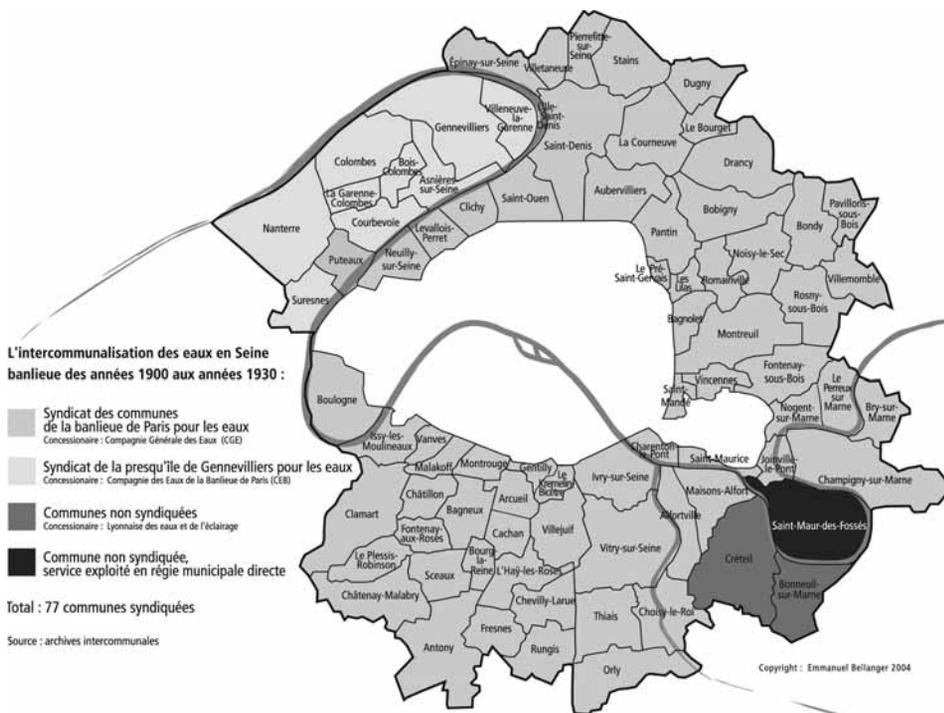
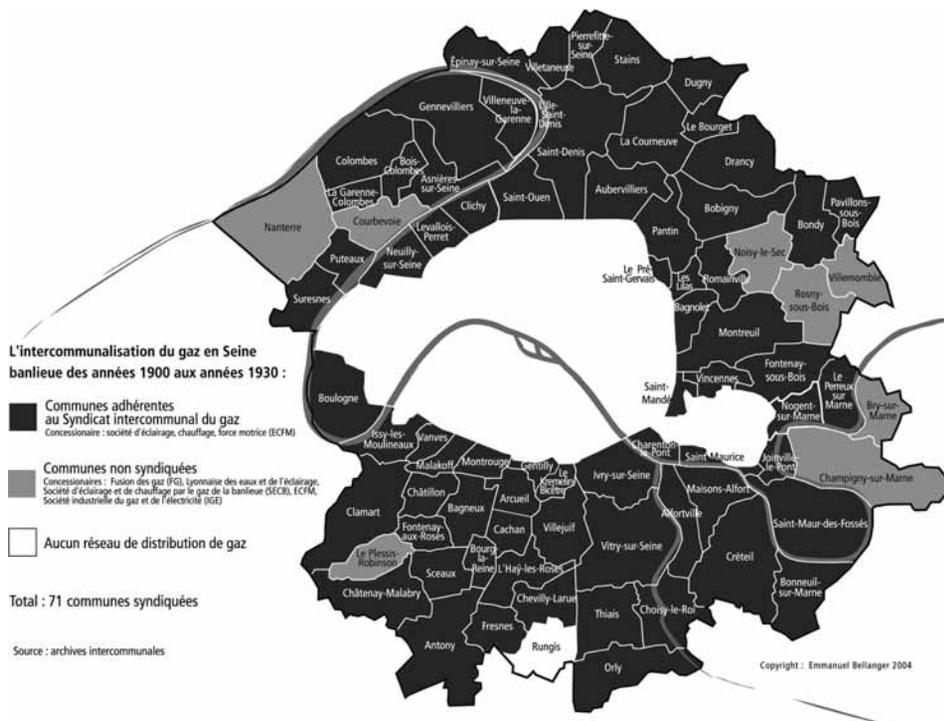
intercommunal ne fut pas la hauteur des besoins, les dissidences sur le choix du site furent plus fortes que l'intérêt général et le projet, sans financement, fut abandonné.

Sous l'effet des contraintes de gestion, nées de la densification et de la création de nouveaux quartiers, les communes de banlieue parviennent à mutualiser leurs compétences pour mieux peser sur les entreprises concessionnaires : les compagnies du gaz, de l'électricité, de pompes funèbres, de l'eau. L'objectif politique est d'obtenir l'extension des réseaux de raccordement à un moindre coût pour les finances locales. Ce succès est porté par l'Union des maires de la Seine, l'amicale des secrétaires de mairie du département fondée en 1862 dans la perspective de forger un corps de métiers et les hauts fonctionnaires de la direction des affaires départementales de la préfecture de la Seine, qui soutiennent la mise en place d'une péréquation financière et technique entre les communes de la Seine banlieue. Cette action est soutenue par une nébuleuse de groupements de réformateurs, conscients des enjeux d'aménagement, d'équipement et de désenclavement des territoires suburbains dont l'échelle pertinente d'intervention publique n'est plus la commune mais l'agglomération. Parmi ces associations figurent en bonne place l'association générale des hygiénistes et des techniciens municipaux fondée en 1905 et la Société française des architectes et urbanistes (SFAU) fondée en 1911 sous l'égide du Musée social créé en 1894<sup>98</sup>. Cette association contribue à l'élaboration de la première loi française sur l'aménagement, l'embellissement et l'extension des villes du 14 mars 1919 et reprend à son compte les principes du solidarisme républicain chers à la section d'hygiène urbaine et rurale du musée social créée en 1908<sup>99</sup>.

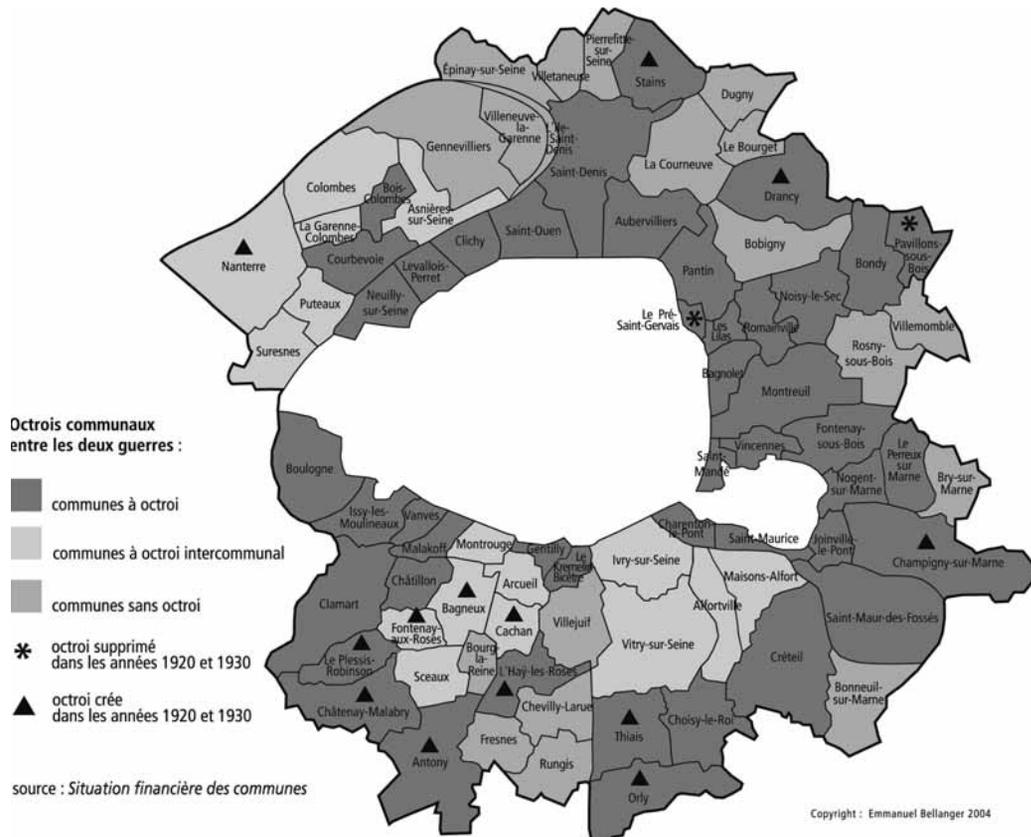
Cette dynamique d'intercommunalisation et d'uniformisation des pratiques municipales est également portée par un profond mouvement de professionnalisation des mairies, lui-même encouragé par la préfecture qui a besoin d'interlocuteurs au fait de ses circulaires et par les élus locaux qui ont besoin de collaborateurs aux prises avec les dispositifs de régulation sociale et de cohésion urbaine. Le Grand Paris est le siège de deux hauts lieux de la professionnalisation des mairies et des organismes intercommunaux : l'École des hautes études urbaines (EHEU) et l'École nationale d'administration municipale (ENAM). L'EHEU est créée en 1919 sous l'autorité d'Henri Sellier par le conseil général de la Seine. Elle est

98. Viviane CLAUDE, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Parenthèses, 2006 ; Janet HORNE, « L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs, 1894-1914 », in Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999, pp. 121-140.

99. Giovanna OSTI, « La section d'hygiène urbaine et rurale du musée social », in Katherine BURLLEN (dir.), *La Banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1987, pp. 59-66.



Communes adhérentes aux syndicats intercommunaux du gaz et des eaux (cartographie d'Emmanuel Bellanger).



**L'intercommunalité des octrois et ses solidarités financières** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).

**En 1939, toutes les communes de la Seine banlieue seront regroupées dans le syndicat intercommunal régional de l'octroi (OIRP).**

le lieu de la diffusion d'un enseignement public des questions urbaines appliqué au gouvernement urbain. Cette école, rebaptisée en 1924 Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), prolonge l'expérience parisienne de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la ville de Paris fondé en 1916. Les élèves de cette école, dont une cinquantaine dirigera le secrétariat général des mairies de banlieue, fondent en 1928 la Société des diplômés de l'institut d'urbanisme (SDIU), une association résolument attachée au dépassement de repli communal.

La seconde institution de professionnalisation des mairies est une section de perfectionnement administratif destinée aux secrétaires et aux employés de mairies du département de la Seine fondée en 1922<sup>100</sup>. Créée sous le patronage de l'incorruptible Henri Sellier, cette section obtient une consécration nationale, lorsqu'en 1929, elle décroche le titre d'école nationale destinée aux secrétaires et employés de mairies du

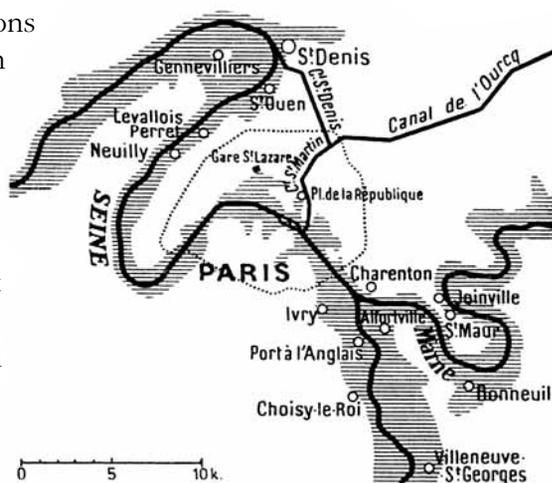
100. Emmanuel BELLANGER, « L'École nationale d'administration municipale : des "sans-grade" devenus secrétaires généraux », *Politix*, 53, mars 2001, pp. 145-171.

département de la Seine puis, à partir de 1925, de toute la France. Cette école, rattachée à l'IUUP, est l'institution d'une époque, celle d'un interventionnisme local ambitieux au service des maires bâtisseurs et de leurs logiques d'ententes intercommunales. Cette école utilitaire est, elle aussi, la fondation du conseil général et de la préfecture de la Seine qui y envoie, au titre de professeurs, ses hauts fonctionnaires. Créée en 1931, son association corporatiste, l'Amicale des anciens élèves de l'École nationale d'administration municipale (ASSENAM) joue de sa médiation auprès des maires de toutes sensibilités politiques pour renforcer les politiques de collaboration intercommunale et départementale. Se distinguent dans l'Amicale des secrétaires de mairie ou dans celle de l'ASSENAM, trois hauts fonctionnaires municipaux de la ville de Sceaux qui incarneront la continuité administrative : Édouard Lyet, en poste de 1929 à 1944, René Lenoir en fonction de 1944 à 1959 et Fernand Huet à l'œuvre de 1959 à 1980<sup>101</sup>. Ces différentes institutions et leurs réseaux associatifs contribuent à la conversion des administrateurs suburbains à une logique intercommunale de première importance, unique en France eu égard au déploiement de ces plus grands SIVU érigés en modèle.

Carte de l'inondation de 1910 extraite de l'ouvrage de référence du géographe Albert Demangeon, *Paris, la ville et sa banlieue* (1933).

## Le Grand Paris au chevet des communes de banlieue

La rationalisation administrative et la croissance urbaine ont renforcé les liens de dépendances et d'interactions entre la capitale et ses banlieues sous l'injonction d'évènements qui ont bouleversé la vie sociale de l'agglomération parisienne. En 1870, chassés de leur cité, les habitants des communes du département trouvent refuge dans la capitale où leur mairie a été accueillie. Un autre événement, l'inondation de 1910, marque les mentalités et met en évidence, dans l'adversité, le destin uni des Parisiens et des Banlieusards. Face aux calamités qui se moquent des frontières, les administrateurs communaux et les grands corps de l'État sont contraints de s'entendre et de s'engager dans des politiques de grands travaux de protection, de déviation, de canalisation et de barrage de rétention d'eau.



101. Archives municipales de Sceaux, dossiers du personnel.

La Grande Guerre consacre cette nouvelle donne politique et financière ; la ville de Paris alimente les caisses des municipalités de banlieues en souscrivant aux « bons communaux » qu'elles émettent. Mais c'est surtout, en période de guerre et de récession économique, à l'institution départementale, le conseil général de la Seine, qu'il incombe de mettre en place une politique de péréquation au profit des cités suburbaines. Le financement des politiques départementales est aux trois quarts supporté par la ville de Paris et s'étend à plusieurs grands domaines d'intervention : le placement des chômeurs, les habitations à bon marché (HBM), ancêtres du logement social et la politique d'hygiène sociale, la politique de planification urbaine<sup>102</sup>. L'Office départemental du placement et de la statistique du travail institué en 1915 a pour mission de mobiliser la main-d'œuvre et de rationaliser son emploi à l'échelle du Grand Paris. L'office départemental d'HBM, institué également en 1915 et placé sous la direction d'Henri Sellier, programme la réalisation, en Seine banlieue, d'une dizaine de cités jardins, le contre-modèle des lotissements défectueux et des quartiers insalubres. Entre sa fondation et son démantèlement à la fin des années 1960, plus de 40 000 logements sociaux seront mis en location dans plus de 40 communes de la Seine banlieue. La ville de Sceaux n'accueillera aucune opération, même modeste, de cette œuvre départementale de solidarité et de salubrité.

Le troisième domaine de départementalisation du conseil général est celui de l'hygiène sociale. Son office, fondé en 1918, est le promoteur en banlieue d'une vingtaine de dispensaires – celui de Bourg-la-Reine ouvert en 1925 dessert la ville de Sceaux – et de sept écoles de plein air. Ces premières institutions sociales de l'agglomération dense sont placées sous l'autorité d'Henri Sellier, leur fondateur, spécialiste le plus en vue des réformes sociales et urbaines<sup>103</sup>. Sur ce modèle de solidarité départementale, des hôpitaux départementaux sont également construits à Clichy en 1934 ou à Bobigny en 1935 et au sortir de la Seconde Guerre mondiale, un réseau de 60 crèches de protection maternelle et infantile (PMI) est mis en place dans la plupart des communes suburbaines du département capitale.

La dynamique de départementalisation des politiques publiques couvre d'autres services publics à la dimension sociale moins prononcée, mais qui agissent sur la cohésion du Grand Paris. La politique de planification

---

102. Jean RAYMOND-LAURENT (vice-président du Conseil municipal de Paris, conseiller général de Paris), *Paris, sa vie municipale. Vers le Plus Grand Paris*, Paris, Librairie des Juris-classeurs, Éditions Godde, Librairie, 1931.

103. Henri SELLIER, Auguste BRUGGEMANN, *Le problème du logement, son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes*, Paris, Presses universitaires de France, 1927 ; Henri SELLIER, *La lutte contre la tuberculose dans la région parisienne 1896-1927. Le rôle de l'office public d'hygiène sociale*, Paris, Éditions de l'OPHS du département de la Seine, 1928.



La dynamique de départementalisation des politiques publiques de l'Entre-deux-guerres s'étend à partir de 1933 au traitement des ordures ménagères<sup>105</sup>, à la politique d'électrification des routes<sup>106</sup>, au programme de défense contre les inondations et au réseau portuaire de la capitale et de la banlieue géré par les services départementaux du port de Paris. Elle donne également naissance à une politique interdépartementale pionnière en matière d'assainissement et d'alimentation en eau de l'agglomération parisienne, institutionnalisée au milieu des années 1930. Le conseil municipal de Sceaux approuve ainsi le projet de statut du syndicat général pour l'alimentation en eau de la région parisienne, élaboré en accord avec le syndicat intercommunal de la banlieue pour les eaux et la ville de Paris, avec pour objet la réalisation en commun de l'adduction des eaux de Vals de Loire<sup>107</sup>. La ville bénéficie encore de la sollicitude du Grand Paris en obtenant en 1934 l'ouverture d'un bureau de la caisse interdépartementale des assurés sociaux installé rue Hippolyte-Boulogne dans la boutique de l'office public d'HBM, une œuvre municipale modeste qui n'a réalisé, sur le modèle de l'office départemental d'Henri Sellier, que 29 résidences à bon marché depuis sa création par décret du 5 février 1929<sup>108</sup>.

Un autre domaine d'intégration du Grand Paris est également souhaité et attendu par la ville de Sceaux : celui de la lutte contre les incendies. En 1933, la municipalité s'associe au vœu de la commune de Créteil pour la création d'un corps de sapeurs-pompiers départemental<sup>109</sup>. Une requête ancienne puisque dès 1907 la municipalité de Montreuil, soutenue par la ville de Sceaux, insiste sur les faibles moyens des compagnies locales de sapeurs-pompiers et demande que le conseil général étudie, de concert avec les municipalités les plus importantes de la Seine banlieue, les moyens d'organiser un service d'incendie fonctionnant sur le modèle du bataillon militaire de la ville de Paris<sup>110</sup>. En 1943, c'est Pierre Laval, toujours maire d'Aubervilliers (1923-1944), président honoraire de l'Union amicale des maires de la Seine et désormais chef du gouvernement du régime de Vichy, qui leur apportera satisfaction en étendant la zone d'intervention des pompiers de Paris aux 80 communes suburbaines du département de la Seine.

---

105. Jean-Marie LE MOAL, *De l'incinération des ordures ménagères dans les villes et particulièrement à Paris*, thèse de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), 1927.

106. Roger BOUTTEVILLE, « L'éclairage des routes à grand trafic », *Urbanisme*, n° 25, avril 1934, pp. 125-137.

107. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 17 décembre 1933.

108. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 15 juin 1934.

109. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 30 juin 1933.

110. Archives municipales de Montreuil, délibération du conseil municipal du 26 juillet 1907.

## **Le domaine de Sceaux : une « fleur » du Grand Paris**

Sceaux qui a perdu son autorité sous-préfectorale en 1880, mais qui a gagné un lycée en 1885 et deux gares en 1893, bénéficie d'une nouvelle attention des pouvoirs publics en 1923. L'état du parc de Sceaux, laissé à l'abandon après guerre, ne peut laisser insensibles les riverains et les édiles attachés à la préservation du site et de sa notoriété. En juillet 1921, un rapport d'un géomètre du secteur sud du département de la Seine conforte l'engagement du maire de Sceaux, Bergeret de Frouville, conseiller municipal de « concentration républicaine » depuis 1912, dans son combat pour la départementalisation du domaine de Sceaux, dont la surface équivaut à 18 fois celle des Buttes-Chaumont, le plus grand parc de Paris<sup>111</sup>. Le rapport offre des arguments aux édiles ; il qualifie le parc et son château de « site admirable, aménagé par Le Nôtre avec de magnifiques avenues plantées et pièce d'eau d'un kilomètre en ligne droite », « une beauté [...] ravagée et menacée à brève échéance de dévastations irréparables ». Afin de se procurer des ressources et d'échapper à l'impôt qui frappe les résidences d'agrément, la propriétaire, la marquise de Trévisse, aurait été contrainte, selon le géomètre, de livrer son parc à une société d'élevage intensif qui transforme en étables et en greniers à fourrages des bâtiments historiques. « Les ronces envahissent le parc, ses allées et ses pelouses. [...] Sur les parterres de Le Nôtre, on cultive actuellement la pomme de terre. Mais dommage plus grave encore, on procède actuellement à l'abattage d'arbres magnifiques »<sup>112</sup>.

La sentence du géomètre ne laisse que peu d'espoir à la sauvegarde du domaine : « la Marquise de Trévisse a défendu jusqu'ici sa propriété contre la cupidité des grands spéculateurs de lotissement. Elle a refusé une offre de M. Bernheim de six millions. Mais, très âgée et malade, elle peut disparaître d'un jour à l'autre et ses héritiers, qui ne sont nullement attachés à ce domaine, n'hésiteraient pas un instant à le livrer aux lotisseurs ». Avec conviction, il se fait l'avocat d'une extension harmonieuse du Grand Paris assise sur de grands espaces verts avec pour épicerie le parc de Sceaux, situé à 20 minutes de la Porte d'Orléans. « L'agglomération parisienne ne présentant, surtout en banlieue, qu'une surface infime d'espaces libres, si on la compare aux autres capitales européennes et aux villes américaines, son plan d'extension devra prévoir en première ligne la création de vastes parcs facilement accessibles. »<sup>113</sup>

---

111. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », rapport du 8 juillet 1921.

112. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », rapport du 8 juillet 1921.

113. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », rapport du 8 juillet 1921.



**Le domaine de Sceaux avant et après sa départementalisation en 1923** (collection du musée de l'Île-de-France, Fonds de Madame Reige).



L'aménagement du domaine est dès lors pensé comme une réalisation départementale et intercommunale, susceptible de servir l'intérêt de cinq communes, pour l'heure isolées les unes des autres. Son financement est en revanche problématique. Le lotissement d'une partie des terrains est la seule solution avancée. L'office départemental d'HBM avait songé l'acquérir, mais il fut contraint d'y renoncer face aux réserves de la marquise de Trévise qui, selon l'expert du département, « ne voyait pas d'un œil bienveillant cette opération d'habitations ouvrières susceptible de ternir le nom "Trévise" ». Le logement ouvrier est proscrit mais le conseil général reste la seule institution publique de recours en mesure de se porter acquéreur. Il a tout à gagner de l'acquisition du domaine de Sceaux, situé sur un site idéal, désenclavé par trois lignes ferrées, trois gares et un train tramway Paris-Antony qui place le parc à 19 minutes de la Porte d'Orléans. L'annonce des jeux Olympiques de 1924 constitue une opportunité supplémentaire. Le parc serait en effet susceptible d'accueillir cette grande manifestation internationale en concentrant sur un même site toutes les compétitions. Pour cet avocat du domaine, ce grand projet serait ainsi appelé, aux yeux du monde, à devenir le faire-valoir de l'extension harmonieuse du Grand Paris qui rééquilibrerait vers le Sud son peuplement et contribuerait à son décongestionnement<sup>114</sup>.

Cette vision d'expert conforte la position de la municipalité scéenne. Le projet de départementalisation du domaine est ardemment défendu par Bergeret de Frouville, un chef d'entreprise de formation militaire. Cet édile est un habile négociateur qui a fait ses armes au cours de nombreux pourparlers avec les sociétés immobilières et les services techniques de la préfecture de Seine. Il est aussi un esprit précurseur qui lance sa commune dans une politique d'acquisition de réserves foncières et de mise en valeur des rues axiales de sa ville, les rues Houdan et de Fontenay<sup>116</sup>. Dès 1919, le maire se pose en opposant déterminé au morcellement du grand parc convoité par des marchands de biens, des spéculateurs peu soucieux du bien patrimonial commun. Son conservatisme politique qui s'affiche en période d'élection n'est que de façade lorsqu'il est question de s'opposer aux intérêts privés et de démocratiser l'accès du domaine de Sceaux.

Dans sa lettre du 8 mai 1923 au directeur de l'Extension de Paris, Pierre Doumerc, et ses collaborateurs Sébille et Bonnefond, l'édile ne ménage pas ses efforts pour convaincre ces hauts fonctionnaires de la priorité qu'il faut accorder à « la conservation du Petit Château de Colbert et aux magnifiques restes de la propriété de la Marquise de Trévise, ancien



**Les bienfaiteurs politiques du domaine de Sceaux :**  
**Bergeret de Frouville, militaire de carrière et entrepreneur, maire de Sceaux (1919-1925)**  
**Auguste Mounié maire d'Antony (1912-1940) et sénateur du département de la Seine<sup>115</sup>.**

114. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux ».

115. Archives municipales d'Antony. Fonds iconographiques.

116. Lire sa notice nécrologique, *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1938, pp. 3-9.

domaine de la Duchesse du Maine dont le parc a été dessiné par Le Nôtre et qui contient les œuvres de Perrault, Lebrun [...] ». Il use d'un argument de poids : « Le secteur sud de Paris doit avoir son petit Versailles dont le charme égale, s'il ne le surpasse, celui du grand ! »<sup>117</sup>. À plus de 70 ans d'âge, Bergeret de Frouville enchaîne les visites et paie de sa personne. Il s'attache surtout à fédérer autour de lui tout ce que compte la banlieue sud d'élus locaux influents.

La municipalisation du domaine de Sceaux étant impossible, car trop coûteuse, la transformation du parc en un domaine public impose une entente intercommunale et départementale. La répartition du domaine de Sceaux sur trois communes, qui avait suscité au début du XIX<sup>e</sup> siècle d'âpres combats entre cités, se révèle in fine être une chance pour la cité scéenne qui sait pouvoir compter sur la mobilisation des petites patries voisines. Le soutien le plus décisif est celui d'Auguste Mounié, le sénateur-maire radical-socialiste d'Antony (1912 à 1940), vice-président du conseil général de la Seine qui parvient à rallier à la cause du domaine le conseiller général, vice-président du conseil municipal de Paris, écrivain et critique d'art, Léon Riator. Sous leur patronage, le 5 juillet 1923, une visite décisive est organisée par la commission des Habitations ouvrières et du Plan d'extension, à l'attention des membres de l'assemblée départementale. La départementalisation du domaine s'annonce enfin<sup>118</sup>. Dans sa séance du 11 juillet 1923, le conseil général, sur le rapport du conseiller municipal de Paris François Latour (1919-1947), valide l'acquisition du domaine de Sceaux, 227 hectares, 72 ares et 80 centiares, d'une valeur estimée de 13 millions de francs. La vente est conclue le 11 août entre l'institution départementale et l'ancienne propriétaire, la princesse de Cystria-Faucigny, héritière des Trévises, qui ne conserve du domaine que le Petit Château<sup>119</sup>.

La prise de possession est effective le 11 novembre 1923. Par la voix d'Elie Debidour, la commission du Vieux Paris exprime sa profonde satisfaction devant « cette grande opération de prévoyance et de sauvegarde » qu'elle a soutenue. « C'est là, dans l'histoire de la région parisienne, au double point de vue de l'aménagement de la banlieue et de la conservation de ses souvenirs anciens, un événement d'une portée considérable. [...] Ce n'est pas seulement, en effet, 222 hectares [227 en

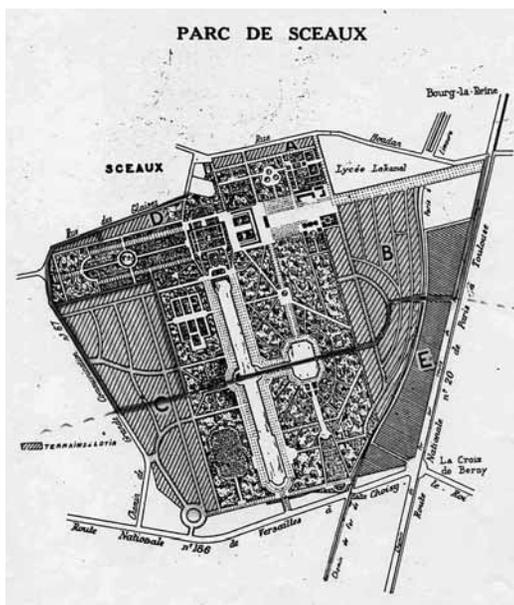
---

117. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », correspondance.

118. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », correspondance, lettre de Frédéric Brunet, président du conseil général de la Seine du 28 juin 1923.

119. Le domaine comprend le château, le bâtiment de l'intendance et ses dépendances, l'ancienne orangerie, le pavillon de l'Aurore, le petit pavillon de chasse de style gothique, 119 hectares de terres labourables : 33 de prairies naturelles et artificielles, 40 de bois, 10 de pièces d'eau et 24 hectares de bâtiments, de cours et de terrains viabilisés. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », cote n° 5.

réalité] d'un seul tenant pittoresque, encore admirablement boisé, pourvu d'eaux limpides et profondes [...], c'est tout un patrimoine d'art où revit la pensée des plus grands maîtres du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>120</sup>. Pour le très conservateur chroniqueur du *Temps*, Léandre Vaillat, « ce domaine est un des plus beaux de France, il contient tout un passé d'art et d'histoire et il est possible d'y réussir cette conciliation entre l'autrefois et l'aujourd'hui, qui constitue notre modernisme à nous »<sup>121</sup>.



Le domaine de Sceaux.

Avis d'utilité publique du 3 mars 1924 établi par la direction de l'Extension de Paris de la préfecture de la Seine<sup>122</sup>.

À l'été 1923, la presse se félicite que « le domaine de Sceaux arraché aux lotisseurs [appartienne] désormais à la collectivité »<sup>123</sup>. Les observateurs du Grand Paris notent que ce nouveau domaine public représente le tiers du Bois de Boulogne et contient à lui seul tous les parcs, squares et grandes places du Paris intra-muros. Peu d'entre eux s'offusquent qu'un huitième de sa superficie totale affecté à la culture agricole soit vendu à des lotisseurs par l'entremise de la Société générale d'aménagement urbain pour financer la restauration du parc<sup>124</sup>. Le principe de réalité a prévalu sur les considérations esthétiques, mais certains regrettent avec amertume

120. Elie DEBIDOUR, « Le domaine de Sceaux », son passé et son avenir », *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925, pp. 38-39.

121. Léandre VAILLAT, « Le décor de la vie : le Parc de Sceaux », *Le Temps* du 14 avril 1925.

122. Les cinq enquêteurs de la commission, choisis par les maires de Sceaux (trois), Antony (1) et Châtenay (1) représentent les intérêts économiques de la région. Tous sont des entrepreneurs. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », côte n° 5.

123. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », côte n° 5, coupures de presse.

124. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », côte n° 5.



est autorisée moyennant le paiement d'une redevance de cinq francs par jour, avec interdiction de pêcher le dimanche, jour réservé en exclusivité aux promeneurs. Cette distraction sera suivie par la réintroduction de cerfs en 1933, de cygnes en 1937 et par l'autorisation du canotage en 1934.

Durant ces longues années de négociations, la sauvegarde du parc a reçu le soutien de l'architecte en chef des monuments historiques du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Henri Laffillée. Au premier regard plus anecdotique, le soutien du Touring-club de France fondé en 1890 pour propager le tourisme, reconnu d'utilité publique en 1907 et placé sous le haut patronage du président de la République, participe assurément à la reconnaissance du parc comme site majeur de dépaysement en Île-de-France. En mai 1930, le Touring-club organise une visite du domaine en compagnie de Gaston Gérard, le haut-commissaire au tourisme. Le parc devient dans la presse le « petit Versailles ». Mais la reconnaissance ultime vient poindre en juillet 1935 lorsque le président de la République Albert Lebrun consacre par sa présence le domaine Sceaux<sup>128</sup>.

Désormais, dans l'opinion commune, Sceaux a retrouvé son statut de ville à part, de ville départementale choyée et reconnue par la puissance publique et les autorités politiques du Grand Paris. Dernière consécration, le 6 juillet 1937, le président du conseil général, Victor Constant, inaugure en grande pompe le musée de l'Île-de-France et ses 11 salles d'exposition aménagées dans le château. Ce projet a été patronné dès novembre 1924 par Léon Ritor et le maire de Sceaux qui proposaient à l'époque la création, en ses murs, d'un « musée historique, archéologique et artistique du département de la Seine » placé sous le contrôle de la commission du Vieux Paris<sup>129</sup>. Transcendant les clivages partisans, la proposition fut reprise en décembre 1930 par le nouveau conseiller général socialiste du canton de Sceaux, Jean Longuet, maire de Châtenay-Malabry (1925-1938) et député de la Seine depuis 1919<sup>130</sup>. Ce dernier fait adopter le nom de « musée de l'Île-de-France » et obtient le soutien important de son camarade socialiste, André Le Troquer, conseiller municipal de Paris depuis 1919 et surtout rapporteur de la commission de l'Extension de Paris, l'organe embryonnaire de l'aménagement du Grand Paris. À l'unanimité, élus parisiens et banlieusards se prononcèrent pour la création d'un musée dans le château et le pavillon de l'Orangerie, dont l'administration devait être rattachée au musée parisien du Carnevayet.

128. *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925-1938.

129. *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925-1938.

130. En 1929, Jean Longuet succède au conseil général à Auguste Mournié qui ne se représentait pas.

À Sceaux, la départementalisation des promenades publiques et du patrimoine culturel s'accroît avec l'acquisition en 1943 du Petit Château et de son terrain de 11 000 mètres carrés. La municipalité l'avait acquis en mars 1935 avec l'espoir d'accueillir dans son parc la section d'art des jardins de l'Exposition internationale de Paris de 1937. Le rêve passé, la dévolution au conseil général de la Seine devient une priorité budgétaire et une source d'économie pour la ville<sup>131</sup>. En 1948, toujours sous le régime du Grand Paris, le jardin de la Ménagerie, classé depuis 1942 par la direction des Beaux-arts, devient à son tour propriété départementale sur la demande de la société du jardin et des eaux de Sceaux fondée en 1799<sup>132</sup>.

Au-delà du domaine de Sceaux, de son parc, de son musée, dans les années 1920, l'action publique du conseil général de la Seine s'inscrit dans une politique d'aménagement d'espaces verts à l'échelle du Grand Paris<sup>133</sup>. Alors qu'à l'ouest et à l'est du département de la Seine, deux grands espaces verts existent depuis le Second Empire, le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes, dépendances de la Ville de Paris<sup>134</sup> ; au sud et plus encore au nord, les populations, en majorité ouvrière, n'ont pas de parc public mis à leur disposition. Sous la pression des conseillers généraux banlieusards, les services de l'Extension de Paris accèdent avec parcimonie à leur volonté. Au nord, un « Parc des sports de La Courneuve », aménagé sur 43 hectares est ouvert au public au début des années 1930 et agrandi sous le régime de Vichy<sup>135</sup>. Au Sud, le 30 décembre 1936, le conseil général devient l'acquéreur du domaine de la Roseraie de l'Haÿ-les-Roses d'une superficie de 12 hectares<sup>136</sup>.

La politique foncière du conseil général de la Seine sert, selon la presse locale et nationale, « la réalisation d'un plus grand Paris »<sup>137</sup>. Au milieu des années 1920, 760 hectares de terrains ont été acquis ou sont en voie de l'être sur les communes de Sceaux, d'Antony, de Châtenay-Malabry, mais aussi de La Courneuve, du Bourget, de Dugny, de Stains et de Saint-Denis ou encore de Rosny-sous-Bois au lieu-dit La pelouse

---

131. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », lettre du maire au préfet du 13 janvier 1936.

132. Jacqueline RAMBAUD, « La Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux », art. cit., pp. 11-12.

133. Emmanuel BELLANGER, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 ». De la Seine banlieue à la Seine-Saint-Denis: une histoire de l'État au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, La documentation française, 2005.

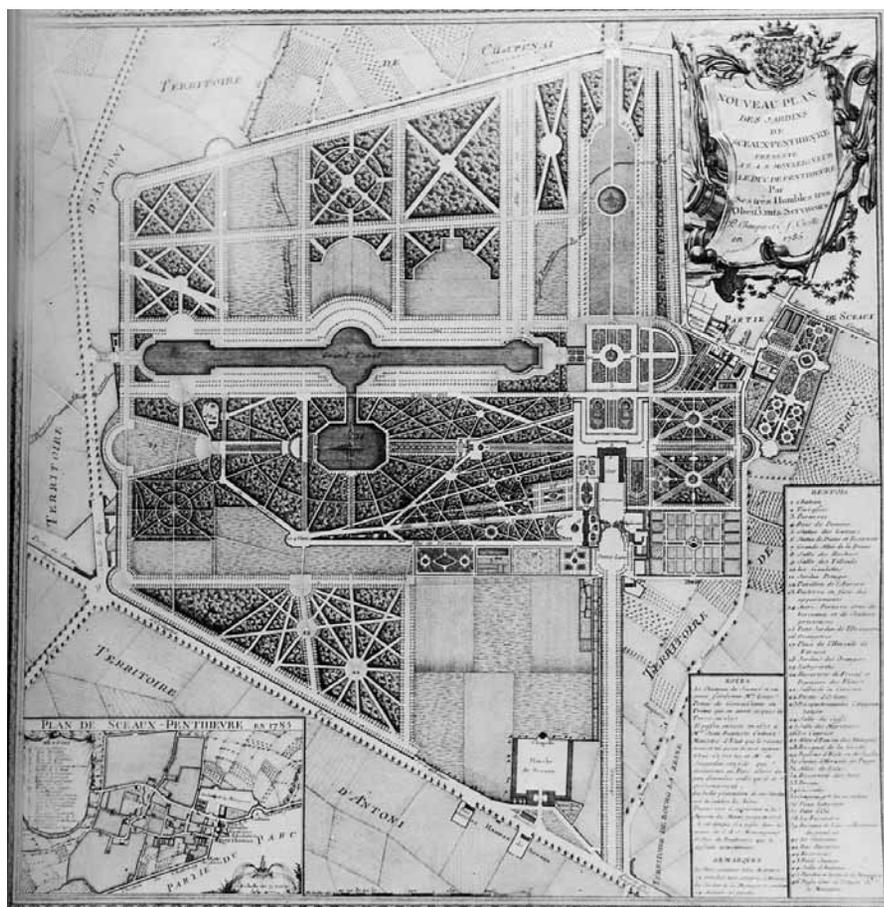
134. Ces bois, annexés à la Ville de Paris, furent aménagés en promenade publique entre 1852 et 1870, puis en vaste parc forestier à partir des années 1880. Robert JOFFET, « Paysages du Bois de Boulogne », *La Vie Urbaine, urbanisme et habitation*, n° 1, nouvelle série, janvier-mars 1953, pp. 3-29.

135. L'inspection générale des services techniques de topographie et d'urbanisme de la préfecture de la Seine envisage pour le parc de la Courneuve une superficie totale de 800 hectares. *Urbanisme*, juillet-août 1943, p. 174.

136. *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925-1938.

137. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », coupures de presse, *L'Écho municipal, hebdomadaire politique et d'informations de Paris et du département de la Seine* du 17 février 1924.

d'Armor à l'est du département. Le conseil général envisage de transformer ses terrains en promenades publiques, en rues viabilisées, en places publiques, en lotissements modèles, en cités-jardins bien équipées. Dès 1921, une majorité d'élus parisiens rangés derrière François Latour s'entend avec les représentants de la banlieue sur une politique foncière du conseil général dont l'objectif affirmé est de lutter contre les « mauvais lotissements qui sont la plaie des communes suburbaines » et de « préparer l'extension rationnelle de Paris et de sa banlieue » avec une politique de transport appropriée<sup>138</sup>.



Plan et gravure de 1785 des jardins de Sceaux-Penthièvre de P. Champlin et E. F. Cicille (Collection du musée de l'île-de-France).

138. Archives municipales de Sceaux, dossier « Parc de Sceaux », côte n° 5.

## **Le problème des transports collectifs : vers une politique départementale plus solidaire ?**

Le désenclavement de la banlieue parisienne est au cœur des conflits d'intérêts qui opposent les municipalités suburbaines, le département de la Seine, le département de la Seine-et-Oise, la ville de Paris et, comme arbitre et accusé, l'État. La question du désenclavement s'était déjà posée au début du XIX<sup>e</sup> siècle avec la réalisation du canal de Saint-Denis et du canal de l'Ourcq. À partir des années 1830-1840, elle recouvre des enjeux comparables et plus urgents avec la création des lignes de chemin de fer et du réseau de transports des omnibus et des tramways<sup>139</sup>. En banlieue, la participation du conseil général de la Seine à la politique des transports est réclamée avec insistance depuis les années 1880<sup>140</sup> ; mais cette politique n'engage pas uniquement l'assemblée du Grand Paris où les élus de banlieue restent très minoritaires jusqu'en 1935. Cette disproportion entre la représentation politique de la banlieue et celle de Paris au sein du conseil général de la Seine ira jusqu'à surprendre certains hauts fonctionnaires préfectoraux qui qualifieront cet état de fait « d'inacceptable » au regard du poids démographique des 80 cités de la Seine banlieue<sup>141</sup>. Cette disproportion explique en partie pourquoi le réseau des transports collectifs du département de la Seine fut si longtemps considéré comme la chasse gardée du conseil municipal de Paris, le grand concessionnaire du métropolitain, intéressé surtout par sa rentabilité. « Le Métro apparaissait comme la chose de la Ville de Paris et incarnait l'égoïsme haussmannien des édiles parisiens »<sup>142</sup>.

Plus consensuelle, l'électrification de la ligne Paris-Sceaux-Limours fait l'objet d'un compromis entre les différentes institutions locales du Grand Paris et de la grande banlieue. Ce projet sert autant les intérêts du centre que ceux de la périphérie. Il est défendu, à ce titre, dès la Belle Époque par les élus des conseils municipaux de Seine banlieue, relayés par ceux des conseils généraux de la Seine et de la Seine-et-Oise, des conseils d'arrondissement de Sceaux et de Rambouillet et du conseil municipal

---

139. Conseil général de la Seine, *Réorganisation des transports en commun de Paris et de la banlieue*, Paris, Imprimerie municipale, 1908.

140. Sur la politique des transports dans l'agglomération parisienne, lire : Noëlle GÉRÔME, Michel MARGAIRAZ (dir.), *Métro, dépôts, réseaux. Territoires et personnels des transports parisiens au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; Michel MARGAIRAZ, *Histoire de la RATP. La singulière aventure des transports parisiens*, Paris, Albin Michel, 1989 ; Dominique LARROQUE, Michel MARGAIRAZ, Pierre ZEMBRI, *Paris et ses transports XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Deux siècles de décisions pour la ville et sa région*, Paris, Éditions Recherches, 2002.

141. Le nombre de conseillers généraux suburbains passera toutefois d'une petite vingtaine à 50 pour les élections cantonales de 1935. Maurice FÉLIX, Eugène RAIGA, *Le Régime administratif et financier du département de la Seine et de la Ville de Paris, op. cit.*, pp. 92-93.

142. Emmanuel BELLANGER, Michel MARGAIRAZ, « *Service public local, capacités et paix sociale* » : le cas du Grand Paris des années 1880 aux années 1930 », Rapport Capright CNRS, 2008, p. 14.

de Paris. L'État est quant à lui réservé. Ce projet n'est pas prioritaire et la Grande Guerre interrompt toute perspective de modernisation du réseau. La donne politique change dans les années 1920, lorsque le ministère des Travaux publics se décide en 1925 à former une commission d'expertise et lorsque l'assemblée du Grand Paris, le conseil général, adopte le principe, dans sa séance du 12 juillet 1928, de prolonger le métropolitain au-delà des limites de la capitale<sup>143</sup>.

Depuis l'année 1846, la ville de Sceaux est une des villes de banlieue les mieux loties. L'arrêté préfectoral du 25 août 1930 qui prescrit la mise à l'enquête du déclassement de la ligne de Paris à Sceaux Robinson et de Paris à Massy-Palaiseau est une aubaine pour la cité scéenne. Son classement dans le réseau métropolitain départemental préfigure en effet l'électrification de la ligne de Sceaux. Son maire Charles Le Blanc (1927-1936) souligne que cette décision a été prise dans la concertation avec l'accord de tous les élus locaux concernés par le projet, soit 15 communes et plus de 100 000 banlieusards auxquels s'ajoutent des centaines de milliers de voyageurs parisiens.

L'intégration dans le réseau d'exploitation des transports collectifs du Grand Paris est souhaitée par les édiles suburbains qui y voient une meilleure desserte de leur commune et, en terme d'hygiène, la fin des nuisances provoquée par la suppression des fumées des vieilles tractions à vapeur. La ville de Sceaux escompte un gain de vitesse (90 kilomètres à l'heure) et de temps (10 minutes), une prolongation de la ligne jusqu'à la place Saint-Michel, un maintien des tarifs et surtout une augmentation du nombre de trains desservant les deux tronçons (70 contre 59). Un progrès qui reste néanmoins très inférieur au trafic de certaines lignes du métro intra-muros qui peuvent atteindre jusqu'à 450 trains par jour. L'heure est cependant à la satisfaction générale puisque le département de la Seine et les opérateurs privés prennent à leur charge la totalité des dépenses d'électrification et d'aménagement de la ligne<sup>144</sup>.

Le décret est pris le 13 août 1930. Mais il faut attendre la loi du 10 avril 1932 pour que soit approuvée la renonciation de la compagnie d'Orléans à la concession de la ligne et soit autorisé le déclassement de ses voies et leur raccordement au réseau d'intérêt local du département de la Seine. Les conventions d'exploitation de la ligne signées entre le département de la Seine, la ville de Paris, la compagnie d'Orléans et la compagnie du chemin de fer métropolitain sont approuvées par décret du 25 août 1932. Sur le rapport du socialiste parisien André Le Troquer, un

---

143. *Des trains dans un château. Histoire de la ligne de Sceaux (1846-1982)*, op. cit., p. 38.

144. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 17 octobre 1930.

« ami » de la ville Sceaux qui a soutenu la départementalisation de son domaine, les travaux d'aménagement et d'électrification des voies sont actés mais conditionnés à l'émission d'un emprunt de 130 millions de Francs.

Dès 1935, les travaux de modernisation de la ligne atteignent la gare de Sceaux. Ils sont à la charge de la compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans (PO) qui doit également créer de nouvelles stations, dont celle du Parc de Sceaux qui ne sera ouverte qu'en 1940. En octobre 1937, les premiers essais du métro à rames électriques ont lieu sur la ligne de Robinson. Sceaux n'est plus qu'à 14 minutes de Paris avec des dessertes toutes les 20 minutes<sup>145</sup>. À partir de janvier 1938, la ligne est exploitée par le chemin de fer métropolitain, la compagnie du métropolitain de Paris (CMP) fondée en 1899. Le nombre de trains passe à 153 par jour dont 69 sur le seul tronçon de Paris-Sceaux-Robinson. La satisfaction semble générale. Dans la revue, peu objective il est vrai, *Transports, rail, route, air, eau*, on peut ainsi lire que « l'électrification de la ligne de Sceaux et son exploitation par le chemin de fer métropolitain de Paris constituent une opération d'urbanisme qui, osons le dire, est en avance sur le plan d'extension de la région parisienne. Cet acte de foi dans l'avenir fait honneur à la compagnie du Chemin de fer métropolitain et nous en félicitons ici son animateur, Paul Martin, administrateur-délégué, directeur général de la compagnie, successeur de Marcel Ulrich, et choisi à ce poste par le général baron Empain, fondateur du Métropolitain de Paris »<sup>146</sup>. En dépit de l'interruption du trafic en décembre 1938 durant trois semaines en raison du froid et durant la guerre en période d'exception<sup>147</sup>, le trafic annuel sur les deux tronçons ne cessera d'augmenter : 582 000 en 1847, 1 013 000 en 1861, 11 169 030 en 1933, plus de 30 000 000 à partir des années 1940<sup>148</sup>.

Lorsque le Grand Paris prend forme et devient plus solidaire, la Seine-et-Oise et ses 691 communes restent, elles, plus exposées que la Seine banlieue à la sous-administration, à l'enclavement de leurs territoires et aux dysfonctionnements des transports collectifs. La création en mai 1930 d'une Fédération des comités d'action de la ligne Paris-Luxembourg à Limours atteste des divergences qui séparent la petite de la grande banlieue<sup>149</sup>. En mai 1930, le conseil général de la Seine-et-Oise en appelle aux responsabilités de l'État pour compenser les écarts de richesses et d'investissements publics entre le département de la Seine, le plus riche

---

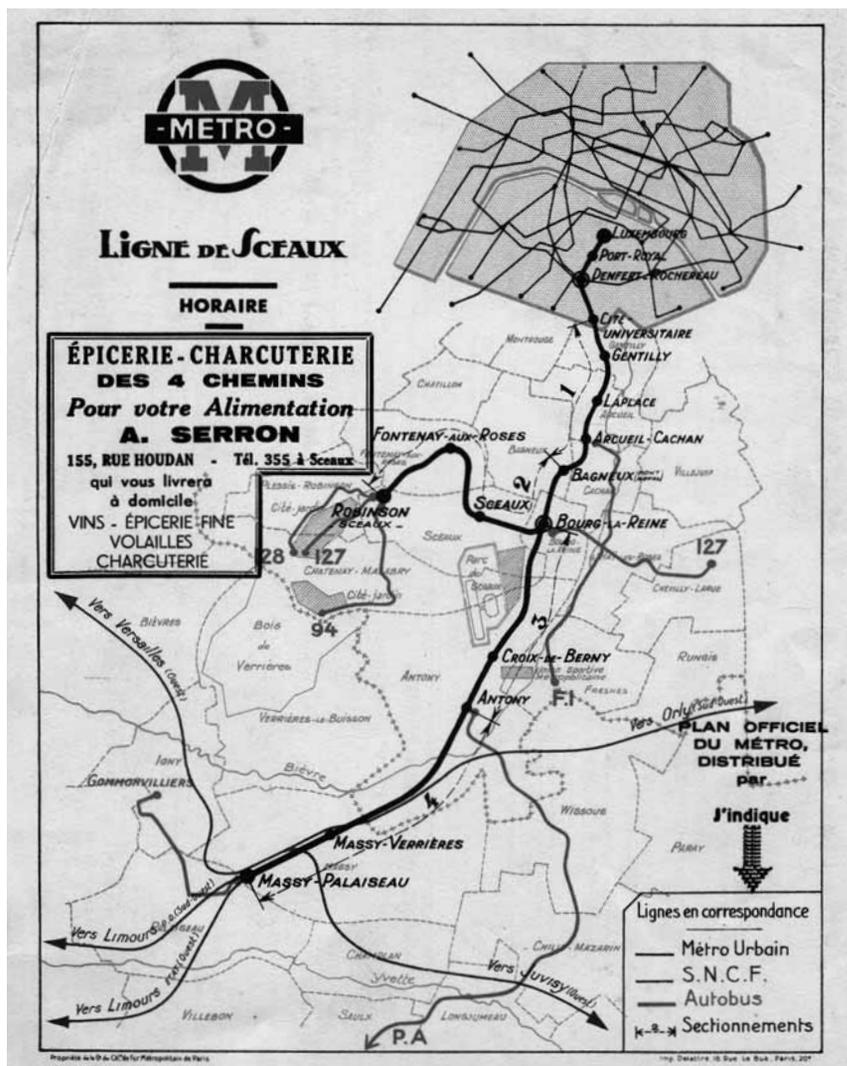
145. *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925-1938.

146. Daniel CAIRE, « Les nouveaux développements du chemin de fer métropolitain de Paris. L'électrification de la ligne de Sceaux et le métro-express dans la région parisienne », *Transports, rail, route, air, eau*, n° 14, novembre 1935, pp. 829-839.

147. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 21 octobre 1939.

148. *Des trains dans un château. Histoire de la ligne de Sceaux (1846-1982)*, op. cit., pp. 42-43, 82.

149. Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*, op. cit., p. 49.



Années 1930 : la compagnie du métropolitain met à l'honneur la desserte de la ligne de Sceaux, les Quatre-Chemins et la rue Houdan (Les Amis de Sceaux).

de France, et la grande couronne. Il s'offusque des empiétements du Grand Paris sur son territoire et se prononce contre la reprise par le conseil général du département capitale de la ligne Paris-Massy-Palaiseau. Il refuse son intégration au métropolitain parisien et défend son maintien dans le réseau ferroviaire d'intérêt général de l'État.

La fédération des comités d'action s'élève également avec force contre ce projet ; elle use de termes signifiants en mars 1931 : « Que le département de la Seine et ses représentants cherchent l'amélioration du sort de leurs populations, ils sont l'un et l'autre dans leur droit, dans leur rôle, mais à partir du moment où leur action risque d'être source de préjudice pour le voisin que nous sommes, nous avons le droit de réclamer. [...] La première section Paris-Massy [électrifiée] sera en quelque sorte l'enfant

gâté, alors que notre misérable tronçon Massy-Limours sera désormais le paria, le déshérité »<sup>150</sup>. Pour se racheter une réputation, la compagnie du Chemin de fer métropolitain de Paris, lors de l'exposition coloniale de 1931, évoque la création dans un proche avenir d'un « métro régional », d'un « métro-express » roulant à 50 kilomètres par heure et faisant le lien entre les différents territoires de l'agglomération parisienne qui n'ont cessé de s'étendre<sup>151</sup>. Mais les grands banlieusards ne sont pas dupes ; ils savent devoir s'en remettre à l'intervention de l'État, seule instance de régulation capable de refonder et de financer le réseau des transports collectifs de la région parisienne. En 1942, le gouvernement de Vichy procédera à la fusion du métro et des autobus dans la CMP, première étape vers la nationalisation des transports collectifs et la création, sous la IV<sup>e</sup> République, le 21 mars 1948, de la Régie autonome des transports parisiens (RATP). La régie autonome reprendra l'exploitation des lignes de la compagnie du Chemin de fer métropolitain et mettra fin aux conventions signées entre elle, le département de la Seine et la ville de Paris.

### **Le Grand Paris des solidarités religieuses**

Dans le département de la Seine, les ententes et les coopérations ne sont pas que politiques, administratives et techniques ; elles sont aussi religieuses. Dès les années 1920, le père Lhande, auteur de l'ouvrage à succès *Le Christ dans la banlieue*, se fait l'avocat des communes populaires et des nouveaux quartiers de mal lotis en extension de la banlieue parisienne<sup>152</sup>. Il en appelle aux devoirs altruistes des paroissiens parisiens et à leur charité chrétienne pour renforcer la présence de l'Église dans ces terres éloignées, où leur institution est de plus en plus concurrencée par l'influence et l'emprise de la banlieue rouge. En 1935, 26 des 80 communes de la Seine, plus de 700 000 banlieusards, ont un maire communiste<sup>153</sup>.

Son action est suivie en 1931 par la fondation des Chantiers du cardinal, une association qui s'inscrit dans la filiation de l'Œuvre des chapelles de secours créée en 1900<sup>154</sup>. Le cardinal Verdier, archevêque de Paris,

---

150. Fédération des comités d'action de la Ligue Paris-Luxembourg à Limours. *Protestation contre le déclassement partiel de la ligne Paris-Limours*, mars 1931.

151. Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*, op. cit., p. 50.

152. Père LHANDE, *Le Christ dans la banlieue*, tome I, *Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*, tome II, *Le Dieu qui bouge*, tome III, *La Croix sur les fortifs*, Paris, Librairie Plon, 1927-1931.

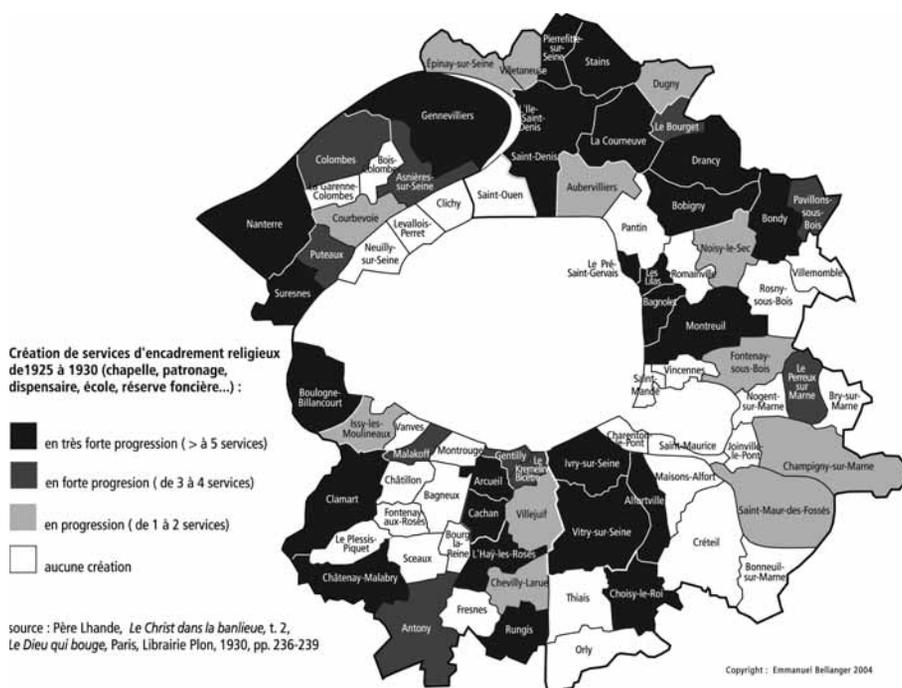
153. Emmanuel BELLANGER, « Spécificité, continuité et uniformisation de la gestion communiste dans les mairies de la Seine », in Jacques GIRAULT (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 293-317.

154. Michel BRISACIER, « L'implantation des lieux de culte dans le diocèse de Paris (1871-1980) », Danièle VOLDMAN (dir.), *Région parisienne. Approches d'une notion 1860-1980*, Paris, Les cahiers de l'IHTP, n° 12, octobre 1989, pp. 73-89.

en prend la direction et soutient la publication de la revue éponyme, *Le Christ dans la banlieue*, dont le premier numéro paraît en décembre 1931. Sous son autorité, avant l'entrée en guerre, une centaine d'églises et d'équipements paroissiaux est édifiée. Si la ville de Sceaux est encore considérée comme une terre préservée de la déchristianisation et de la menace communiste, il n'en va pas de même des autres communes du canton (Bagneux va élire son premier maire communiste, Albert Petit, en 1935, qui succède au père fondateur des intercommunalités de la banlieue parisienne Théodore Tissier) et en particulier du quartier des Blagis, excentré et coupé du centre-ville par la ligne de Sceaux-Robinson.

Le 24 juin 1934, le cardinal Verdier paie de sa personne et se rend à Fontenay-aux-Roses pour la pose de la première pierre de sa future église, l'église Saint-Stanislas-des-Blagis. Financée par de riches donateurs parisiens dont les enfants fréquentent le collège Saint-Stanislas, cette église, inaugurée le 10 mai 1936, va assurer une fonction intercommunale et une fonction sociale avec son dispensaire et sa garderie<sup>155</sup>. Cette célébration sera suivie, un an plus tard, à Châtenay-Malabry, par la pose de la première pierre d'une église de secours. Élevée dans les années 1970 sur les fonds des Chantiers du cardinal, l'église de la paroisse Sainte-Bathilde, située à

**Le Grand Paris de l'église catholique et ses réalisations de banlieue financées par les paroissiens parisiens** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).



155. *Bulletin municipal de Sceaux*, n° 20, septembre 1964.

quelques dizaines de mètres de la gare de Robinson, prolongera cet héritage et desservira, elle aussi, un périmètre intercommunal étendu sur les villes de Châtenay-Malabry, Sceaux, Le Plessis-Robinson et Fontenay-aux-Roses<sup>156</sup>.

La période de l'Entre-deux-guerres est marquée par une dynamique sans précédent de coopérations intercommunales et départementales. Le Grand Paris devient une réalité administrative et géopolitique. Le patriotisme municipal ne s'efface pas pour autant de la scène publique. À Sceaux, la petite patrie se retrouve, à chaque commémoration, autour de son monument aux morts inauguré en 1921. Elle se vivifie autour de ses fêtes chaperonnées par ses édiles et ses associations locales. Dans ses bulletins municipaux, la ville présente avec orgueil l'acquisition en 1936 par la caisse des écoles du château de Penchien et de son parc de six hectares, situé à Mansigne dans le sud de la Sarthe<sup>157</sup>. Ce domaine est transformé en colonie de vacances pour les enfants et les anciens de la commune sur le modèle des municipalités communistes<sup>158</sup>. La municipalité s'enorgueillit encore de l'activité de son centre de protection maternelle et infantile (PMI) ouvert en 1930 et cofinancé par le conseil général de la Seine et les fonds du Pari Mutuel<sup>159</sup>. Elle se félicite de la notoriété nationale de certaines familles sceannes. La nomination au titre de sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique, sous le Front populaire, d'Irène Joliot-Curie, fille aînée de Pierre et Marie Curie, fera la fierté de la commune.

La petite ville de Sceaux – 8 418 habitants en 1936 – peut surtout se prévaloir d'avoir su négocier et obtenir l'ouverture de deux lycées, le lycée Lakanal dont elle célèbre en grande pompe, en juin 1935, le cinquantième anniversaire sous la présidence du ministre de tutelle Marius Roustan, et son dernier en date, le lycée de jeunes filles, dont l'implantation à Sceaux est réclamée par la ville dès 1930 avec le soutien du sénateur Mounié, défenseur des intérêts de la banlieue sud et de l'association des parents d'élèves du lycée Lakanal au réseau d'influence très étendue. Des soutiens efficaces, puisque l'État prendra à sa charge tous les frais de construction et d'entretien de l'établissement, à l'exception du terrain offert par la commune au motif que « l'existence d'un lycée de jeunes filles à Sceaux sera pour la Ville une source d'avantages matériels et moraux incontestables ; elle attirera beaucoup de familles qui trouveront dans le rapprochement

---

156. « Sceaux au fil du temps... des origines à nos jours », *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1996, pp. 15-16.

157. *Bulletin municipal de Sceaux*, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1960.

158. Emmanuel BELLANGER, « Les châteaux de "l'enfance heureuse" ou les colonies municipales de banlieue : entre héritage paternaliste, empreinte communiste et diffusion d'un modèle (1880-1960) », in Mathias GARDET (dir.), *Les Châteaux du social XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Vincennes, 2009, pp. 60-77.

159. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 17 octobre 1930. Henri LEMAITRE, « Les œuvres sociales de la ville de Sceaux », *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1938, pp. 63-67.

des deux lycées de garçons et de filles des conditions exceptionnelles pour l'instruction de leurs enfants. Elle répond à la tradition scéenne qui tend à se développer en faisant de la Ville un centre intellectuel aux portes de Paris. »<sup>160</sup> Ouvert en octobre 1936, le lycée de jeunes filles prendra par décret du 4 janvier 1937 le nom de Marie Curie et sera en juin 1937 inauguré par Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale.

Sceaux serait ainsi devenue une des « fleurs » de banlieues qu'évoquait en décembre 1938 le haut fonctionnaire Maurice Félix. Son domaine voué aux promenades publiques des Parisiens et des Banlieusards et son musée de l'Île-de-France deviennent des hauts lieux de la sociabilité du Grand Paris. Dès 1938, le conseil général de la Seine y offre une garden-party pour honorer l'action de ses élus. Les conflits du siècle dernier entre communes du canton de Sceaux semblent s'être apaisés<sup>161</sup>. Si la vie intercommunale s'est pacifiée, la vie politique locale s'illustre, elle, toujours par des joutes électorales. Le tempérament des Scéens connaît même, au milieu des années 1930, une évolution notable. Le 12 mai 1935, Édouard Depreux, un jeune avocat, ancien élève du lycée Lakanal licencié en droit, fait son entrée sur la scène municipale. Il est élu conseiller municipal d'opposition avec pour référence l'action édilitaire de son camarade socialiste et mentor, Jean Longuet, maire de Châtenay-Malabry. À la mort de ce dernier, Édouard Depreux lui succède le 4 décembre 1938 au conseil général de la Seine.

Sceaux a désormais son représentant à l'assemblée du Grand Paris. Imprégné des leçons du socialisme municipal, Édouard Depreux affiche déjà de grandes ambitions pour sa commune en matière d'aménagement et de construction de logements et regrette que l'office municipal d'HBM n'ait pas répondu aux attentes de la population<sup>162</sup>. Les autorités du régime de Vichy provoqueront sa déchéance politique et repousseront à la Libération son action d'élu bâtisseur. Durant ces années noires, les libertés locales sont en berne ; les représentants des communes, du conseil général de la Seine et des syndicats intercommunaux sont désormais nommés. Ils doivent sous le contrôle renforcé des autorités de tutelle s'attacher, sans réelles marges de manœuvre, à soutenir une population fragilisée par la pénurie, le rationnement, la peur des bombardements et la répression politique<sup>163</sup>.

160. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 8 juillet 1930.

161. L'arrêté préfectoral du 4 mai 1936 rectifie les limites entre les villes de Sceaux et de Châtenay-Malabry, la dernière cédant à la première 26 hectares essentiellement situés sur le domaine de Sceaux contre 4 hectares cédés par la ville de Sceaux. Archives municipales de Sceaux, dossier délimitations communales D70.

162. Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant. De la social-démocratie au socialisme, 1918-1968*, Fayard, 1972.

163. Denis PESCHANSKI, *Vichy 1940-1944 : contrôle et exclusion*, Bruxelles, Éditions complexe, 1997.





## Partie 3

### LA CITÉ SCÉENNE, DE LA FIN DU GRAND PARIS À LA NAISSANCE DES HAUTS-DE-SEINE

Dans l'immédiat après-guerre, Sceaux affiche une nouvelle fois sa singularité. Son maire, Édouard Depreux, à la tête de la commune depuis le 25 août 1944, est un ministre de la République. Et non des moindres, puisqu'il assume de juin 1946 à novembre 1947 le portefeuille de l'Intérieur, l'institution de tutelle des municipalités et des conseils généraux. Dans ses mémoires, *Souvenirs d'un militant de la social-démocratie au socialisme*, il se dépeint sous un double visage, celui du tuteur des communes et celui de la victime de cette même « tutelle trop tatillonne »<sup>164</sup>. Homme de médiation, dès la Libération, il se fait l'artisan d'une rencontre entre le général de Gaulle et les élus d'une douzaine de communes de la banlieue sud<sup>165</sup>. Président du comité local de Libération (CLL), puis de la délégation spéciale instituée par arrêté préfectoral du 27 octobre 1944, Édouard Depreux est porteur d'un grand projet de

164. Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant de la social-démocratie au socialisme*, op. cit.

165. Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant de la social-démocratie au socialisme*, op. cit. p. 241.

transformation de sa commune dont il a été, quelques années avant-guerre, conseiller municipal et conseiller général. Élu le 13 mai 1945 maire de Sceaux, par le suffrage universel masculin et féminin – les femmes sont pour la première fois électrices et éligibles – sur une liste républicaine et résistante à direction socialiste, Édouard Depreux cumule les fonctions et les responsabilités politiques locales et nationales<sup>166</sup>. Délégué à l'Assemblée consultative, membre de l'assemblée départementale, il parvient à fusionner, au second tour, sa liste avec celle du parti communiste et à battre la « liste républicaine indépendante d'action communale, sociale et familiale » de sensibilité plus conservatrice<sup>167</sup>.

### **Entre continuité et ambition nouvelle**

Réélu maire, sans majorité, en 1947 et 1953 dans un contexte de Guerre froide, l'homme d'État doit composer et intégrer dans son bureau municipal des élus indépendants et des militants du Mouvement républicain populaire (MRP), créé à l'automne 1944. Parmi ses adjoints chrétiens-démocrates se distinguent Geneviève Lacour, pharmacienne très investie dans la vie locale et Prosper Caraman, professeur d'enseignement libre élu au conseil municipal de 1953 à 1977, qui devient le spécialiste des coopérations intercommunales<sup>168</sup>. Édouard Depreux place ses mandatures sous le signe d'une conciliation délicate et contestée. L'édile manifeste la volonté de préserver l'héritage domanial et patrimonial prestigieux de Sceaux tout en transformant sa ville en une cité des temps modernes, en une « métropole intellectuelle et artistique [...] qui compte le plus d'agrégés, de docteurs, de licenciés des différents ordres, d'ingénieurs au mètre carré »<sup>169</sup>. Dans son esprit, Sceaux doit être, à la fois, la « cité félibréenne », qu'il fait consacrer en 1951 par le président de la République, Vincent Auriol, un proche dont il fut le chef de cabinet sous le Front populaire lorsque celui-ci assurait les fonctions de Garde des sceaux et, à la fois, la ville métamorphosée par l'édification d'un nouveau parc résidentiel.

Le pari est difficile mais il est tenu. Entre 1954 et 1962, la ville de Sceaux gagne 2 400 logements<sup>170</sup>. « Cette décennie qui change tout », pour reprendre l'expression suggestive de Catherine Rhein, offre une nouvelle physionomie à la cité scéenne qui n'est plus uniquement cette

---

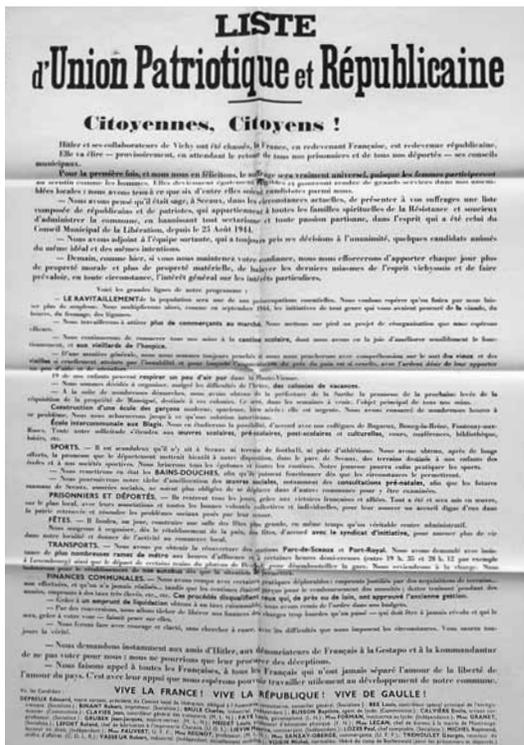
166. *Bulletin municipal officiel du conseil municipal de Paris et du département de la Seine* du 29 octobre 1944.

167. Archives municipales de Sceaux, série élections, dossier des élections municipales de 1945, 2K2.

168. Archives municipales de Sceaux, série élections, dossier des élections municipales de 1953, 2K3.

169. Édouard DEPREUX, *Sceaux de Colbert à nos jours*, Sceaux, Imprimerie LR, n.d. (vers 1959), pp. 8-9.

170. Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », art. cit, p. 7.



Affiche du programme municipal d'Édouard Depreux d'avril 1945 (archives municipales de Sceaux).

commune à dominante pavillonnaire, coquette et bourgeoise, du XIX<sup>e</sup> siècle. Durant cette période intercommunautaire 1954-1962, Sceaux est ainsi passée de 10 000 habitants à plus de 19 000. En l'espace de deux mandatures, elle est entrée dans un nouvel âge caractérisé par la disparition des derniers maraîchers situés au nord de la commune<sup>171</sup>.

La position de cumul de responsabilités ministérielles et parlementaires – Édouard Depreux est député de la Seine de 1945 à 1958 – interfère sur le dynamisme de l'action municipale. Dans les années 1950, outre la construction de trois groupes scolaires en trois ans, les Blagis, le Petit-Chambord et les Clos-Saint-Marcel, dont la réalisation a été facilitée par son titre d'ancien ministre de l'Éducation nationale de février à juillet 1948, c'est surtout l'activité de l'office communal d'HLM et le soutien que la municipalité apporte aux sociétés immobilières et aux coopératives qui mobilisent l'énergie de ses équipes municipales. En 1956, 83 HLM sont programmées aux Bas-Coudrais et 61 logements économiques et familiaux aux Sablons<sup>172</sup>. En 1959, l'office compte 132 logements contre moins de 30, quinze ans plus tôt<sup>173</sup>. En comparaison avec les communes

171. Thérèse PILA, « Du village à la ville », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, op. cit., pp. 49-50.  
 172. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 12 mars 1956.  
 173. *Bulletin municipal officiel*, n° 22, janvier-février 1965.

ouvrières de la banlieue rouge, le résultat peut sembler des plus modestes, mais rapporté au nombre d'habitants et à la tradition politique de la ville de Sceaux dominée durant l'Entre-deux-guerres par un certain malthusianisme urbain, l'effort est louable. La naissance et la densification de nouveaux quartiers obligent la municipalité à investir dans leur viabilisation et à solliciter le soutien des grands syndicats intercommunaux pour leur assainissement, leur adduction en eaux et leur raccordement au gaz et à l'électricité. La concorde et l'entraide intercommunales sont plus que jamais recherchées et leurs bienfaits reconnus.



**Édouard Depreux, conseiller général, président du comité local de libération et maire socialiste de Sceaux (1944-1959), député et ministre de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, président de la Haute cour de justice constitutionnelle** (archives municipales de Sceaux).

En cette période d'exposition à la souffrance – l'appel de l'abbé Pierre est lancé en 1954 –, l'investissement municipal relève bien souvent du sacerdoce. Confrontés au manque de crédits et aux affrontements partisans, les élus locaux éprouvent un sentiment certain d'impuissance. L'ancien ministre, Édouard Depreux n'est pas épargné par cet état d'esprit. À Sceaux, il est poussé à la démission en 1949, pour être finalement réélu. Au cours de ses quatre mandats successifs de magistrat communal, il ne cesse de réclamer la

refonte des finances locales, sources d'inégalités flagrantes entre communes. Il condamne à l'Assemblée nationale l'insuffisance des recettes budgétaires octroyées par l'État aux collectivités territoriales. Ainsi s'exprime-t-il lors du congrès de l'Association des maires de France (AMF) en 1952 : « Ne sont-ce pas aujourd'hui les communes, engagées chaque jour dans des dépenses nouvelles qui ne sont pas de leur ressort, qui subventionnent l'État ?<sup>174</sup> ».

Édouard Depreux revendique également la suppression du contrôle d'opportunité de la tutelle préfectorale et son remplacement par un simple contrôle de légalité, le renforcement des coopérations intercommunales et la modification profonde du système de péréquation entre territoires riches et territoires pauvres<sup>175</sup>. Sa prise de position, légitimée par sa double posture d'administrateur communal et d'ancien ministre de l'Intérieur, ne sera pas entendue. Non seulement, il perdra la ville de Sceaux, de justesse,

---

174. Association des maires de France, *La République et ses maires, 1907-1997*, Paris, AMF/Foucher, 1997.

175. Archives municipales de Sceaux, *Édouard Depreux, l'élus local à travers les archives municipales de Sceaux*, s.d., p. 3.

en mars 1959<sup>176</sup> et ne parviendra pas à la reconquérir en 1965, mais surtout, son expérience de praticien avisé de l'intervention municipale, avocat de la décentralisation et du relâchement nécessaire de la tutelle administrative et financière, ne sera pas reconnue par les pouvoirs publics<sup>177</sup>. Les années 1950 et 1960 marqueront, au contraire, un renforcement de la centralisation administrative qui s'illustrera, dans l'agglomération parisienne, par la suppression d'une collectivité territoriale emblématique des libertés locales : le conseil général du département de la Seine.



**Erwin Guldner, maître des requêtes au Conseil d'État, maire chrétien-démocrate de Sceaux (1959-1983), conseiller général des Hauts-de-Seine (1967-1979) et vice-président de l'assemblée départementale** (archives municipales de Sceaux).

### **Le département de la Seine supprimé et démembré**

La remise en cause du système de gouvernance du Grand Paris précède l'instauration de la V<sup>e</sup> République. Elle s'amorce sous le régime de Vichy. Les élus locaux nommés par le pouvoir central assistent, impuissants, à l'étatisation d'une part importante de leurs compétences, de la gestion des hôpitaux à celle des recettes municipales en passant par la militarisation des compagnies locales de sapeurs-pompiers, fer de lance de la sociabilité municipale et festive de la Belle Époque et de l'Entre-deux-guerres<sup>178</sup>. Dans ce contexte de guerre et de destruction – 18 % du patrimoine immobilier de la France est détruit en totalité ou partiellement

176. En 1959, la liste d'Union municipale conduite par Erwin Guldner obtient 14 sièges contre 13 pour la liste d'Entente socialiste.

177. Aux élections municipales de mars 1965, la liste conduite par le maire sortant, Erwin Guldner, obtient 61,5 % au 1<sup>er</sup> tour ; la liste d'Union municipale socialiste et démocratique conduite par Édouard Depreux, conseiller municipal d'opposition depuis 1959, n'obtient que 38,5 %. *Bulletin municipal officiel*, n° 23, mars-avril 1965.

178. Hubert LUSSIER, *Les sapeurs-pompiers au XIX<sup>e</sup> siècle, associations volontaires en milieu populaire*, Paris, ARFÉditions/L'Harmattan, 1987.

entre 1940 et 1944 –, la politique de planification et d'aménagement du territoire devient une prérogative régaliennne sans partage<sup>179</sup>. La tutelle administrative et politique des préfetures pèse de plus en plus sur l'activité publique des communes<sup>180</sup>. À la Libération, en ces temps de rétablissement de la légalité républicaine, l'institution de référence n'est plus la « maison commune » triomphante de la III<sup>e</sup> République. À Paris, le conseil municipal, sans maire à l'incarnation durable jusqu'en 1977, ne bénéficie d'aucune réelle liberté d'intervention<sup>181</sup>, lorsque le conseil général de la Seine est, à son tour, dépossédé progressivement d'une part essentielle de son autorité et de son esprit d'initiative.

À partir des années 1930, la région devient le modèle d'intervention des pouvoirs publics<sup>182</sup>. Elle est à l'origine un cadre de projet et d'action, sans aucune légitimité démocratique susceptible de contrarier l'application de décisions « technocratiques »<sup>183</sup>. Les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République ne veulent pas reproduire la première tentative avortée de régionalisation esquissée à la fin des années 1920. Le comité supérieur d'Aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (CSAORP), créé en 1928, couvrait une superficie de 3 800 kilomètres carrés dans un rayon de 35 kilomètres autour de Notre-Dame. Il agrégeait le département de la Seine, l'essentiel des communes de la Seine-et-Oise et quelques communes de Seine-et-Marne<sup>184</sup>. Composé d'élus, d'experts et de hauts fonctionnaires, ce premier organe embryonnaire, pourtant conforté par la loi du 14 mai 1932 prescrivant l'établissement d'un plan d'Aménagement régional, le plan Prost rendu public en 1934, ne fut qu'une instance consultative sans légitimité politique et sans pouvoir décisionnaire.

Au cours des années 1930-1950, la reconversion de l'État tuteur et arbitre en État dirigiste et planificateur change la donne institutionnelle<sup>185</sup>.

179. Danièle VOLDMAN, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1950. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

180. Préfecture de la Seine, *L'œuvre de relèvement dans le département de la Seine depuis la Libération, exposé présenté au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine* (préface de Roger VERLONNE, préfet de la Seine), Paris, Imprimerie municipale, 1950.

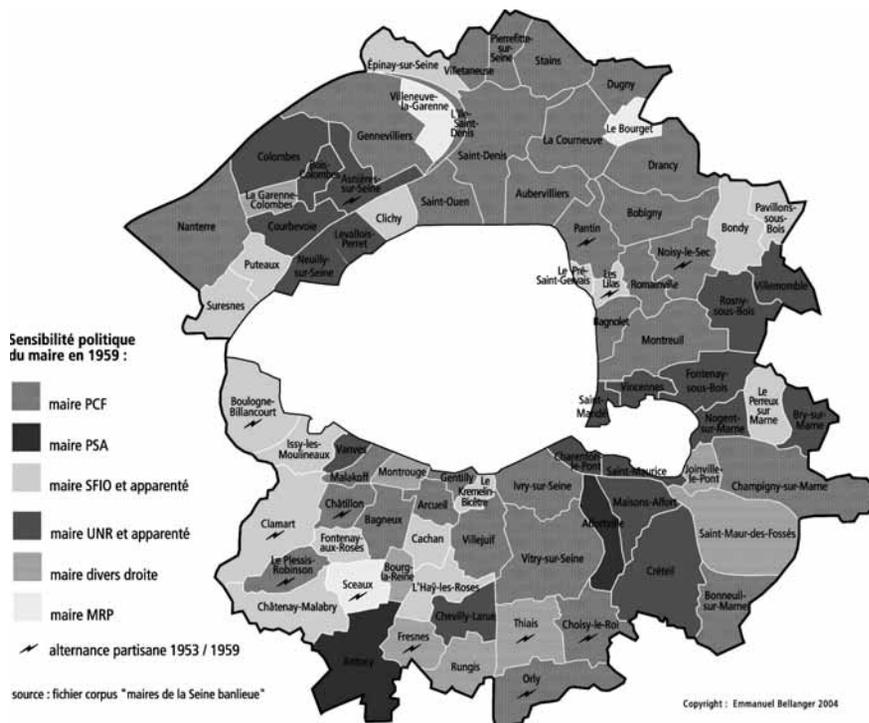
181. Rappelons que jusqu'en 1977, le président du conseil municipal de Paris est élu chaque année et est investi d'un pouvoir essentiellement protocolaire. Philippe NIVET, Yves COMBEAU, *Histoire politique de Paris au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2000.

182. Serge ANTOINE, « Réforme administrative et régions économiques », *Économie et humanisme*, n° 118, mai-juin 1959, retranscrit in *Pour mémoire, revue du comité d'histoire du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement*, n° 5, 2008, pp. 34-41.

183. Vincent DUBOIS, Delphine DULONG (dir.), *La question technocratique, de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.

184. André MORIZET, Henri SELLIER (président et secrétaire général du comité supérieur de l'Aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne), *La réorganisation administrative de la région parisienne* [Rapport du 10 juillet 1936 au Président du Conseil], Paris, comité supérieur de l'Aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne, 1936.

185. Michel MARGAÏRAZ, « De la conversion. Un concept opératoire pour saisir les relations entre État, finances et économie en France (1932-1952) », in Denis PESCHANSKI, Michaël POLLAK, Henry ROUSSO (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1991, pp. 39-48.



L'institutionnalisation de la région fait une victime : la préfecture de la Seine, une des plus puissantes administrations déconcentrées de France, considérée, depuis le magistère du préfet Haussmann (1853-1870), comme un État dans l'État dont les réalisations exemplaires ont conforté le rang national et international de la capitale<sup>186</sup>. Le conseil général de la Seine, l'assemblée délibérative du Grand Paris, subira le même sort que sa préfecture. Alors que ses politiques publiques de logement social, de protection maternelle et infantile et de transports collectifs, même carentiels, sont reconnues comme exemplaires par ses partenaires et ses visiteurs étrangers dans les congrès et les salons internationaux<sup>187</sup>, le conseil général sent poindre, à la fin des années 1950, la volonté de l'État d'en finir avec ce territoire politique le plus puissant et le plus rebelle de France<sup>188</sup>. La banlieue rouge ne s'est-elle pas étendue en 1945 sur 50

**Couleur politique des maires du département de la Seine au lendemain des élections municipales des 8 et 15 mars 1959 marquées par de nouvelles conquêtes du parti communiste** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).

186. *La Direction générale des services techniques de la préfecture de la Seine. Ses réalisations*, Paris, éd. science et industrie, 1966 ; *La Préfecture de la Seine en 1967*, Paris, Imprimerie municipale, 1967.

187. *Seine chef-lieu Paris. Salon international des travaux publics et du bâtiment*, Paris, Éditions Réalisations municipales et sociales, 1957 ; Service départemental de la PMI, *Nouvelles réalisations de protection maternelle et infantile 1953-1955*, Paris, Préfecture de la Seine, 1955 ; *Cinquantenaire de l'Office d'habitations à loyer modéré du département de la Seine* (préface du secrétaire d'État au logement, maire de Nogent-sur-Marne de 1959 à 1995, Roland NUNGESSER), Paris, Imprimerie municipale, 1965.

188. Emmanuel BELLANGER, « Le Grand Paris, sa banlieue rouge et ses solidarités intercommunales : les leçons de l'histoire », art. cit. : en ligne sur le site [http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/html\\_6mars2008Bellanger.html](http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/html_6mars2008Bellanger.html).

des 80 communes de la Seine banlieue ? Le Grand Paris n'a-t-il pas eu comme président du conseil général de la Seine des élus communistes entre 1936 et 1937 et 1945 et 1947 ? Les grands syndicats intercommunaux, vitrines de l'entente intercommunale de la banlieue parisienne, n'ont-ils pas eu également pour présidents des maires communistes ?

La géopolitique exerce une influence sur la décision publique. La relégation institutionnelle du département de la Seine au profit de la nouvelle entité régionale est appelée à prendre une forme radicale : la suppression du Grand Paris tel qu'il existe depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. La vision d'un Grand Paris solidaire, pensé et incarné dans les années 1920 par Henri Sellier, est désormais en sursis<sup>189</sup>. En 1955, un régime dérogatoire impose à l'agglomération capitale un commissariat à la construction et à l'urbanisme de la région parisienne confié à Pierre Sudreau, un grand commis de l'État<sup>190</sup>. Ce commissariat concurrence les prérogatives de la préfecture de la Seine et annonce une centralisation efficiente de la gouvernance de la région parisienne avec pour conséquence un pilotage des politiques d'aménagement et de planification de logements par l'État, son bras financier la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sa société immobilière, la SCIC, créée en 1954<sup>191</sup>. À Sceaux, la livraison entre 1956 et 1959 des 789 logements de la cité des Bas-Coudrais, propriété de la SCIC et, pour une minorité d'entre eux, de la société d'économie mixte, la SAIEM qu'elle supervise, depuis sa création en 1956 jusqu'à sa municipalisation en 1992, s'inscrit dans cette nouvelle configuration centralisée de la décision publique et de l'exercice du pouvoir local<sup>192</sup>.

La mise à mal de la gouvernance urbaine du Grand Paris s'accroît sous la V<sup>e</sup> République. Deux réformes fondamentales vont mettre un terme à l'expérience de plus de 170 années d'existence du département de la Seine. Le premier acte se produit en 1961 avec la création du district de la région de Paris, rejeté une première fois en 1959 par les élus locaux du département capitale<sup>193</sup>. Le second s'achève en 1964 par la création de sept nouveaux départements de la région parisienne : Paris, 105 kilomètres

---

189. Henri SELLIER (préface d'Albert THOMAS), *Les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1920.

190. *Projet d'aménagement de la région parisienne pris en considération le 12 janvier 1956*, Paris, ministère de la Reconstruction et du logement, 1956 ; *Construction et urbanisme dans la Région parisienne*, Paris, Imprimerie municipale, 1957-1958.

191. Emmanuel BELLANGER, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1910-1960) », *Histoire urbaine*, dossier : Financer l'habitat : le rôle de la CDC aux xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles, dirigé par Annie FOURCAUT et Danièle VOLDMAN, n° 23, décembre 2008, pp. 103-115.

192. Paul MATHIS, « Un siècle de logement social à Sceaux (1905-2005) », art. cit., pp. 1-34. Lire également la référence citée par Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », art. cit, pp. 7-8 : Guy STREIFF, *Un Grand ensemble à Fontenay-aux-Roses et Sceaux : les Blagis*, mémoire de DESS sous la direction de Pierre GEORGE, Université de Paris, 1966.

193. *Organisation et aménagement de la région parisienne*, Paris, la documentation française, 1962 ; *Région parisienne. Organisation territoriale et administrative (départements, arrondissements, communes)*, Paris, Journaux officiels, 1967.



La cité des Bas-Coudrais, plus de 700 logements livrés entre 1956 et 1959, par la Société immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (SCIC) (ALFA, archives municipales de Sceaux).

carrés désormais enserrée par ses seules limites municipales, devenue ville et département, trois départements de la petite couronne (la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine) et trois de la grande banlieue (le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne). Le démembrement du Grand Paris a été conduit par l'homme lige du district, Paul Delouvrier, son délégué général, qui a la confiance de Michel Debré et du général de Gaulle<sup>194</sup>. Dans les annales de l'agglomération parisienne, la réforme administrative de juillet 1964 constitue une rupture fondamentale car elle désolidarise la capitale de sa proche banlieue qui constituait, avec elle, l'essentiel de l'agglomération dense de la région parisienne<sup>195</sup>.

Le conseil général de la Seine n'a pu résister à une décision imposée d'en haut, sans concertation et sans compromis. Un autre choix était pourtant réclamé avec virulence par une très grande majorité d'élus, parisiens et banlieusards, de toutes tendances partisanes, représentant plus de 80 % de la représentation départementale. Avec leur soutien, le maire socialiste de Puteaux, président du conseil général de 1959 à 1965, Georges Dardel, défendait au nom de ses collègues une autre alternative : un élargissement du périmètre d'action du département de la Seine aux

194. Michel BRISACIER, *Paris dans la pensée et l'action de Charles de Gaulle*, thèse de doctorat de Science Politique, Université de Paris I, 1986 ; Bernard HIRSCH, *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969) [avec les témoignages de Paul Delouvrier et de Michel Debré]*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 2003.

195. Michel CARMONA, *Le Grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la région parisienne*, thèse de doctorat de géographie sous la direction de Jean BASTIÉ, Université Paris IV, 1979.

viles agglomérées de la Seine-et-Oise. Opposés au démembrement du noyau historique du Grand Paris, les maires et leur vieille et puissante association, l'UMS fondée en 1909, ainsi que les conseillers généraux de la Seine banlieue et de la capitale prônaient un renforcement de l'armature des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État, en lieu et place du morcellement en plusieurs départements du Grand Paris. Rangés derrière Alphonse Le Gallo, député-maire socialiste de Boulogne-Billancourt et président de l'Association des maires de France, ils ne furent pas entendus par l'État qui apporta son soutien à la politique de reconfiguration du cadre institutionnel de la région parisienne. Ce nouveau cadre politique et administratif devait répondre à deux priorités. La première fut motivée par un souci légitime d'une meilleure répartition des richesses fiscales à l'échelle régionale entre le défunt Grand Paris et la défunte Seine-et-Oise. La seconde, plus officieuse, répondait au souci de contenir la progression de l'implantation communiste, qui devait se cantonner, selon un savant découpage électoral – certains oseraient le mot « charcutage » –, à un seul département : la Seine-Saint-Denis<sup>196</sup>.

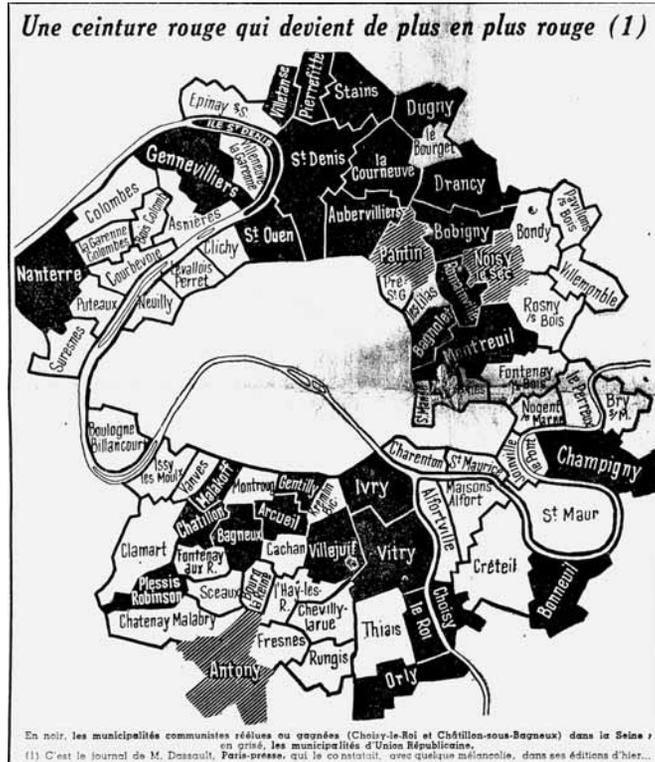
Première force politique du département de la Seine, le parti communiste était en passe, à la veille des élections cantonales de 1965 (scrutin finalement reporté à l'automne 1967) de conquérir l'assemblée départementale avec l'appui d'élus socialistes. En mars 1959, le parti communiste n'avait-il pas remporté les municipalités importantes de Pantin, Noisy-le-Sec, Châtillon et Choisy-le-Roi ? Il dirige alors 31 communes sur les 80 que compte la Seine banlieue et renforce son implantation, aux municipales suivantes de mars 1965, avec la conquête de Colombes, Levallois-Perret et Fontenay-sous-Bois. Le découpage administratif imposé par la loi du 10 juillet 1964 aura incontestablement des répercussions politiques<sup>197</sup>. Il prive, certes, le parti communiste d'un possible leadership sur le Grand Paris, tout en lui reconnaissant une légitimité à gouverner une partie de la banlieue parisienne appelée à devenir la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, des bastions de la banlieue rouge<sup>198</sup>. Quant aux Hauts-de-Seine, on l'oublie parfois, mais c'est en raison de la désunion des socialistes et des communistes, que le parti communiste, au lendemain des premières élections cantonales des nouveaux départements, en octobre 1967, ne parvient pas à s'emparer de l'exécutif du 92 (15 conseillers généraux communistes sur 40).

---

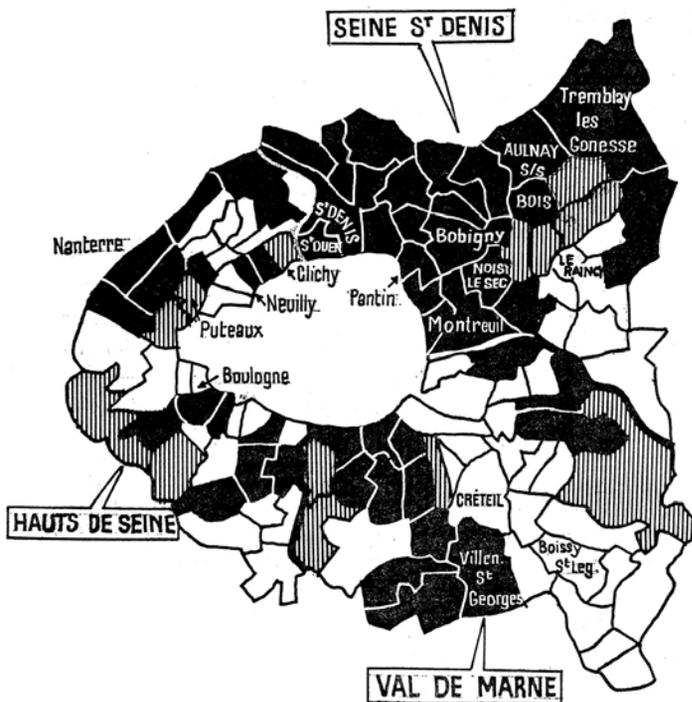
196. Emmanuel BELLANGER, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 »*. De la Seine banlieue à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'État au XX<sup>e</sup> siècle, *op. cit.*

197. *Les Nouveaux départements de la région parisienne*, tome VI, Paris, la documentation française, 1972.

198. Le Val-de-Marne connaîtra une alternance politique entre 1970 et 1976 avec l'élection du maire gaulliste de Nogent-sur-Marne, Roland Nungesser et la Seine-Saint-Denis en 2008 avec l'élection du député socialiste Claude Bartolone.



Carte des résultats des élections cantonales de 1959 dans le département de la Seine publiée dans *l'Humanité* du 17 mars 1959 (fonds du journal *l'Humanité*).



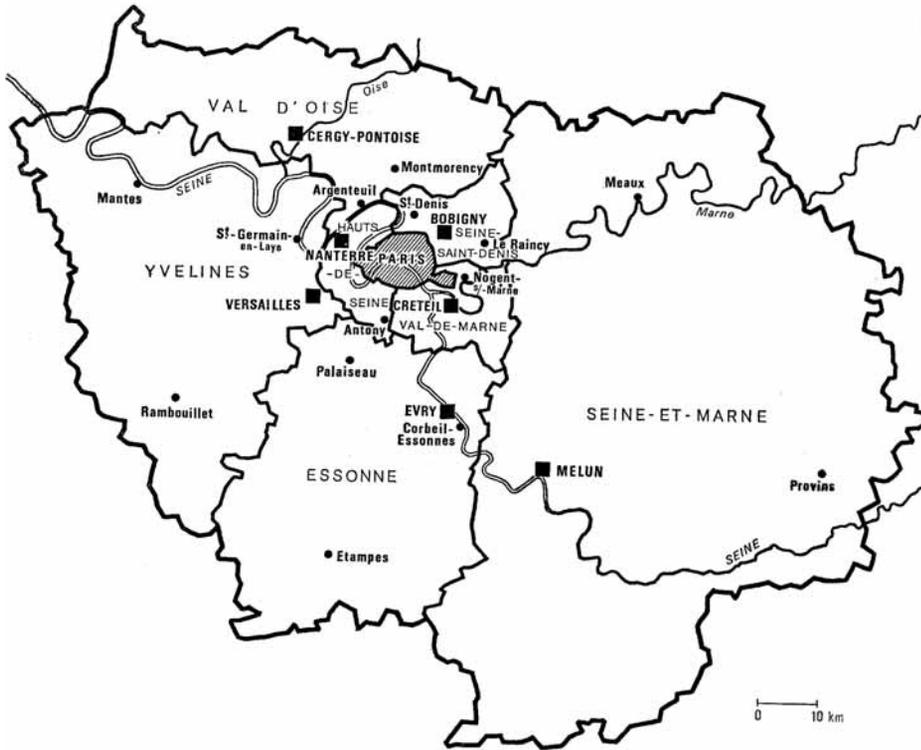
Carte des résultats des premières élections cantonales de 1967 dans les nouveaux départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne publiée dans *l'Humanité* du 2 octobre 1967 (fonds du journal *l'Humanité*).

Pour contrer la puissance du département de la Seine, de sa préfecture et de son gouvernement d'agglomération (le conseil général de la Seine), l'institution régionale étatisée a fini par imposer leur suppression en faisant valoir une logique tout à la fois financière, administrative, technique et politique. La logique administrative et financière est celle du renforcement de la présence de l'État dans la grande banlieue, l'ancienne Seine-et-Oise aux 691 communes, dont une majorité reste sous équipée, sous administrée et enclavée<sup>199</sup>. Le district affiche l'ambition, d'une part, de créer de nouvelles centralités en élevant des préfectures dans des villes nouvelles, présentées comme le contre-modèle de la proche banlieue sous dépendance parisienne et, d'autre part, d'imposer une meilleure péréquation des richesses entre l'agglomération dense, la plus riche, et la grande banlieue, dont le poids démographique a explosé passant de 1 282 000 habitants en 1954 à 2 136 000 en 1968<sup>200</sup>.



199. *Rapports du préfet et de la commission départementale et délibérations du conseil général*, Versailles, Département de Seine-et-Oise, 1964 ; « La réorganisation de la région parisienne », *Administration*, n° 54, 4<sup>e</sup> trimestre 1965, pp. 3-90.

200. Délégation générale au district de la région de Paris, *Avant-projet de programme duodécennal par la région de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1963 ; Préfecture de la région parisienne, *Sept ans de vie de la région parisienne et de son district : 1962-1969*, Paris, Interprim, 1969 ; Préfecture de la région parisienne, *L'aide financière du district aux collectivités de la région parisienne 1962-1967*, Paris, Imprimerie municipale, 1968.



Ce démembrement a des conséquences directes sur les politiques publiques départementales cofinancées par la ville de Paris. Paul Delouvrier est accusé par les partisans du Grand Paris d'être le nouvel « Haussmann des banlieues ». Cette expression est en réalité un contresens historique puisque le préfet de la Seine avait en 1859, à la différence de son lointain successeur, intégré à Paris la « petite banlieue » pour en faire des arrondissements à deux chiffres, alors que les hauts fonctionnaires du district choisissent, au contraire, de découper et de désolidariser la proche banlieue de la capitale. Mais n'en déplaise aux défenseurs du département de la Seine, à l'échelle de l'agglomération parisienne, le découpage de 1964 peut être aussi considéré comme un geste politique de réparation à l'égard de la Seine-et-Oise. Pour s'attacher les faveurs des élus de la grande banlieue, le district a agité le drapeau fédérateur de l'unité et de la solidarité régionales, garantes d'une redistribution financière à grande échelle qui avait tant manqué aux communes urbaines de la Seine-et-Oise durant l'Entre-deux-guerres, la période de la Reconstruction et les années 1950-1960<sup>201</sup>.

**Les nouveaux départements de la région parisienne au 1<sup>er</sup> janvier 1968** (carte extraite de Jean Vaujour, *Le Plus Grand Paris*, PUF, 1970).

201. Ces développements sont issus de : Emmanuel BELLANGER, « Aux origines du Grand Paris », en co-rédaction avec Annie FOURCAUT et Mathieu FLONNEAU, in *Paris sous l'œil des chercheurs*, Paris, Belin, 2008, pp. 153-173.

Sous la V<sup>e</sup> République, le pouvoir central impose ainsi un nouveau périmètre, la région Île-de-France reconnue sous cette appellation officielle le 6 mai 1976, chapeauté par un puissant organe de pilotage, le district commandé depuis 1966 par un préfet de région, qui se présente comme l'institution en charge de la solidarité régionale. Les missions du district sont associées au projet des villes nouvelles, au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP) adopté en 1965 ou au réseau express régional (RER) et autoroutier lancé au début des années 1960<sup>202</sup>. Elles visent à ordonner le développement urbain de la région capitale et à édifier de nouvelles centralités autour des villes préfectorales<sup>203</sup>. Cet organisme d'orientation et de commandement a surtout vocation à mieux intégrer la grande couronne étendue sur l'ancienne Seine-et-Oise et les marges occidentales de la Seine-et-Marne, en cofinçant ses politiques publiques avec notamment la mise en place d'un fonds d'égalisation des charges des communes de toute la région parisienne créé en 1968<sup>204</sup>.

Chemin faisant, c'est une profonde transformation de la conception de l'exercice du gouvernement local qui se met en place<sup>205</sup>. La conception radioconcentrique de l'organisation administrative et politique de l'agglomération parisienne, polarisée sur Paris et sa proche banlieue, laisse désormais place à une structuration du pouvoir local tout à la fois centralisée, le district, et polycentrique, les préfectorales des nouveaux départements. Au district la charge d'assurer une fonction régaliennne et ordonnatrice de l'aménagement régional, aux nouveaux départements celle de promouvoir des politiques publiques de proximité en lien avec celles des municipalités.

Il est essentiel de souligner qu'une nouvelle fois dans l'histoire des institutions locales, la région parisienne a fait l'objet d'un traitement particulier. Durant ces années de vives oppositions entre le pouvoir central et les collectivités territoriales, lorsque l'État décide de supprimer en 1964 le Grand Paris, il agit de façon radicalement différente pour d'autres grandes capitales régionales. C'est ainsi que sont instaurées en décembre 1966 quatre communautés urbaines à Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg. Ces nouvelles autorités locales, qui se superposent à l'administration des

---

202. Délégation générale du district, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1965.

203. Mathieu FLONNEAU, « L'action du district de la région parisienne et les "dix glorieuses de l'urbanisme automobile", 1963-1973 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 79, 2003, pp. 93-104 ; Loïc VADELORGE (dir.), *Gouverner les villes nouvelles. L'État et les collectivités locales (1960-2005)*, Manuscrit.com, 2005 ; Danièle VOLDMAN (dir.), *Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969)*, Paris, Les cahiers de l'IHTP, n° 17, décembre 1990.

204. Emmanuel BELLANGER, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 »*, op. cit., p. 147.

205. Jean VAUJOUR, *Le Plus Grand Paris*, Paris, PUF, 1970.

municipalités et des conseils généraux, constituent une forme de gouvernement d'agglomération que l'on a pourtant refusée à la région parisienne. De même, l'expérience parisienne ne fait pas école à l'étranger, puisqu'en Angleterre, les pouvoirs publics prennent le contre-pied de l'expérience gaulliste. Le Grand Londres est créé par le London Government Act de 1963 et appliqué en 1965. Ses frontières bornent un territoire de 1 580 kilomètres carrés, 15 fois plus étendu que la superficie de la capitale. Lorsqu'en France, le Grand Paris est supprimé au profit de nouvelles institutions locales, d'autres gouvernements, confrontés aux mêmes difficultés de coordination des politiques publiques, s'efforcent, à l'inverse, de constituer un pouvoir d'agglomération.

### **Le découpage de 1964 et ses conséquences sur la cohésion de la petite patrie scéenne**

Lorsque la ville de Sceaux doit faire front au démembrement du département de la Seine, c'est une nouvelle figure de la vie politique scéenne qui a pris les commandes du pouvoir municipal. En mars 1959, la liste d'Édouard Depreux, fondateur du nouveau parti socialiste autonome (PSA), a en effet été battue à une voix de majorité (14 conseillers municipaux contre 13) par la liste d'Union pour l'action municipale conduite par Erwin Guldner, maître des requêtes au Conseil d'État qui, à la différence du maire sortant, a su fédérer derrière lui les différentes familles de la droite française, des partisans de sa formation politique, le MRP, aux gaullistes de l'Union pour la nouvelle République, l'UNR, en passant par les adhérents du Centre national des indépendants, le CNI, et quelques personnalités locales<sup>206</sup>. Bien que de cultures politiques opposées, les deux hommes partagent une même conception du bien public. Ils ont été tous deux des serviteurs de la République. Comme son aîné socialiste sous le Front populaire, Erwin Guldner a servi dans les ministères de la IV<sup>e</sup> République – il sera, de 1947 à 1952, directeur de cabinet de Pierre Pflimlin, un des leaders du MRP –<sup>207</sup>. Comme lui, bien qu'installé de fraîche date à Sceaux, depuis 1957, il se portera garant des intérêts de sa ville d'adoption. Comme lui encore, il contestera le peu d'autonomie des collectivités locales dans le système politico-administratif français<sup>208</sup>.

---

206. Archives municipales de Sceaux, série 2K1-3.

207. Archives municipales de Sceaux, notice biographique d'Erwin Guldner.

208. Aussi, en mars 1965, lors de son discours d'investiture municipale, n'est-il pas surprenant d'entendre Erwin Guldner regretter de ne plus avoir d'opposition dans les rangs de l'assemblée communale, en raison du mode de scrutin majoritaire, qui a écarté toute représentation minoritaire. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 19 mars 1965.

La réforme départementale du 10 juillet 1964 provoque un grand émoi et une réelle déception parmi les élus scéens. Erwin Guldner se place aux premières loges de la contestation. Ce n'est pas la perspective de la dévolution de la propriété du domaine de Sceaux et de son musée de l'Île-de-France au nouveau conseil général des Hauts-de-Seine qui inquiète la représentation municipale. L'incompréhension et la colère vont naître du choix de l'implantation de la nouvelle sous-préfecture. Au lendemain de sa réélection à la tête de l'exécutif communal, le maire de Sceaux Erwin Guldner s'affichait pourtant confiant. Dans l'éditorial de son bulletin municipal, il affirmait que « l'avenir de Sceaux est conditionné en grande partie par l'organisation administrative et l'aménagement d'ensemble de la région parisienne »<sup>209</sup>. Confiante en l'avenir, en avril 1966, la ville de Sceaux s'était associée à l'exposition consacrée, durant six mois au musée d'Île-de-France, à la création des nouveaux départements<sup>210</sup>. Certes, la municipalité avait protesté, en juin de la même année, contre les fêtes organisées par le conseil général de la Seine – dont les heures étaient désormais comptées – en l'honneur du corps diplomatique et des personnalités du département, conseillers généraux et maires au premier chef, au motif légitime que ces festivités « grandioses » excluaient les Scéens. En des mots peu flatteurs et quelque peu provocateurs, le conseil municipal s'étonnait que « le Conseil général, institution républicaine, ait moins conscience de ses obligations que la Duchesse du Maine lorsqu'elle organisait des fêtes analogues »<sup>211</sup>.

Ces sautes d'humeurs entre deux institutions, l'une municipale, l'autre départementale, dont l'histoire atteste les rapports de collaboration fructueux, laissent place à une vive polémique. Le décret d'application du 25 février 1965 de la loi organisant la mise en place des nouveaux départements annonçait la création de chefs-lieux d'arrondissement. Sceaux s'apprêtait à fêter le retour de sa sous-préfecture du XIX<sup>e</sup> siècle. Le 30 décembre 1966, c'est la déconvenue. L'institution, par décret, des arrondissements de Nogent-sur-Marne pour le Val-de-Marne et surtout d'Antony pour les Hauts-de-Seine provoque la colère de l'édilité scéenne. Cette décision réveille le vieil antagonisme des deux cités rivales que sont Antony et Sceaux. Dans l'ancienne sous-préfecture du département de la Seine, l'incompréhension est totale. Les élus ont le sentiment de revivre le couperet du 26 juillet 1879, date où la Chambre des députés avait voté la suppression des deux sous-préfectures du département par 350 voix ; seuls six parlementaires s'y étaient opposés<sup>212</sup>.

---

209. *Bulletin municipal officiel*, n° 23, mars-avril 1965.

210. *Bulletin municipal officiel*, n° 27, mai-juin 1966.

211. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 12 juin 1966.

212. *Bulletin municipal officiel*, n° 26, janvier-février 1966.

Dans une délibération de juin 1964, les élus de Sceaux avaient anticipé la création de nouveaux chefs-lieux d'arrondissements en demandant au préfet de la Seine, Raymond Haas-Picard, que leur ville renoue avec l'histoire et redevienne une cité sous-préfectorale. Dans la perspective d'une nouvelle préfecture établie à Nanterre, le maire de Sceaux insistait sur les grandes difficultés que rencontreraient ses administrés pour se rendre au nord du nouveau département<sup>213</sup>.

Le bulletin municipal de février 1966 s'était fait l'écho des réclamations de la municipalité. Le département des Hauts-de-Seine, 176 kilomètres carrés de superficie, 36 communes dont 27 venues de la Seine banlieue et 9 de la Seine-et-Oise, plus d'un million d'habitants le plaçant au troisième rang des départements français, surprenait par sa forme géographique « excentrique ». La ville de Sceaux ne réclamait pas le siège de la préfecture ; elle se rendait à l'évidence ; la région de Nanterre totalisait 800 000 habitants contre



Carte du nouveau département « biscornu » des Hauts-de-Seine parue dans le *Bulletin municipal officiel de Sceaux* de janvier 1966.

400 000 résidant dans les communes du sud de la Seine et 200 000 dans les communes issues du département de la Seine-et-Oise. Surtout, Sceaux reconnaissait à Nanterre, ville de tradition communiste depuis 1935, sa position stratégique dans le cadre du projet d'aménagement de la Défense, lancé en 1958 avec la création de son établissement public, l'EPAD. Cinq cents hectares de la commune de Nanterre, le quart de son territoire, étaient intégrés dans ce périmètre d'intervention prioritaire<sup>214</sup>. À défaut d'obtenir une préfecture, dans leur négociation avec le premier préfet du département, Claude Boitel, ancien chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République et collaborateur du secrétaire d'État à l'Intérieur, Michel Maurice-Bokanowski, maire gaulliste d'Asnières (1959-1994) commune proche de Nanterre, les élus scéens étaient convaincus qu'ils obtiendraient le siège de la sous-préfecture du sud du département.

213. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 12 juin 1964.

214. *Bulletin municipal officiel*, n° 26, janvier-février 1966.

Alors que Sceaux et Antony avaient scellé, entre elles, un mariage de raison durant l'Entre-deux-guerres, sous l'autorité d'Auguste Mounié, le sénateur maire d'Antony bienfaiteur du domaine et du musée de Sceaux, les conflits réapparaissent, plus intenses, au milieu des années 1960 sur la question épineuse des frontières communales. En novembre 1966, l'assemblée municipale de Sceaux demandait officiellement que la partie du territoire de la commune d'Antony comprise entre l'avenue Aristide-Briand, la route nationale et l'avenue Sully-Prudhomme, soit rattachée à sa cité. Renouvelant son vœu de 1806, elle réclamait que la partie du parc de Sceaux située de façon « très artificielle » sur la commune d'Antony lui soit enfin restituée<sup>215</sup>. La délibération fut suivie d'une pétition du 16 janvier 1967 signée par la presque totalité des riverains du domaine de Sceaux habitant Antony et réclamant leur rattachement à la commune de Sceaux<sup>216</sup>. Ce conflit de territorialité ne fit qu'accentuer les tensions entre les magistrats des deux villes, le chrétien-démocrate Erwin Guldner et le maire d'Antony, Georges Suant (1955-1977), socialiste à ses débuts, divers gauche par la suite et enfin divers droite à partir des élections municipales de 1965.

En vain, la ville de Sceaux réclama ce qui lui semblait être justice. Le combat était inégal. Et pour cause, entre 1965 et 1966, le président du conseil général de la Seine appelé à se prononcer sur le choix des futures villes chefs-lieux d'arrondissement n'était autre que Georges Suant lui-même, le maire d'Antony. En mars 1967, le bulletin municipal faisait encore mine de croire en un revirement possible du ministère de l'Intérieur en titrant « Antony-a-t-il détrôné Sceaux comme chef-lieu d'arrondissement ? »<sup>217</sup>. La ville et son représentant, Erwin Guldner, conseiller d'État au fait de la jurisprudence administrative, contestaient le décret du 30 décembre 1966 instituant Antony, ville sous-préfecturale, et celui du 10 février 1967, nommant le premier sous-préfet de l'arrondissement. La ville insistait sur le bien-fondé de sa cause. Elle en appelait aux lois des 2 avril 1880 et 12 avril 1893 qui avaient conforté son titre de ville d'arrondissement sans sous-préfecture. Elle soulignait que Sceaux avait conservé le siège du tribunal d'instance, des administrations financières, du commissariat principal de police, de la compagnie de gendarmerie, du centre de sécurité sociale, etc. Telle une ville assiégée et isolée, elle allait jusqu'à s'attaquer au découpage du nouveau département des Hauts-de-Seine aux formes si « biscornues » qui contraignaient les habitants du Sud à passer par Paris pour atteindre la nouvelle préfecture de Nanterre, et ce, en refusant à

---

215. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 4 novembre 1966.

216. Archives municipales de Sceaux, dossier délimitations communales D70.

217. *Bulletin municipal officiel*, n° 30, mars 1967.

Antony la possibilité d'incarner cette nouvelle centralité qu'elle jugeait pourtant indispensable.

Sceaux perdit son combat, mais son maire fut envoyé siéger au conseil général des Hauts-de-Seine, le 1<sup>er</sup> octobre 1967, en s'imposant, au deuxième tour, devant le candidat communiste<sup>218</sup>. La victoire fut amère. Tout conseiller d'État qu'il était, Erwin Guldner constatait avec amertume la ferme volonté des autorités de tutelle, préfectorale et ministérielle, à vouloir imposer par le haut, sans concertation, leurs décisions. En décembre 1970, il critiquait encore cette « fâcheuse » politique de relégation institutionnelle des municipalités. « Dans plusieurs secteurs qui intéressent au plus haut point les habitants, la décision n'appartient pas à l'autorité municipale, mais à des autorités interdépartementales, régionales ou nationales »<sup>219</sup>. Dans ce combat pour la restauration des libertés municipales, le maire de Sceaux, devenu en 1973 vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine et représentant jusqu'en 1979 du département au conseil d'administration du district de la région parisienne puis au conseil régional d'Île-de-France, renouait avec les communes de la banlieue parisienne, y compris, la ville d'Antony, qui lui avait ravi « sa » sous-préfecture. En dépit des conflits d'intérêt, les édiles de Sceaux allaient poursuivre leur engagement intercommunal et s'associer à de nouvelles ententes syndicales.

### **Sceaux et ses voisins : une coopération intercommunale ininterrompue**

Dans les années 1950-1960, les coopérations intercommunales retrouvent leur intensité des années 1920-1930. Sceaux s'engage dans la création de nouveaux syndicats intercommunaux à vocation unique. Tous les champs de l'intervention municipale sont concernés. Dès 1945, lors des premières élections municipales provisoires, Édouard Depreux défend, sur le modèle des œuvres du Chantier du cardinal, un projet de construction d'une école intercommunale dans le quartier des Blagis entre les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux<sup>220</sup>. La question de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères se révèle plus urgente, fédératrice et ambitieuse. En mars 1956, Sceaux décide d'adhérer à l'un des syndicats pionniers en la matière, le syndicat intercommunal de la banlieue sud pour la création et l'exploitation d'une usine de traitement des ordures ménagères.

218. *Bulletin municipal officiel*, n° 32, octobre 1967.

219. *Bulletin municipal officiel*, n° 45, décembre 1970.

220. Archives municipales de Sceaux, série élections 2K2.

Sont associées les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Cachan, Châtillon, Chevilly-Larue, Fontenay-aux-Roses, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses et Sceaux. Si l'initiative de la création du syndicat est due au maire socialiste de l'Haÿ-les-Roses, Jean-Marie Ducrot (1954-1965), elle dépasse largement les cultures partisans. La concorde intercommunale, à l'instar des autres expériences intercommunales, transcende les familles politiques et les replis de clocher. À Sceaux, c'est le maire adjoint Prosper Caraman, MRP, qui sur les recommandations de son maire socialiste est chargé du suivi du projet. Il est envoyé à Toulouse pour étudier les installations de la ville dirigée par un ami d'Édouard Depreux, maire de Toulouse depuis la Libération, Raymond Badiou (1944-1959)<sup>221</sup>. Preuve que les expériences intercommunales circulent au-delà des frontières nationales, un voyage est également organisé par le syndicat aux Pays-Bas<sup>222</sup>.

Quelle que soit leur couleur politique, l'enjeu pour les municipalités est d'instaurer un rapport de force favorable aux communes dans les négociations qu'elles engagent avec la société du Traitement industriel des résidus urbains, la TIRU, une régie intéressée créée en 1922 par la ville de Paris, en charge depuis 1933 du service départemental des ordures ménagères du département de la Seine et devenue en 1946 une filiale d'EDF après la nationalisation des compagnies d'électricité<sup>223</sup>. Devant les défaillances de ses prestataires successifs et face à une augmentation constante des déchets urbains, Sceaux a été contrainte en 1955 d'adhérer au service départemental de la TIRU qui traite dans son usine d'Issy-les-Moulineaux ses ordures ménagères<sup>224</sup>. En une décennie, les ordures ménagères scéennes sont ainsi passées de 2 300 tonnes par mois en 1955 à 5 124 en 1965. Pour répondre à la demande des collectivités territoriales, la nouvelle usine d'Issy-les-Moulineaux est inaugurée en mars 1966, avec désormais une capacité d'incinération de 400 000 à 450 000 tonnes de déchets par mois<sup>225</sup>.

Cette coalition de neuf municipalités dans les années 1950 préfigure la création de deux syndicats : le syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères (SYELOM), qui agrège 33 communes et celui de la Seine-Saint-Denis, le SITOM 93, qui regroupe 38 communes sur les 40 que compte le département. En 1984, ces deux structures intercommunales se réunissent au sein du SYCTOM créé à l'initiative de la ville de Paris auxquelles se fédèrent également trois communes du département

---

221. Archives municipales de Sceaux, dossier de séance, 4w28.

222. Archives municipales de Sceaux, dossier de séance du conseil du 13 juin 1956.

223. *Bulletin municipal officiel de Sceaux*, n° 2, 1960.

224. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 13 juin 1955.

225. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 12 juin 1966.

des Yvelines, une commune des Hauts-de-Seine et 13 communes du Val-de-Marne, formant le plus important syndicat européen de traitement des ordures ménagères avec à son actif, en 2001, 89 communes rassemblant 5,5 millions de Franciliens. Dès les années 1950, la commune de L'Haÿ-les-Roses, rejointe par la ville de Sceaux a ainsi montré la voie d'une gestion rationalisée et mutualisée d'une politique publique locale qui dépassait de loin la seule initiative municipale confrontée à la production vertigineuse de déchets de ses concitoyens : plus de 490 kilogrammes d'ordures ménagères par habitant et par an au début du *xxi*<sup>e</sup> siècle en région parisienne.

La gestion des cimetières constitue un autre domaine de coopération intercommunale devenu indispensable à la bonne marche des affaires municipales. Alors que la nécropole de Sceaux frôle la saturation dans l'immédiat après-guerre et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de s'agrandir, dès le milieu des années 1950, la municipalité se lance dans des pourparlers avec ses voisines pour créer, comme la ville de Paris un siècle plus tôt, un cimetière *extra-muros*. En 1960, ces négociations aboutissent à l'adhésion de la commune à un syndicat pour la création d'un cimetière intercommunal à Chevilly-Larue constitué par arrêté préfectoral du 30 avril 1960. Se rassemblent à l'origine quatre communes : Cachan (23 % des places prévues), Chevilly-Larue (16 %), Sceaux (23 %) et L'Haÿ-les-Roses (23 %). Le cimetière intercommunal d'une superficie de 17 hectares commence son activité en 1964 et ouvre officiellement ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Il est rejoint, en 1967, par la municipalité de Montrouge (15 % des places)<sup>226</sup>. Les élus sont conscients des réticences de leurs administrés. « À la douleur de la grande séparation s'ajoutera la peine provoquée par le relatif éloignement des tombes »<sup>227</sup>. Mais ils mettent en relief la compensation que constituent des prix des concessions moins onéreux et faciles d'accès.

Toujours selon le vieil adage, « l'union fait la force », Sceaux envisage également, à l'invitation de la municipalité d'Orsay, de s'associer à la fondation en novembre 1960 d'un syndicat des communes pour l'amélioration des transports de la banlieue sud de Paris. L'objectif est de persuader les pouvoirs publics de créer une voie ferrée sur la plate-forme de la ligne Paris-Chartres par Gallardon, entre Massy-Palaiseau et Paris. Cette ligne est la seule susceptible d'assurer une mobilité rationnelle des usagers des communes du sud des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Le périmètre politique de ce syndicat s'étend à 29 municipalités, 12 situées en Seine banlieue (Plessis-Robinson, Montrouge, Malakoff, Sceaux, Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry, Châtillon, Bagneux, Fresnes,

226. Emmanuel BELLANGER, *La mort une affaire publique*, op. cit., pp. 177-182.

227. *Bulletin municipal officiel*, n° 27, mai-juin 1966.

Gentilly, Fontenay-aux-Roses), ainsi que 17 communes de la grande banlieue, toutes représentées par leur maire<sup>228</sup>.

L'adhésion aux trois plus importants syndicats suburbains de gaz, d'électricité et d'eau est également couronnée de succès. A l'actif du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux, le SEDIF, l'un des plus puissants syndicats d'Europe avec 141 communes fédérées sur trois départements parmi les plus peuplés de France, la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, ce sont plus de 41 000 mètres de canalisations d'eau qui raccordent désormais la ville en 1963, aux eaux de Seine, filtrées dans l'usine de Choisy-le-Roi dont la capacité de distribution a augmenté, en 10 ans, de 240 %<sup>229</sup>. Durant les Trente Glorieuses, l'intercommunalité des grands services urbains inventée à la Belle Époque et déployée durant l'Entre-deux-guerres, par les maires de la Seine banlieue et les hauts fonctionnaires de la préfecture de la Seine, fait toujours honneur à la banlieue parisienne.

Sur une échelle bien plus restreinte, celle de deux communes, Bourg-la-Reine et Sceaux, une intercommunalité fonctionnelle plus modeste, mais bien intégrée, est également initiée au cours des années 1960. Elle est portée par Erwin Guldner et le maire de Bourg-la-Reine, de 1953 à 1977, Étienne Thieulin, affilié au CNI. Cette intercommunalité touche deux domaines en plein essor de l'action publique locale, le sport et la culture, deux priorités des mandatures municipales de 1965 et 1971. Les deux villes parlent d'un « véritable jumelage », construit d'égal à égal entre deux communes de taille comparable formant une agglomération de 40 000 personnes. Ce jumelage doit permettre une rationalisation de la gestion des installations existantes et la programmation de nouvelles<sup>230</sup>. Appelé à prolonger l'action culturelle de l'association des « Nuits de Sceaux », le conservatoire de musique est ouvert en octobre 1965 par Bourg-la-Reine et pris en charge de façon paritaire par les deux communes<sup>231</sup>. Géré à partir de 1978 par un syndicat intercommunal, il obtient en 1981 la qualification d'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique. Dans le centre-ville de Sceaux, la Maison de la culture, baptisée Centre d'animation culturelle de Sceaux et Bourg-la-Reine, est inaugurée le 15 octobre 1970<sup>232</sup>.

Le quartier des Blagis est l'épicentre du dispositif intercommunal des deux cités. Son parc des sports a pour pièce maîtresse sa piscine financée

---

228. Archives municipales de Sceaux, délibérations du conseil municipal des 25 novembre 1960 et 17 avril 1961.

229. *Bulletin municipal officiel*, n° 26, janvier-février 1966.

230. Archives municipales de Sceaux, délibérations du conseil municipal de juillet 1966. *Bulletin municipal officiel*, n° 28, septembre-octobre 1966.

231. *Bulletin municipal officiel*, n° 30, mars 1967.

232. *Bulletin municipal officiel*, n° 44, octobre 1970.

par les deux villes. Entre la présentation du premier projet en 1960, l'acceptation du dossier technique en 1965, l'attente des différentes subventions de l'État et du département de la Seine et l'inauguration le 18 octobre 1969, en présence du secrétaire d'État aux Sports Pierre Billecocq, Scéens et Réginauburgiens auront attendu neuf ans<sup>233</sup>. Cadeau d'adieu, le département de la Seine, avant de disparaître, a acté sa participation au financement de sept piscines en banlieue parisienne dont celle des Blagis. Les bibliothèques municipales des deux villes participent à l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque discothèque dans le « centre culturel Sceaux-les Blagis » transformé pour l'occasion en « centre culturel de Sceaux-Bourg-la-Reine ». Pièce phare de l'intercommunalité culturelle, le théâtre des Gémeaux, construit en partenariat avec Bourg-la-Reine, deviendra en 1994 une scène nationale.

Aux cours des mandatures municipales successives de 1959-1965, 1965-1971, 1971-1977 et 1977-1983, la municipalité de Sceaux pratique, à l'instar de la plupart des villes de l'agglomération parisienne, une gestion publique caractérisée par de multiples ententes intercommunales. Sur le terrain de l'entre soi municipal, marqué par une continuité politique remarquable, elle s'attache à préserver son image patrimoniale de cité historique, résidentielle et universitaire, à la croissance démographique et à l'urbanisation maîtrisées<sup>234</sup>. En 1960, son premier magistrat, Erwin Guldner, aux commandes des affaires communales jusqu'en 1983, vantait dans le bulletin municipal, le premier outil de communication moderne de la ville, les mérites de cette cité d'équilibre qui avait échappé, sous sa conduite, à « l'avalanche de béton qui déferlait sur la banlieue parisienne ». Dans l'esprit de cet administrateur, la commune de Sceaux devait conserver « sa personnalité, son charme, sa distinction, son air pur et son silence »<sup>235</sup>. Au service de cette vision idéalisée de l'action publique, l'organe de presse municipal et le syndicat d'initiative, créés respectivement en 1960 et 1966, s'évertuent à promouvoir cette représentation immuable d'une « ville d'histoire et de tradition », sans préciser que cette plénitude communale était, en grande partie, tributaire d'arbitrages politiques nationaux et d'enjeux d'équipements et d'aménagements du territoire départemental et régional qui dépassaient, de loin, le cadre scéen aux limites territoriales exiguës<sup>236</sup>.

233. *Bulletin municipal officiel*, n° 40, octobre 1969.

234. L'unité universitaire (UER) de droit et de sciences économiques, appelée à devenir la Faculté de droit Jean-Monnet, est ouverte en décembre 1968 ; l'institut universitaire de technologie (IUT) sera inauguré en octobre 1970. *Bulletin municipal officiel*, n° 16, 4<sup>e</sup> trimestre 1963 ; *Bulletin municipal officiel*, n° 37, décembre 1968 ; *Bulletin municipal d'information*, n° 50, mars-avril 1972.

235. *Bulletin municipal officiel*, n° 1, premier semestre 1960.

236. Exposition « Sceaux dans le passé », *Bulletin municipal officiel*, n° 31, juin 1967.



Le 13 février 1960, le préfet de la Seine Jean Benedetti, en visite à Sceaux, laissait présager un dénouement heureux et rapide<sup>238</sup>. En réalité, la réactivité des services de l'administration supérieure fut lente. Leur inertie provoqua un mouvement de contestation inédit et inattendu dans cette petite commune paisible aux expressions politiques tempérées. Soutenue par la municipalité, la manifestation de protestation du 9 février 1964, organisée par la société locale « la Grenouillère » et la fédération départementale des associations de pêche et pisciculture de la Seine, reçut un large écho dans la presse. Critiquées de toute part, les autorités de tutelle furent contraintes de mettre en œuvre une politique d'assainissement des eaux du Parc de Sceaux<sup>239</sup>.

Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de défense du cadre de vie qui fait l'objet, au tournant des années 1960-1970, d'une médiatisation et d'un véritable engouement édilitaire. Ce souci de valoriser l'attractivité du territoire se retrouve dans la politique d'espace vert, d'entretien et de requalification de l'espace public des municipalités. Fidèle à sa tradition du XIX<sup>e</sup> siècle d'embellissement de ses promenades publiques, Sceaux décroche, dès 1964, son premier titre de « ville fleurie » et son « diplôme de propreté »<sup>240</sup>. En 1965, elle organise son premier concours des maisons et des balcons fleuris et à partir de 1966 soutient la création des Florales de Sceaux et des Hauts-de-Seine au pavillon de l'Orangerie<sup>241</sup>. L'image de marque territoriale fait l'objet d'une vive concurrence entre communes qui se disputent le label du meilleur cadre de vie. La rénovation urbaine du centre-ville de Sceaux, décidée par délibération du 23 novembre 1959 ou encore la piétonisation partielle de la rue Houdan, annoncée en 1969 et inaugurée en 1976, confortent cette politique de requalification urbaine, de dynamisme tertiaire et de valorisation foncière<sup>242</sup>. Le logement social et assimilé, polarisé aux extrémités de la ville, reste le parent pauvre de ces orientations politiques ; moins de 600 logements sociaux seront ainsi réalisés de la fin des années 1950 au début des années 1980. La philosophie municipale de l'époque se résume en un titre signifiant que l'on retrouve en couverture du bulletin municipal de 1977 : « Un centre sans tours ni barres, à l'échelle de Sceaux, au service des Scéens »<sup>243</sup>.

Le combat le plus emblématique pour la défense du cadre de vie scéen, résidentiel et coquet, éclate au début des années 1960. Il est porté par la

238. *Bulletin municipal officiel*, 2<sup>e</sup> trimestre, 1960.

239. *Bulletin municipal officiel*, n° 17, 1964.

240. *Bulletin municipal officiel*, n° 19, juin-juillet 1964.

241. *Bulletin municipal officiel*, n° 26, janvier-février 1966 ; *Bulletin municipal officiel*, n° 29, décembre 1966.

242. La procédure de rénovation urbaine ne sera approuvée par les autorités préfectorales qu'en août 1967. *Bulletin municipal d'information*, n° 41, décembre 1969 ; *Bulletin municipal d'information*, n° 53, novembre-décembre 1972.

243. *Bulletin municipal d'information*, n° 75, 1977.

municipalité qui s'oppose à la traversée de Sceaux par la future autoroute du sud-ouest », l'A10. Ce projet d'autoroute est inscrit au plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, le PADOG, publié en août 1960. Dans ses démarches auprès du ministre des Travaux publics et des transports, la ville de Sceaux insiste sur le risque de voir son territoire littéralement coupé en deux<sup>244</sup>. « Sa personnalité et son charme » seraient menacés par cette politique d'infrastructure placée au service des intérêts de la circulation automobile et de la mobilité individuelle emblématiques de la période des Trente Glorieuses. La municipalité s'alarme des nuisances sonores qu'elle engendrerait ; « la réserve d'air pur que constitue la Parc de Sceaux se trouverait viciée par le gaz d'échappement »<sup>245</sup>. À lire la presse municipale, l'autoroute serait devenue le sujet « d'angoisse » des Scéens. Une telle percée amputerait les réserves foncières de la ville et aurait des effets désastreux et immédiats sur le « cachet résidentiel » et la valeur des propriétés immobilières de la commune<sup>246</sup>. Après avoir exigé une modification du tracé et la réalisation de l'enfouissement de l'autoroute, les élus de Sceaux optent pour deux alternatives complémentaires : le doublement de l'autoroute souterraine par une ligne de métro ou la transformation de l'autoroute en une ligne de chemin de fer<sup>247</sup>. Ce projet porté par les collectivités locales désengorgerait la ligne de Sceaux et atténuerait ainsi les « embarras intolérables » subis par ses usagers de plus en plus nombreux suite, notamment, à la construction de milliers de logements sociaux et de résidences universitaires au Plessis-Robinson, à Châtenay-Malabry et à Antony. Entre les années 1920 et 1960, l'office départemental d'habitations à loyer modéré (HLM) du Grand Paris a en effet construit 4 711 logements au Plessis-Robinson, 3 792 à Châtenay-Malabry et 2 561 à Antony dont 1 892 chambres universitaires<sup>248</sup>. Pour contrer ce projet, les élus de la banlieue sud constituent en 1960 autour d'une vingtaine de municipalités, le syndicat intercommunal pour l'aménagement en voie ferrée de la ligne Paris-Chartres par Gallardon<sup>249</sup>. La mise à l'enquête publique du projet d'autoroute du sud-ouest de Paris à Chartres est cependant fixée du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 1964<sup>250</sup>. Le ministre des Travaux publics souhaite que le chantier soit achevé pour 1970. À défaut d'avoir pu annuler le tracé de l'autoroute, la municipalité affirme avoir obtenu des pouvoirs publics le passage du centre-ville en tranchée

---

244. Lettre du 19 janvier 1960 du maire de Sceaux, Erwin Guldner, au ministre des Travaux publics et des Transports.

245. *Bulletin municipal officiel*, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1960.

246. *Bulletin municipal officiel*, n° 5, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.

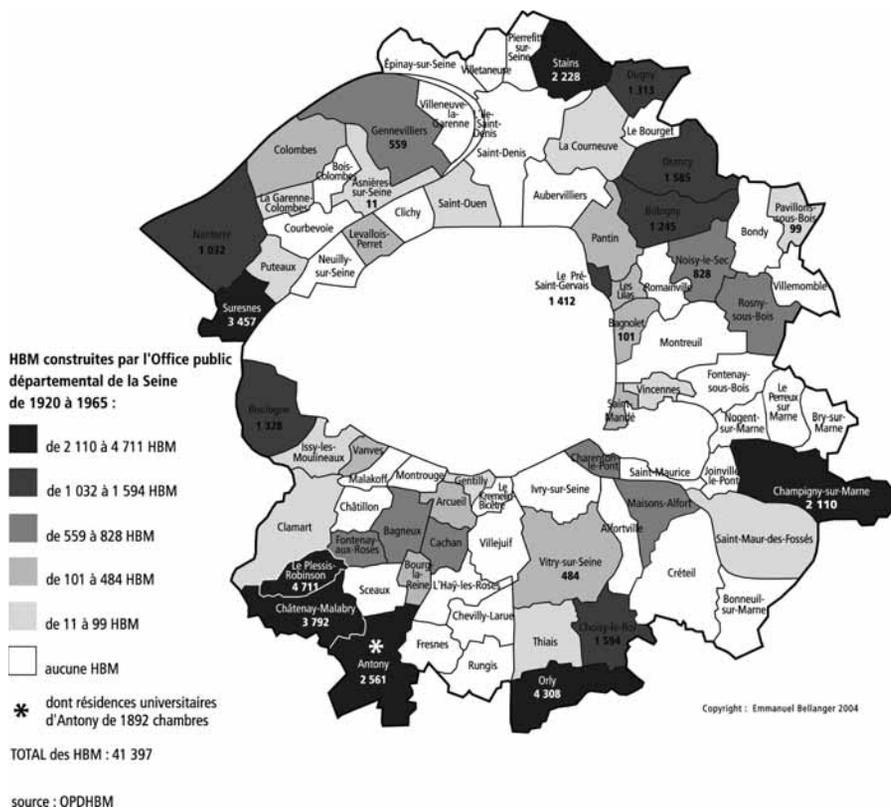
247. Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 25 novembre 1960.

248. *Bulletin municipal officiel*, n° 5, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.

249. Lire la sous-partie précédente « Sceaux et ses voisins : une coopération intercommunale ininterrompue ».

250. *Bulletin municipal officiel*, numéro spécial, novembre 1964.





**Carte des réalisations de l'office départemental d'habitation à bon marché (HBM) des années 1920 aux années 1960** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).  
**La ville de Sceaux à la différence de ses voisines Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Bourg-la-Reine, Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson, n'accueillera aucune HBM départementale financée par le Grand Paris.**

couverte sur un tronçon de 360 mètres de longueur, l'étude du doublement de l'autoroute par une voie ferrée et le principe d'utilisation par la commune du reliquat des terrains et de la partie couverte pour la réalisation d'équipements publics et d'espaces verts. Le maire, Erwin Guldner, peut se déclarer satisfait. Il reconnaît que sa bonne ville de Sceaux a été « moins défavorisée, dans l'ensemble, que les autres communes ». De fait, dans le nouveau projet âprement négocié, la cohésion urbaine de la ville de Sceaux a été épargnée à la différence du quartier suburbain de la Plaine Saint-Denis, au nord de Paris, percé par la tranchée de l'autoroute A1 qui ne sera couverte qu'à la fin des années 1990 ou, encore, à la différence des communes riveraines du périphérique dont certaines, à l'instar de Malakoff, militent dès les années 1970 pour sa couverture<sup>251</sup>. Victoire posthume, le tracé initial de l'autoroute A10 au travers de la ville sera finalement abandonné et remplacé par la voie ferrée souterraine du TGV Atlantique.

251. Malakoff organise sa première manifestation pour la couverture du périphérique en 1978.

## Contre la tutelle de l'État et ses transferts de charges, pour une politique des transports publics

Depuis la première municipalité Charaire (1878-1879), sous la III<sup>e</sup> République, la « gestion saine » des finances locales est le leitmotiv de la ville de Sceaux<sup>252</sup>. À chaque échéance électorale, les sujets de discorde et de propagande se fixent sur le niveau de l'imposition des Scéens et sur l'endettement de leur ville. Les municipalités scéennes aiment s'afficher dans le peloton de tête des communes aux centimes additionnels, la matrice des impôts locaux, les moins élevés des cités du Grand Paris. Pour autant, le discours édilitaire est toujours très critique quant à l'attitude de l'État à l'égard des collectivités territoriales de l'agglomération parisienne. Les communes de banlieue de toutes les sensibilités politiques l'accusent, chiffres à l'appui, d'être à l'origine de l'augmentation régulière de la participation financière des communes aux dépenses d'intérêt général. Ces dépenses obligatoires relèvent des contingents que les villes doivent payer à l'État et, à partir de 1961, au district de la région parisienne. Ces contingents de dépenses publiques imposées aux municipalités englobent la protection contre les incendies, service étatisé en 1943, les dépenses de police, d'enseignement, d'aide sociale et d'assainissement<sup>253</sup>.

Dans les années 1960, les conflits les plus exacerbés entre les communes et la puissance publique se cristallisent sur la construction des collèges d'enseignement secondaire (CES) et les dysfonctionnements des transports publics. En 1966, une résolution, adoptée par l'Union des maires de la Seine, reprise par la municipalité de Sceaux, déplore « l'absence de crédits » et « l'improvisation des opérations des collèges » décidées par l'administration sans concertation avec les élus<sup>254</sup>. Ces derniers s'opposent à la transformation de leurs écoles primaires, propriétés communales, en collèges et craignent que les CES soient réalisés au détriment du financement de l'enseignement maternel et primaire et de la construction de lycées en nombre très insuffisant en banlieue parisienne, moins d'une dizaine au début des années 1960. Les maires exigent surtout que les dépenses d'investissement et de fonctionnement ne constituent pas une charge écrasante pour leur budget communal, le nombre de centimes additionnels voté pour faire face aux dépenses actuelles d'enseignement ayant déjà atteint un plafond qu'il est difficile de dépasser au risque de compromettre leur assise électorale. Aussi s'opposent-ils à tout transfert sur les budgets des collectivités locales de charges qui sont et doivent rester des dépenses régaliennes.

---

252. « La ville de Sceaux a des finances saines », *Bulletin municipal officiel*, n° 20, septembre 1964.

253. *Bulletin municipal officiel*, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1960 ; *Bulletin municipal officiel*, n° 43, juin 1970.

254. *Bulletin municipal officiel*, n° 29, décembre 1966.

Les élus locaux se retrouvent sur un second terrain d'unité : celui des transports publics. La question récurrente est toujours celle du désenclavement de leur territoire et en particulier des nouveaux quartiers nés de l'urbanisation des Trente Glorieuses. En 1946, l'institution de la « commune libre des Blagis » témoigne de l'essor d'une zone urbaine excentrée à très forte croissance démographique, regroupant 25 000 habitants en 1964 contre 4 500 au début des années 1950, répartis sur 150 hectares situés sur les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine, Bagneux et Fontenay-aux-Roses<sup>255</sup>. Sous la pression des demandes sociales légitimes de ces nouveaux quartiers, les conseils municipaux interpellent la Régie autonome des transports parisiens (RATP) sur la fréquence de la desserte de ses autobus et son prolongement. À Sceaux, le fonctionnement des lignes 192 et 188 fait l'objet de vives critiques.<sup>256</sup>

La ligne de Sceaux-Denfert-Rochereau, également exploitée par la RATP, constitue le sujet majeur de contentieux entre les collectivités locales et l'autorité de régulation des transports, le syndicat des transports parisiens (STP) piloté par l'État et imposé par l'ordonnance du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en région parisienne. Un Scéen sur trois emprunte cette ligne à la fin des années 1950. Sur ces différents tronçons, le trafic annuel est passé de 16 900 000 voyageurs en 1939 à 45 100 000 en 1959. Tous les édiles s'accordent pour dénoncer « les conditions désastreuses dans lesquelles les voyageurs sont transportés sur la ligne de Sceaux : le “rush” de 18 heures à 20 heures à la sortie de Denfert ; les longues files d'attente dans les couloirs et l'insécurité permanente qui en résulte »<sup>257</sup>.

En vue de résoudre la crise des transports dont la gravité va grandissante dans la banlieue sud et sud-ouest de Paris, les municipalités desservies par la ligne de Sceaux demandent la prolongation du tracé métropolitain jusqu'au Châtelet et l'allongement des quais des gares pour augmenter le nombre de rames<sup>258</sup>. Exigé par les autorités locales dès les années 1930, le prolongement de la ligne ne sera validé qu'en 1972 et les municipalités devront attendre la fin des années 1970 pour que le prolongement de la gare du Luxembourg jusqu'à la gare du Châtelet prenne forme. En décembre 1981, la ligne de Sceaux sera connectée à la gare du nord et raccordée à Mitry. Elle sera désormais intégrée au réseau express régional (RER) et désignée sous l'appellation ligne B<sup>259</sup>.

---

255. *Bulletin municipal officiel*, n° 20, septembre 1964.

256. *Bulletin municipal officiel*, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1960.

257. *Bulletin municipal officiel*, n° 5, 1<sup>er</sup> trimestre 1961.

258. *Archives municipales de Sceaux, délibération du conseil municipal du 25 novembre 1960 ; Bulletin municipal officiel*, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1960.

259. Dominique LARROQUE, Michel MARGAIRAZ, Pierre ZEMBRI, *Paris et ses transports XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Deux siècles de décisions pour la ville et sa région*, op. cit.

# FINI LE TEMPS DES SARDINES EN BOITES REJOIGNEZ LE COMITE D'USAGERS de la ligne de Sceaux

**Massy-Palaiseau, Massy Verrières,  
Baconnets, Fontaine-Michalon**

Certes les Masticois condamnés au R.E.R. peuvent assumer avec résignation leur vocation de sardines en boîte, frigorifiés aux temps froids, accablés de chaleur aux temps chauds, bloqués l'un contre l'autre, et debout, comme du bétail... c'est le calcaï des technocrates de la direction de la R.A.T.P. ... Pas question de transports décentés, encore moins de transports sociaux : « ILS sont obligés d'aller travailler, ILS s'entassent et ILS paieront... »

Alors passent comme muscadés les centaines d'avaries de décembre 1977, les dizaines de trains supprimés, les convois où TROIS voitures seulement ont rempli l'office de six, les 600 retards à l'heure, le vieux matériel et les risques d'accidents afférents à cette pagaille à laquelle assiste, avec désespoir, le personnel de la ligne dont le dévouement n'est pas mis en cause et qui supporte, bien au contraire, lui aussi, les conséquences de la rénovation : un seul agent pour la conduite, ce qui...

**AUX USAGERS DE LA LIGNE DE SCEAUX**

Attendez par un grand nombre d'entre vous, le prolongement jusqu'à Châtelet de la ligne de Sceaux, devrait au contraire pas, au lieu de vous intéresser par le prolongement à Châtelet.

**CE N'EST MALHEUREUSEMENT PAS TOUJOURS LE CAS !**

Comme vous pouvez le constater chaque jour, les retards s'accroissent et la ligne, retardée que :

- Vous attendez très silencieusement l'amélioration apportée pour ceux d'entre vous qui sont intéressés par le prolongement à Châtelet.
- Aggravent singulièrement les conditions de transport des autres usagers de la ligne non concernés par Châtelet.

**LE RÔLE DE CETTE SITUATION**

Le matériel Z de la ligne de Sceaux a 40 ans. Pour suppléer le matériel Z, la direction lui a fait subir de nombreuses modifications.

Les usagers ne sont pas satisfaits de multiples raisons dont :

- Son entretien est plus que défectueux pour de multiples raisons dont :
- Son entretien est plus que défectueux pour de multiples raisons dont :
- Son entretien est plus que défectueux pour de multiples raisons dont :

**L'ACTION DU PERSONNEL**

Depuis des années, le personnel de la ligne, les organisations syndicales, les élus sont intervenus, sous différentes formes, des dizaines de fois auprès de la Direction de la Région Île-de-France, des dizaines de fois auprès de la Direction de la Région Île-de-France, des dizaines de fois auprès de la R.A.T.P. afin que des mesures efficaces soient prises pour une amélioration systématique et opportune du matériel.

Cela est à chaque fois resté sans effet.

LES

**LES 9, 10 ET 11 DÉCEMBRE 1977**

**SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 DÉCEMBRE**  
**C'EST LA FÊTE DU RER.**

**PLUS DE 100 SPECTACLES GRATUITS**  
Dans les stations RER  
et dans les communes desservies par le RER

Informations dans les bureaux des hôtesses - C'est la fête du RER -  
du lundi 5 décembre au dimanche 11 décembre 1977 dans les stations : La Défense,  
Auber, Nation, Denfert-Rochereau  
et du vendredi 9 au dimanche 11 décembre 1977 dans les stations :  
Châtelet-Les Halles, Gare de Lyon.

**SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 DÉCEMBRE :  
2 JOURS DE RER GRATUIT**

Ce programme est imprimé dans l'état de la programmation du 28/11/77. Il est donc susceptible de quelques modifications.

Ayant bien du mal à gravir la rampe, d'un dénivelé exceptionnelle de 40 % entre Châtelet et Luxembourg, les motrices « Z » durent être modifiées. Les voyageurs subirent encore quelque temps les nombreuses secousses et le bruit de ferraille caractéristiques de ce matériel bien vétuste tout en connaissant les inconvénients d'un freinage insuffisant et les incidents dus à la mauvaise fermeture des portes occasionnant de fréquents retards.

Les quais de chaque station devront être rallongés afin de permettre la mise en service de trains à huit voitures.

La station Luxembourg se trouve entièrement réaménagée, la longueur de ses quais est portée à 250 mètres. Pendant l'été 1974, en raison de ces importants travaux, Port-Royal sera momentanément le terminus.

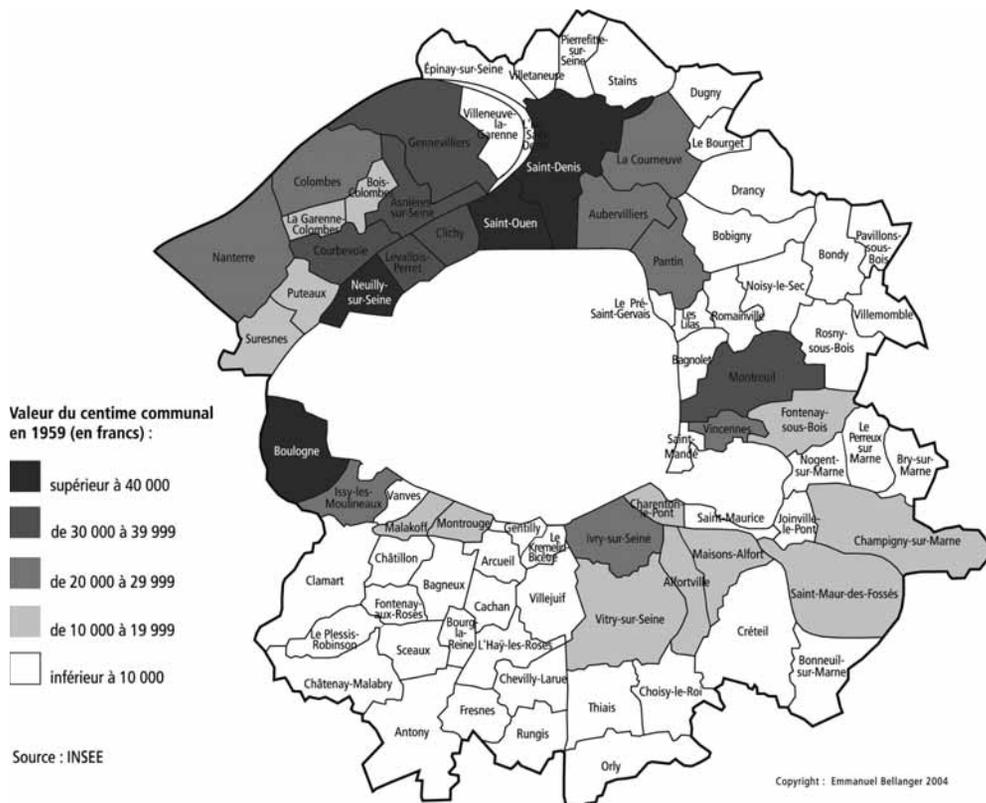
Le prolongement de la ligne de Sceaux à Châtelet-Les Halles a été décidé à la fin 1972 et entrepris fin 1973. La ligne de Sceaux prend alors le nom de ligne « B » du R.E.R. (Réseau Express Régional).

La maîtrise du taux d'imposition et du taux d'endettement des communes est d'autant plus ardue pour les municipalités que les années 1950-1960 correspondent à une période d'investissement des collectivités locales dans l'équipement et la viabilisation de leur territoire. L'augmentation des charges des villes, la hausse des prix et des salaires et l'accroissement des besoins contribuent à la dégradation de la situation financière des collectivités locales et compromettent leur politique d'équipement. Les élus s'inquiètent des difficultés à recourir à l'emprunt qui les obligent à augmenter leurs impôts locaux. Dans les années 1960, à Sceaux, les dépenses d'entretien et de construction des groupes scolaires représentent le plus lourd effort financier. Elles atteignent en 1963 plus de 25 % de la masse budgétaire d'investissement, suivies de près par les dépenses de voirie, 23 %<sup>260</sup>. Pour éviter des impositions nouvelles et un alourdissement de la

**1977, la contestation :** « Fini le temps des sardines en boîtes. Rejoignez le Comité d'usagers de la ligne de Sceaux » (extrait de Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*).

**1977, l'autosatisfaction :** « c'est la fête du RER » (extrait de Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*).

260. Bulletin municipal officiel, n° 15, 3<sup>e</sup> trimestre 1963.



**En 1959, les communes les plus peuplées au potentiel économique le plus développé sont les plus riches du département de la Seine. Comparé aux revenus de leurs habitants, le potentiel économique de ces mêmes communes connaît cependant de fortes disparités. Le profil sociologique de Neuilly-sur-Seine est bien différent de celui des communes populaires de Saint-Ouen et de Saint-Denis plus exposées au retournement de conjoncture durant la période de désindustrialisation amorcée dans les années 1960** (cartographie d'Emmanuel Bellanger).

dette, stabilisée à 10 % du budget communal, tout en poursuivant une politique d'acquisitions de réserves foncières, d'aménagement et de construction d'équipements, la ville de Sceaux ne cesse de solliciter le soutien financier des institutions départementales, régionales et ministérielles.

Dans un contexte, où selon les élus locaux, la part des subventions de l'État dans les dépenses publiques des collectivités territoriales diminue, l'économie des « deniers communaux » des contribuables passe par la recherche de partenariats financiers pour la réalisation et le fonctionnement des équipements municipaux. Ouverte en 1961, la maison des jeunes et de la culture (MJC), programmée dans l'ancienne propriété Degas, rue des écoles, est financée avec l'aide de l'État et du département<sup>261</sup>. Une nouvelle crèche gérée par le département de la Seine est inaugurée en 1966 ; une seconde sera réalisée en 1979 dans le quartier de Robinson par le conseil général des Hauts-de-Seine<sup>262</sup>. Ces équipements de proximité sont inaugurés dans une période de retournement de la conjoncture écono-

261. *Bulletin municipal officiel*, n° 3, 3<sup>e</sup> trimestre 1960 ; *Bulletin municipal officiel*, n° 7, 3<sup>e</sup> trimestre 1961.

262. Elles seront par la suite municipalisées. *Bulletin municipal officiel*, n° 28, septembre-octobre 1966.





# Entretien

## **PHILIPPE LAURENT, MAIRE DE SCEAUX DEPUIS 2001**

Si vous deviez identifier les caractéristiques historiques et structurantes de votre ville, que diriez-vous d'elles ?

Parmi les caractéristiques structurantes, il y a en premier lieu la situation géographique exceptionnelle de la ville : Colbert choisit d'y établir son domaine précisément parce que Sceaux se trouve être à mi-chemin entre Versailles et Paris. La période de l'Ancien Régime a été déterminante pour l'identité de la commune, riche de cette histoire ancienne et profondément ancrée. « Sceaux le Grand », qui s'est développé à l'ouest de la ville, préfigure les frontières actuelles du territoire communal.

C'est également une ville résidentielle qui, à la différence de nombre de communes de banlieue, n'a jamais été une « banlieue dortoir ». Dès l'arrivée du chemin de fer en 1846, elle devient lieu de villégiature pour les riches Parisiens, avant de devenir véritablement « résidentielle », au sens où l'on peut y vivre pleinement, grâce notamment à la présence d'une activité commerciale intense héritée du temps où Sceaux était le grand marché aux bestiaux de Paris sur la route d'Orléans à Paris et à un passé de ville administrative, puisque Sceaux a été sous-préfecture de l'ancien département de la Seine, ce qui lui a également valu d'accueillir l'un des plus grands lycées de France. Sceaux est donc historiquement une ville. Une petite ville, mais une ville et non une commune qui a grossi.

Aujourd'hui, la qualité de vie que l'on trouve à Sceaux est très prisée. Sceaux est en effet une ville qui fait la part belle aux familles, des plus jeunes aux seniors : en témoigne par exemple la présence d'une importante population scolarisée qui habite ou vient à Sceaux tous les jours. Sceaux accueille ainsi près de 10 000 étudiants, ce qui en fait l'une des villes universitaires les plus importantes de l'agglomération parisienne et explique à la fois le nombre élevé d'enseignants, d'intellectuels et d'artistes qui y ont élu domicile depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la présence d'institutions culturelles rayonnant très largement.

Autres spécificités de la ville : ses espaces verts, qui couvrent 52 % du territoire ; la qualité du commerce de proximité ; l'activité culturelle et artistique foisonnante (depuis la manufacture de faïence de Sceaux qui rivalisait alors avec celle de Sèvres, au *Bloc House* qui regroupe aujourd'hui des artistes contemporains) qui témoignent d'une vie associative très riche.

Enfin, Sceaux a toujours été une commune ouverte et solidaire : depuis les œuvres de bienfaisance de la Belle Époque (je pense entre autres à l'investissement d'une illustre famille scéenne, les Renaudin) à l'existence d'une ruche ouvrière, sans oublier son ouverture sur le monde, sur l'Europe en particulier, au travers d'une longue tradition de jumelage.

### **Comment la ville de Sceaux s'est-elle inscrite dans le développement des coopérations intercommunales ? Quelles ont été les formes et les principales étapes de cette évolution institutionnelle ?**

Notre commune a été partie prenante de ces collaborations bien avant que la législation nous y enjoigne ! Mon prédécesseur, Pierre Ringenbach, avait déjà repris le flambeau de la coopération avec Bourg-la-Reine initiée par Erwin Guldner et qui a concerné le théâtre des Gêmeaux, l'école nationale de musique, la piscine des Blagis, voire le groupe scolaire et le complexe sportif des Blagis.

En application de la loi dite « Chevènement » de 1999, Sceaux intègre en 2003 la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) aux côtés des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Verrières-le-Buisson et Wissous (ces deux dernières étant situées dans le département de l'Essonne).

A côté de cette institution « formalisée », la commune expérimente en outre un travail de coopération plus informelle,

interdépartementale, au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB) depuis 1998. Ce territoire, qui va de Malakoff à Fresnes en passant par Montrouge et Fontenay-aux-Roses, totalement intégré à ce que l'on nomme le « cône sud francilien de la recherche et de l'innovation », constitue un espace dynamique d'activités ayant vocation à devenir un pôle d'excellence rayonnant largement en Île-de-France. La présence de nombreux établissements universitaires, de grandes écoles, de grands centres hospitaliers, de laboratoires publics et privés et de réseaux liés à l'économie de la connaissance et à la recherche de haut niveau dans le domaine de la santé notamment, a incité les élus de 18 villes à devenir des partenaires majeurs de l'évolution de ce territoire, car ils sont liés par une véritable « communauté de destin » et ils refusent notamment l'idée d'un territoire « intersticiel » qui serait situé entre des zones faisant l'objet de toutes les sollicitudes. Il s'agit de contribuer à bâtir un véritable « campus urbain », et plus que cela, il s'agit d'insuffler une nouvelle cohérence, une nouvelle vie à ces territoires. Le territoire de la VSB s'inscrit logiquement dans celle de l'OIN<sup>263</sup> du plateau de Saclay : il s'agit de projets tout à fait complémentaires.

Enfin, aujourd'hui, la ville participe activement à l'avenir de la métropole au sein du syndicat mixte d'études *Paris Métropole*, dont j'ai été élu vice-président en juin 2009.

**Le syndicat *Paris Métropole*, dont vous êtes un des membres fondateurs, a effectivement été créé le 10 juin 2009. Quelles sont les motivations qui vous ont incité à engager votre commune dans la dynamique de coopération intercommunale amorcée par la ville de Paris au lendemain des municipales de 2001 ?**

Je suis profondément convaincu de la nécessité de l'union et du travail en commun lorsqu'il s'agit de relever des défis tels que celui-ci : devenir une métropole de l'après-Kyoto, de dimension internationale. Les enjeux environnementaux, économiques et surtout humains de la vie urbaine ne peuvent plus aujourd'hui être conçus à l'échelle d'un territoire communal lorsque celui-ci se trouve dans un ensemble urbain dense comme le cœur de l'agglomération francilienne. L'égoïsme communal n'est à

---

263. Opération d'intérêt national.

l'évidence plus de mise, même si la diversité de nos communes doit continuer de nous enrichir.

*Paris Métropole* est issu des rencontres et nombreux travaux engagés dès la fin 2001 de façon informelle d'abord, puis au sein de la Conférence métropolitaine qui a réuni jusqu'à 200 collectivités du territoire métropolitain lors de ses Assises en juin 2008. Au lieu de nous regarder en chiens de faïences et de laisser l'État régler seul la question du devenir de nos territoires, qu'il s'agit de concevoir comme une entité cohérente et globale, nous, élus locaux, avons choisi de dialoguer en passant outre nos sensibilités politiques respectives. Qu'il me soit permis de saluer au passage l'admirable travail réalisé par Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France, grâce auquel ce projet collaboratif et innovant, pour ne pas dire inédit, a vu le jour.

Quatre chantiers sont prioritaires pour le syndicat : les transports d'abord, dont même l'Etat s'empare aujourd'hui, de façon assez maladroite, avec la création de la société du Grand Paris qui ne répond que très partiellement aux enjeux de la mobilité urbaine ; le logement et l'habitat ensuite : un des problèmes majeurs de l'urbanisation du cœur urbain en Île-de-France, c'est la question de la densité. Comment développer une offre de qualité sous cette contrainte liée au manque d'espace, comment « faire ville » ? La troisième urgence, c'est l'attention qui doit être portée au développement économique des territoires et qui permettra d'assurer leur solidarité. Selon moi, il faut aller bien au-delà de la péréquation existante (je songe ici au FSRLF<sup>264</sup>) et ne pas se contenter de l'améliorer : il faut pouvoir, à terme, dégager de nouvelles ressources qui permettent la mise en œuvre d'une véritable mutualisation des moyens, au service de projets métropolitains. Et c'est là le quatrième axe de travail que s'est fixé *Paris Métropole* : identifier les projets qui relèvent de cette dimension métropolitaine.

Ce qui fait le lien entre ces différents chantiers, c'est la qualité de vie des habitants dont l'amélioration est au cœur même de la construction métropolitaine et qui doit en être le « fil rouge ».

---

264. Fonds de solidarité de la région Île-de-France, créé en 1991.

Quelles sont les spécificités du cœur de l'agglomération parisienne ? A-t-elle rattrapé son retard dans le processus d'intégration intercommunale qui caractérise les métropoles provinciales ?

Dans ce cœur d'agglomération, il y a d'abord la ville-centre, la « *ville lumière* », avec son rayonnement culturel et touristique qui confine au prestige à l'international – un rayonnement que ne dément pas la venue de millions de visiteurs dans la capitale chaque année et qui en fait la métropole la plus fréquentée au monde. Paris est également une collectivité double, à la fois département et commune, elle est le siège d'un grand nombre d'administrations d'Etat qui est donc particulièrement intéressé à son devenir. Mais l'arbre, hélas, cache la forêt d'un quotidien de plus en plus difficile à vivre pour bon nombre de ses habitants, un quotidien fait d'attentes excessivement longues dans les transports, d'une ségrégation sociale et spatiale aux conséquences dramatiques en terme d'emploi, de création d'entreprises, ou encore d'habitat et de logement. Je pense ici au clivage nord-est / sud-ouest en particulier, mais aussi aux interactions à développer entre la « grande » et la « petite » couronne. La pensée même de « poches » où le taux de chômage atteint 30 % chez les jeunes, dans une région qui draine près de 30% du PIB national, est intolérable.

Pour comprendre le retard effectivement pris par l'agglomération parisienne, il suffit d'aller à Lyon, à Nantes, à Lille, à Bordeaux, à Strasbourg ou encore à Rennes, qui sont passées d'un statut de zones urbaines parfois ravagées par les crises successives du secteur industriel au statut de métropoles véritablement dynamiques et attractives, y compris au niveau international pour certaines. Oui, à l'aune de la mobilisation et de la prise en main par les élus de ces agglomérations de leur destin, la métropole parisienne accuse un retard considérable, tant dans la prise de conscience des élus – enfin en marche – que dans la mise en place des outils techniques et financiers freinée tant qu'il peut par l'Etat qui ne cesse, en réalité, de redouter l'émergence de cette métropole qu'il craint de ne pouvoir contrôler. Comme s'il en avait encore les moyens !

Et puis il faut travailler à faire émerger une véritable conscience métropolitaine au sein de la population. Celle-ci existe déjà, je le crois, de manière latente. Il nous faut la révéler davantage, gommer définitivement les stigmates du passé, bref, « faire ville ».

Dans l’imaginaire collectif, Sceaux ne semble pas touchée par les maux de la civilisation urbaine que connaissent de nombreuses communes populaires de l’agglomération parisienne. Comment instaurer une réelle solidarité métropolitaine qui ouvre sur une meilleure répartition des richesses ? Le « patriotisme de clocher » scén est-il réellement compatible avec une conception solidaire de la métropole francilienne ?

Contre toutes les apparences, dont je rappelle qu’il faut toujours se méfier, Sceaux n’est pas une commune « riche » au sens propre : elle ne dispose pas de la ressource majeure qu’est – encore au moment où est réalisé cet entretien – la taxe professionnelle, à la différence de plusieurs de ses proches voisins. On peut affirmer en revanche, que ses habitants vivent globalement de manière plus aisée qu’ailleurs, puisque le revenu médian à Sceaux se situe autour de 5000 euros<sup>265</sup>. Pour les raisons que j’ai évoquées plus haut, et notamment la qualité de vie et la situation géographique, Sceaux attire cette population aisée, la seule à pouvoir devenir propriétaire dans une commune où les biens immobiliers sont rares, donc relativement chers. Quant au côté « paisible » de la ville, tout dépend du point de vue d’où l’on parle, car en tant que maire, je puis vous assurer que sa gestion n’est pas toujours un long fleuve tranquille !

Mais venons-en à la solidarité métropolitaine. Aujourd’hui, le sort de la taxe professionnelle semble scellé. Il faut à l’évidence trouver de nouvelles ressources qui maintiennent le lien entre l’activité économique et le territoire sur lequel elle est implantée et dont elle est à la fois le moteur et l’usager car une entreprise sur un territoire, c’est une richesse mais aussi un coût que les pouvoirs publics prennent en charge, en terme d’infrastructures par exemple (routières, énergétiques). Il importe de trouver une solution qui ne sera viable que si elle est pensée à la bonne échelle, l’échelle métropolitaine.

Sceaux est certes fière de son identité, de son histoire et de ses spécificités. Mais cela n’en fait pas une commune fermée et repliée sur elle-même ! Le « patriotisme de clocher », s’il fût réel en son temps, comme vous le montrez dans cet ouvrage, n’a guère plus cours aujourd’hui. Si jamais l’histoire a un sens, nous serions totalement à contre-courant ! L’ouverture de la commune aux autres, c’est cela que j’essaie de porter par exemple à travers mon engagement de maire au sein de *Paris Métropole*. Le développement

---

265. Données INSEE 2006, en brut mensuel.

des communes de l'agglomération parisienne, le bien-être des citoyens qui y naissent, apprennent, travaillent, sortent, se cultivent, bref, qui y vivent, passe nécessairement par ce changement d'échelle : des « clochers » éparpillés à la métropole cohérente, sans pour autant gommer les atouts et l'histoire de chacun. C'est la solidarité qui en sera, précisément, le ciment. Au cœur de l'affaire, il y a une vision éthique, politique au sens propre, et humaniste. L'attractivité économique ne peut être une fin en soi contrairement à l'intérêt général qui garantit à chacun les moyens du bien-être et du « vivre ensemble » collectif. Nous devons, ensemble, réaliser le rêve d'une communauté métropolitaine harmonieuse, attractive, mettant l'homme et son développement en priorité. Une communauté faite par la population pour la population, donc fondée sur une démarche démocratique.



# Conclusion

Les cités qui grandissent trop vite entraînent derrière elles « le cortège de misères et de souffrances qui accompagne en général des croissances trop brusques et trop rapides »<sup>266</sup>. En 1938, l'observation de Maurice Félix, tuteur averti des municipalités de la banlieue parisienne de la Belle Époque à la Seconde Guerre mondiale, a conservé, quatre générations plus tard, toute sa pertinence<sup>267</sup>. Elle caractérise la situation socio-économique d'un nombre important de communes populaires et ségréguées de la banlieue parisienne<sup>268</sup>. Au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Sceaux, commune de taille modeste de moins de 20 000 habitants, n'a pas connu cette pression du nombre et son cortège de déracinés, de mal-lotés et d'exclus des commodités urbaines des villes modernes, de leurs réseaux de transports publics, d'électrification, d'assainissement ou de viabilisation<sup>269</sup>. Dans sa catégorie, la « bonne ville » de Sceaux fait exception<sup>270</sup>. Pourvue de deux gares ferroviaires, de deux lycées construits parmi les premiers en banlieue parisienne, d'un domaine départemental classé, d'un musée et de plusieurs équipements universitaires, cette commune a été bien dotée. Plus de la moitié de son territoire est recouverte de promenades publiques et d'installations récréatives et sportives. À population égale, les cités de l'agglomération parisienne sont peu nombreuses à pouvoir se prévaloir d'un patrimoine aussi densifié de services et d'espaces publics.

266. Archives de Paris, fonds Maurice FÉLIX, 10122/61/2/1-24.

267. Monique PINÇON-CHARLOT, Edmond PRETECEILLE, Paul RENDU, *Ségrégation urbaine, classes sociales et équipements collectifs en région parisienne*, Paris Éditions Anthropos, 1986.

268. Emmanuel BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, op. cit.

269. Martine BERGER, *Les Périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris, CNRS Éditions, 2004 ; Annie FOURCAUT, *La Banlieue en morceaux*, op. cit. ; Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLET, Yasmine SIBLOT, *La France des « petits-moyens »*. Enquête sur la banlieue pavillonnaire, Paris, La Découverte, 2008 ; Jacques TARDI (fusains et acryliques de), Jean VAUTRIN (texte de), *Tardi en banlieue*, Paris, Casterman, 1990, n.p.

270. Bernard CHEVALIER, *Les Bonnes villes, l'État et la société dans la France de la fin du xv<sup>e</sup> siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

La localisation du territoire scéen, sa géographie, son histoire politico-administrative, l'influence de ses notables, leur immersion institutionnelle dans les rouages de la préfecture de la Seine, du conseil général, du district de la région parisienne et des ministères expliquent cette singularité urbaine caractérisée par la sédimentation, sur plus de deux siècles, d'un domaine résidentiel préservé et agrémenté d'équipements publics d'exception. La ville de Sceaux a été choyée par la puissance publique et les pouvoirs locaux. Elle a su tirer profit de son intégration politique dans les instances départementales et de son engagement précoce dans les syndicats intercommunaux des plus modestes, le syndicat du cimetière de Chevilly-Larue, aux plus imposants et plus anciens, les syndicats intercommunaux du gaz (SIGEIF), de l'électricité (SIPPEREC), des eaux (SEDIF) et à partir des années 1970, le syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Cette tradition de coopérations entre municipalités de cultures politiques, pourtant antagonistes, a caractérisé depuis le tournant des années 1890-1900 les politiques publiques locales de l'ancien département de la Seine promoteur, en banlieue, d'habitations à bon marché (HBM), de dispensaires, d'écoles de plein air, d'hôpitaux, de centres de protection maternelle et infantile (PMI), d'espaces verts et d'équipements de loisirs. Le conseil général de la Seine, le plus riche de France, a soutenu les municipalités de banlieue en subventionnant leur politique de réalisations édilitaires<sup>271</sup>. Dans cette configuration, la capitale s'est distinguée en finançant une part conséquente de ce patrimoine suburbain et de ses services publics<sup>272</sup>.

La réforme du 10 juillet 1964, à l'origine du démembrement des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, a masqué l'étendue des réalisations que les cités de banlieue doivent aux politiques publiques de coopération entre la capitale et les cités suburbaines<sup>273</sup>. Cette réforme administrative et géopolitique a coupé la capitale des communes de l'agglomération dense qui composaient avec elle le Grand Paris. Au cours des quatre dernières décennies de nouvelles murailles, symbolisées par les 35 kilomètres du boulevard périphérique, commencé en 1956 et achevé en 1973, se sont élevées<sup>274</sup>. Séparés de la capitale, les nouveaux départements de la petite et de la grande couronne ont œuvré, avec difficulté, à l'affermissement d'une conscience départementale et d'un sentiment

---

271. Emmanuel BELLANGER, « Des municipalités sur tous les fronts ou l'histoire d'une reconnaissance précoce », in Emmanuel BELLANGER, Jacques GIRAULT (dir.), *Villes de banlieues...*, op. cit., pp. 7-18.

272. Jean RAYMOND-LAURENT [Vice-président du Conseil municipal de Paris, conseiller général de Paris], [préface de Jean de CASTELLANE, président du Conseil municipal de Paris], *Paris, sa vie municipale. Vers le Plus Grand Paris*, Paris, Librairie des Juris-classeurs, Éditions Godde, Librairie des Annales des justices de paix, 1931.

273. Emmanuel BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, op. cit.

d'appartenance au « 94 » à la sociologie communale hétérogène, au « 93 » plus populaire ou au « 92 » à l'entre-soi bourgeois plus prononcé, autant de territoires arc-boutés sur leurs fiertés municipales et leurs sociabilités défensives<sup>275</sup>. En l'espace d'une à deux générations, l'héritage du Grand Paris aurait été pour ainsi dire gommé et oublié.

Cantonnée sur ses 105 kilomètres carrés de superficie, la ville de Paris, collectivité locale au statut atypique, tout à la fois municipalité, conseil général et lieu d'ancrage des institutions régaliennes du pouvoir central, apparaît au cours des années 1970 de plus en plus isolée de son environnement suburbain. Cette période est marquée par la reconnaissance symbolique de la puissance éditiaire parisienne. En vertu de la loi du 31 décembre 1975, la capitale renoue avec le droit commun municipal<sup>276</sup>. Son premier maire élu en mars 1977, Jacques Chirac, est conforté dans ses missions par la légitimité de son administration décentralisée et par l'étendue de ses cadres d'emplois, plus de 45 000 agents publics<sup>277</sup>. Au moment où s'autonomisent les nouveaux départements franciliens et le pouvoir mayoral parisien, un troisième pouvoir s'impose sur la scène publique, le pouvoir régional institutionnalisé en 1961 avec la création de district de la région de Paris. La loi du 6 mai 1976 impose ses marques à la région parisienne dont les représentants sont élus au suffrage universel direct à partir de 1986.

Le contexte des années 1980 s'illustre par la restauration des libertés locales encadrées par le corpus des lois de décentralisation du premier septennat de François Mitterrand<sup>278</sup>. Ces lois dites « Defferre », du nom du ministre de l'Intérieur, maire de Marseille de 1953 à sa mort en 1986, consacrent le rôle des élus locaux dans la conduite des affaires locales sans, pour autant, leur garantir une véritable autonomie financière, sans préciser et répartir leurs champs de compétences et sans hiérarchiser leurs missions<sup>279</sup>. À la différence des grandes métropoles provinciales, dont les communautés urbaines s'imposent dans le paysage politique national à partir de leur création en 1966, le devenir de l'agglomération capitale ne fait l'objet d'aucune innovation institutionnelle, d'initiative locale ou

274. Jean-Louis COHEN, André LORTIE, *Des fortifs au périf. Paris les seuils de la ville*, Paris, Picard éditeur/édition du Pavillon de l'Arsenal, 1991 ; Mathieu FLONNEAU, « L'action du district de la région parisienne et les "dix glorieuses de l'urbanisme automobile", 1963-1973 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 79, 2003, pp. 93-104.

275. Ce paragraphe et les paragraphes suivants s'inspirent de nos conclusions rédigées dans le cadre du concours international du Grand pari de l'Agglomération parisienne (GGPA) lancé par le ministère de la Culture en 2008, équipe AUC de Djamel Klouche, sous la direction scientifique de Catherine Bruant.

276. Florence HAEGEL, *Un maire à Paris. Mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.

277. Au 31 janvier 2009, la collectivité parisienne comptait 48 157 agents. Site de la ville de Paris : <http://www.paris.fr/portail/accueil>, rubriques « Les personnels parisiens ».

278. Jacques RONDIN, *Le Sacre des notables. La France en décentralisation*, Paris, Fayard, 1985.

279. Philippe ESTÈBE, Patrick LE GALÈS, « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003, pp. 345-356.

gouvernementale. Le retour d'un Grand Paris reste improbable ; il inquiète plus qu'il ne fédère les collectivités locales et la puissance publique.

Au cours des années 1980, pour le journaliste avisé du *Monde*, Marc Ambroise-Rendu, spécialiste des questions urbaines et environnementales, les départements de banlieue et de Paris nés de la réforme de 1964, appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 1968, seraient devenus « irréconciliables ». En 1987, ce descendant d'un conseiller général de la Seine, élu parisien en exercice de la Belle Époque à l'Entre-deux-guerres, s'interroge sur les conséquences néfastes de ce « divorce » politique et administratif<sup>280</sup>. La recherche d'un grand Paris métropolitain plus solidaire est également relayée dans le monde de l'architecture et de l'urbanisme, sous l'autorité de la mission « Banlieue 89 » des urbanistes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart et de l'association 75021 composée d'hommes d'art soucieux de réconcilier Paris avec sa banlieue<sup>281</sup>.

Les conséquences du morcellement de la gouvernance métropolitaine sont désormais mises à jours. Elles affectent en particulier les grands syndicats intercommunaux historiques à vocation unique du gaz, des eaux, des pompes funèbres et de l'électricité dont la gestion administrative mutualisée depuis les années 1930 est remise en cause dans les années 1980-1990. La nouvelle génération d'intercommunalités, plus intégrées, instituée dans les années 1990-2000 a accentué le chevauchement des instances locales et a modifié en profondeur la répartition des prérogatives des différentes institutions locales. Dans l'agglomération parisienne, cette seconde vague d'intercommunalités, codifiée par la loi de 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et celle de 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, se déploie à un rythme certes moins soutenu qu'en province, mais dans une configuration institutionnelle où il n'y a plus d'instance de délibération, de régulation et de péréquation sur le modèle de l'ancien conseil général du département de la Seine.

Le succès de ces nouvelles intercommunalités bouleverse les relations entre collectivités territoriales<sup>282</sup>. Cette « révolution institutionnelle par le bas » entraîne la ville de Sceaux dans cette dynamique de coopération territoriale aux compétences plus étendues que celles dévolues aux syndicats intercommunaux dits « techniques », à vocation unique ou multiple.

---

280. Marc AMBROISE-RENDU, « Et si Paris rencontrait ses voisins », *Le Monde* du 26 novembre 1987. Texte présenté in Annie FOURCAUT, « 1987 un splendide isolement », in Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU, *Paris/Banlieues, conflits et solidarités, op. cit.*, pp. 391-393.

281. Association 75021, *Appel pour une métropole nommée Paris*, 1988. Texte présenté in Aurélien ROUSSEAU et Marie-Christine BERNARD-GÉLABERT, « 1988 appel pour une métropole nommée Paris », in Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU, *Paris/Banlieues, conflits et solidarités, op. cit.*, pp. 394-395.

282. Emmanuel NÉGRIER, *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.

La gouvernance des communautés d'agglomération se rapproche de celles des communautés urbaines plus anciennes. En janvier 2003, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre est ainsi créée autour de sept communes, cinq issues des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux) et deux autres rattachées à l'Essonne (Verrières-le-Buisson et Wissous). Ce périmètre interdépartemental témoigne de la porosité des frontières administratives et géopolitiques adoptées en 1964. Les nouvelles missions communautaires des Hauts-de-Bièvre s'étendent sur un bassin de vie de 178 000 habitants et couvrent des politiques publiques mutualisées, d'équipements et d'aménagements du territoire<sup>283</sup>. Cette nouvelle coopération territoriale conforte la tradition d'entente intercommunale qui existait depuis les années 1960 entre les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine ; elle contribue à atténuer les rivalités entre les communes de l'ancien arrondissement de Sceaux, aujourd'hui arrondissement d'Antony.

Ces dynamiques intercommunales éclatées ont donné lieu à un maillage d'organisations superposées les unes aux autres. Cette configuration a été critiquée sous l'expression du « millefeuille administratif » qui a renforcé le sentiment d'empilement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)<sup>284</sup>. Cette configuration entremêlée d'institutions locales, dont la légitimité ne repose pas sur le suffrage universel direct, soulève des problèmes de lisibilité politique des territoires et de participation au débat public qui fonde la démocratie locale<sup>285</sup>. Cette recomposition des institutions locales ne résout pas, surtout, la question cruciale du partage des richesses fiscales entre territoires pauvres et territoires riches<sup>286</sup>. Sous l'effet de quatre mouvements aux effets conjugués – la décentralisation, l'intercommunalisation des politiques publiques locales, l'intégration européenne et la globalisation de l'économie – les métropoles seraient devenues « ingouvernables »<sup>287</sup>.

283. Voir l'entretien du maire de Sceaux, Philippe Laurent, et le site de la communauté d'agglomération <http://www.agglo-hautsdebievre.fr>

284. Conseil économique et social de la région Île-de-France, *La contribution de l'intercommunalité à l'action régionale, SDRIF et territoires de projets*, commission de l'aménagement du territoire du CESR, 2008 ; Philippe DALLIER, *Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital*, Rapport d'information, Sénat, 2008.

285. Jean-Luc PINOL, « Les assises locales de la vie politique », in Yves LEQUIN (dir.), *Histoires des Français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, tome 3, *Les Citoyens et la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1984, pp. 75-92 ; Patrick LE GALÈS, « Maires dynamiques et gouvernements urbains réorganisés », in Patrick LE GALÈS, *Le retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 323-373.

286. Paul CHEMETOV, « Paris, le Paris métropolitain », *L'Humanité* du 2 juin 2005 ; Laurent DAVEZIES, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008 ; Frédéric GILLI, Jean-Marc OFFNER, *Paris, métropole hors les murs. Aménager et gouverner un Grand Paris*, Paris, Presses de Science Po, 2009.

287. Christian LEFÈVRE, « Paris et les grandes agglomérations occidentales : comparaison des modèles de gouvernance : Barcelone, Berlin, Lisbonne, Londres, Madrid, Manchester, Milan, Montréal, Rome, Stuttgart, Toronto », *Extramuros*, novembre 2004 ; Christian LEFÈVRE, Bernard JOUVE, *Métropoles ingouvernables - Les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Elsevier, 2002.



Île-de-France

**Schéma directeur de la région Île-de-France**  
 "Projet arrêté par délibération du Conseil régional le 15 février 2007"

**Carte de destination générale des différentes parties du territoire**

Cette carte, exprimant le champ d'application géographique des orientations, doit faire l'objet d'une application combinée avec le rapport auquel elle est étroitement subordonnée.

**Vocation urbaine**

- espace urbanisé à optimiser
- secteur de densification préférentielle
- secteur d'urbanisation préférentielle
- secteur d'urbanisation conditionnelle
- pôles de centralité à conforter
- hors agglomération centrale
- front urbain d'intérêt régional

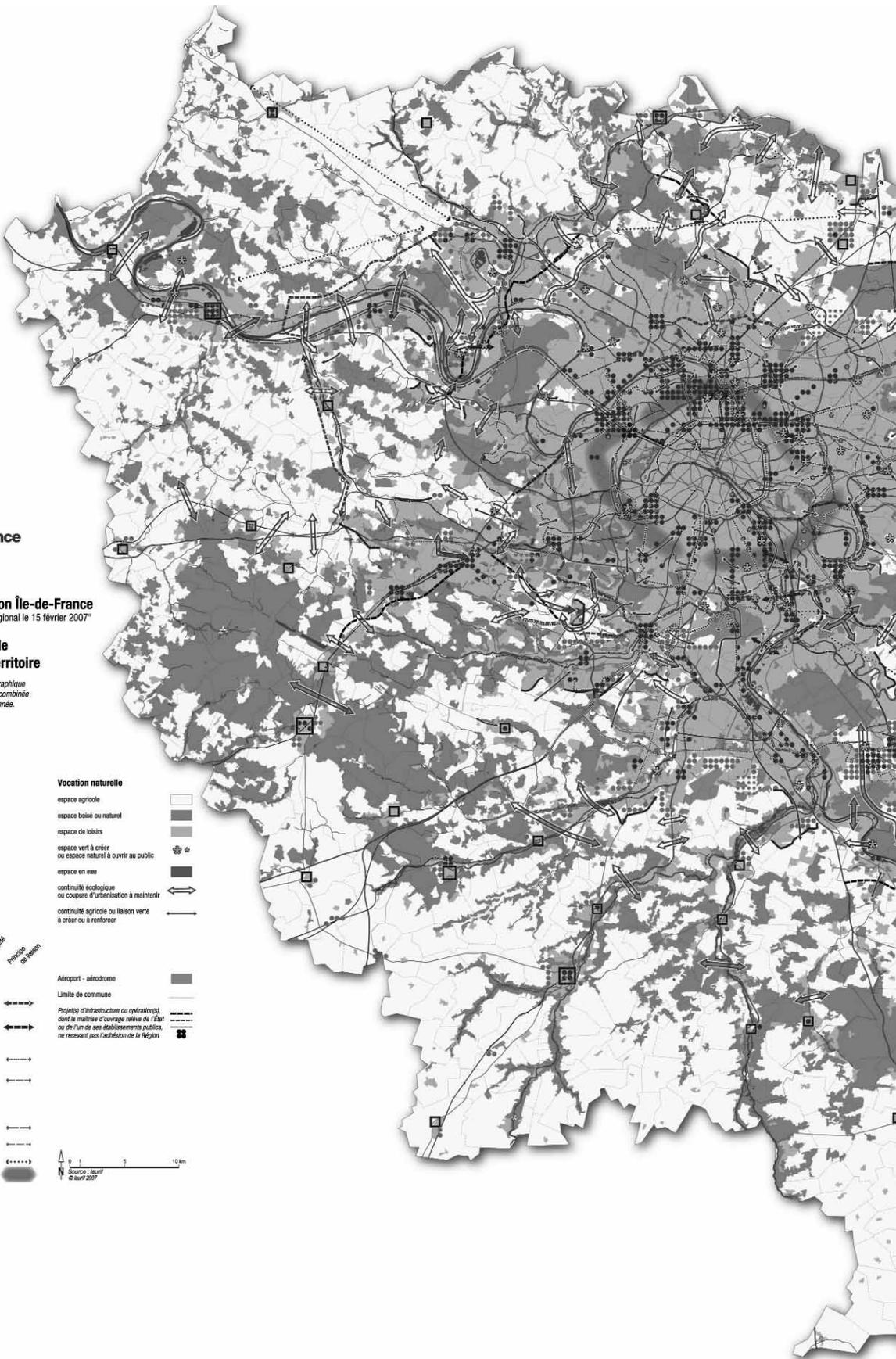
**Vocation naturelle**

- espace agricole
- espace boisé ou naturel
- espace de loisirs
- espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public
- espace en eau
- continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir
- continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer

**Réseaux**

- Réseau routier :**
- autoroute et voie rapide
  - maîtrise ouvrage État
  - axe saxe du maillage principal
  - maîtrise ouvrage départementale
  - nouveau franchissement
- Transport en commun (dont souterrain) :**
- transport en commun en site propre sur voirie
  - tram - train et train léger
  - métro
- Réseau ferroviaire régional :**
- RER
  - réseau ferroviaire voyageur
  - TGV
  - Arc Express (lisseau d'étude)

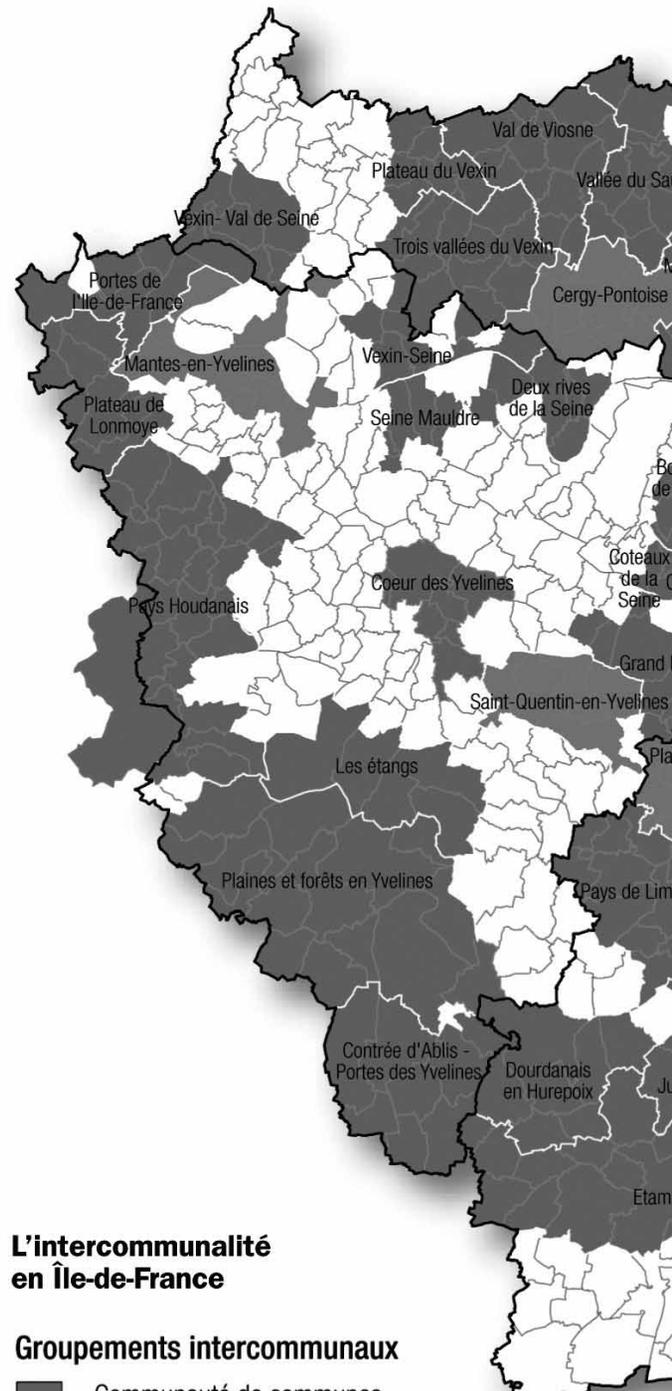
- Aéroport - aéroport
- Limite de commune
- Projets d'infrastructures ou opérations, dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'État ou de l'un de ses établissements publics, ne recevant pas l'adhésion de la Région





La zone dense représentée dans le Schéma directeur de la région Ile-de-France (IAURIF 2007).

Le nouveau paysage des intercommunalités au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle (IAURIF 2007).



## L'intercommunalité en Île-de-France

### Groupements intercommunaux

-  Communauté de communes
-  Communauté d'agglomérations
-  Syndicat d'Agglomération Nouvelle

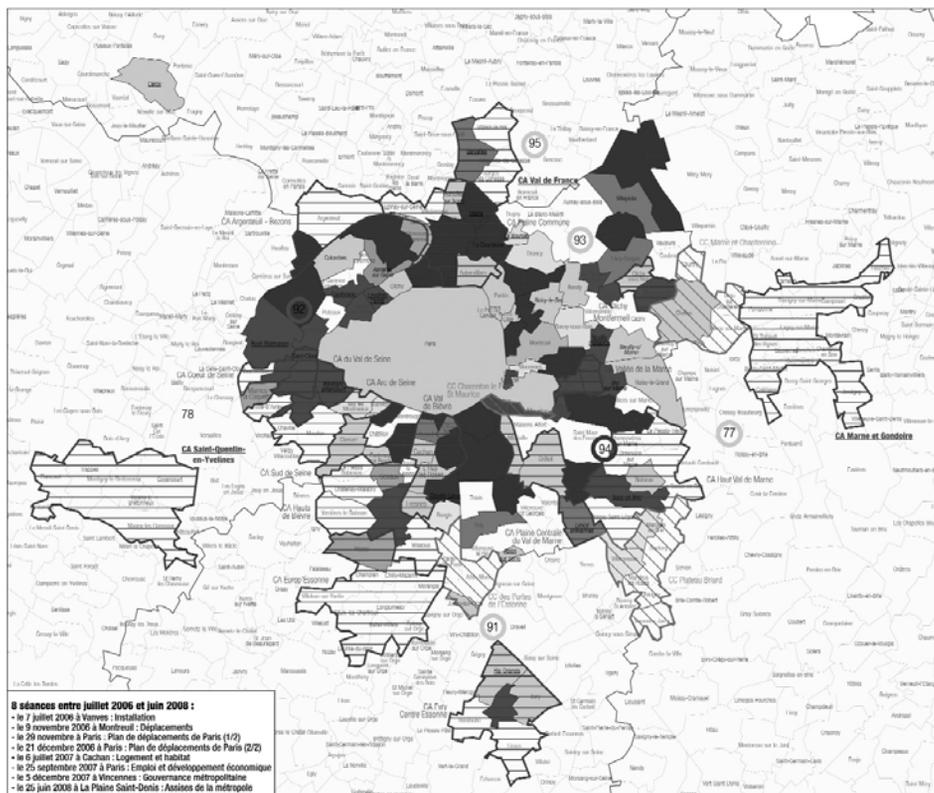
Source : IAURIF, janv. 2007





## 124 collectivités ont déjà été représentées une fois au moins par un élu

De la 1<sup>ère</sup> Conférence métropolitaine aux Assises de la métropole



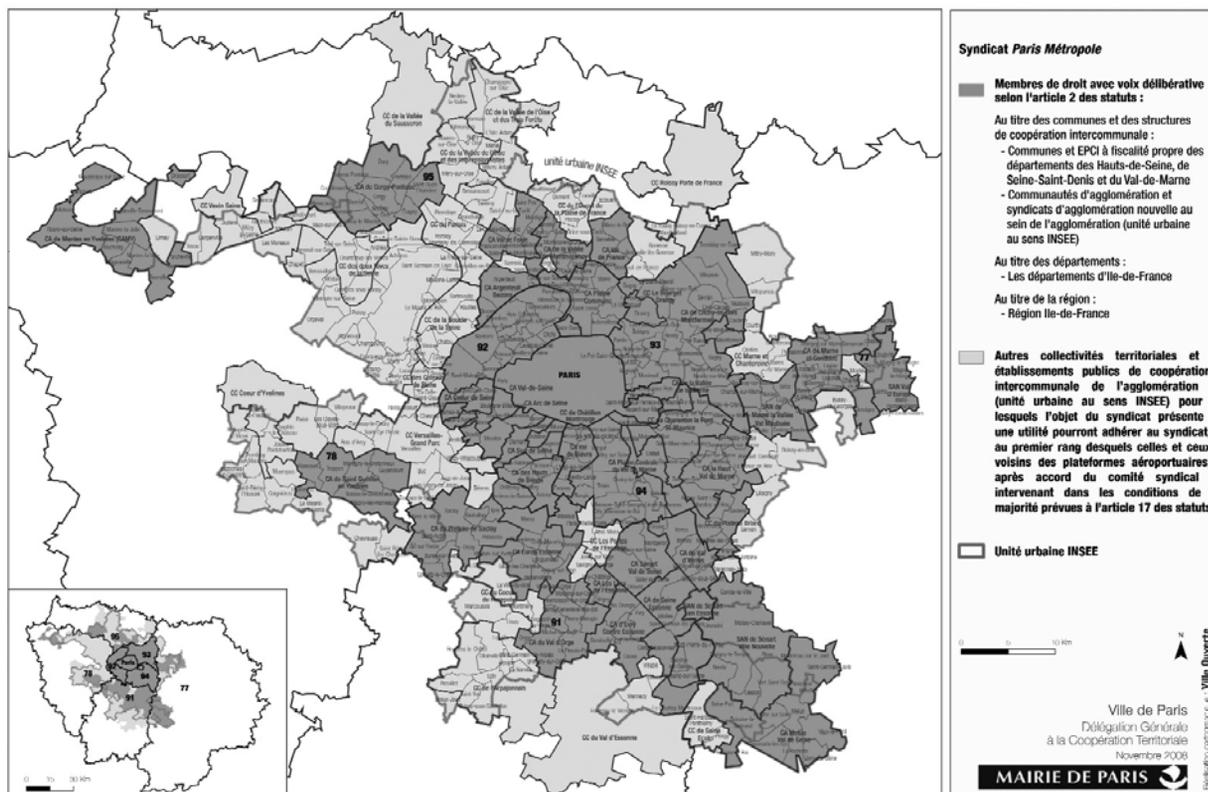
|  |  |
|--|--|
| <b>Juillet 2006 - Juin 2008</b>  |  |
| 124 collectivités (la Région, 6 départements, 96 communes et 21 EPCI) et 8 syndicats ou associations ont déjà été représentés au moins une fois par un élu.  |  |
| <b>Collectivités présentes</b>   |  |
| 96 communes - la Région<br>6 départements (77-91-92-93-94-95)  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ UMP</li> <li>■ Divers droite</li> <li>■ Nouveau Centre</li> <li>■ PS-DVD-Modem</li> <li>■ Verts</li> <li>■ PS</li> <li>■ Divers gauche</li> <li>■ PCF</li> <li>■ Sans étiquette politique</li> </ul>  |  |
| <b>23 nouvelles communes</b>   |  |
| Lieu : 17 communes assistant uniquement aux Assises de la métropole  |  |
| Day ou : 6 communes représentées pour la 1 <sup>ère</sup> fois par un élu  |  |
| <b>Autres structures présentes</b>   |  |
| <b>EPCI à fiscalité propre</b>   |  |
| 17 communautés d'agglomération   |  |
| 4 communautés de communes  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communauté d'agglomération</li> <li>■ Communauté de communes</li> </ul>   |  |
| CA Val de : 3 communautés de communes assistant uniquement aux Assises de la métropole   |  |
| <b>2 EPCI sans fiscalité propre</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine</li> <li>&gt;&gt; Syndicat des Transports d'Ile-de-France</li> </ul>   |  |
| <b>8 Associations</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; ACTEP</li> <li>&gt;&gt; Association Seine Amont Développement</li> <li>&gt;&gt; Association des Maires d'Ile-de-France</li> <li>&gt;&gt; Association des Maires des Hauts-de-Seine</li> <li>&gt;&gt; Union des Maires de l'Essonne</li> <li>&gt;&gt; Vallée Scientifique de la Bièvre</li> </ul> |  |
| <p>Ville de Paris<br/>Délégation Générale<br/>à la Coopération Territoriale<br/>Juillet 2008</p> <p><b>MAIRIE DE PARIS</b></p> <p>Modélisation cartographique : Ville de Paris - Ville de Paris</p>  |  |

**Collectivités locales engagées dans la Conférence métropolitaine de juillet 2006 à juin 2008 (Délégation générale à la coopération territoriale de la ville de Paris).**

Devant un tel constat, des innovations ont pourtant vu le jour. Les années 1990-2000 s'illustrent par une réorientation profonde des relations de la capitale avec les collectivités territoriales qui forment avec elle la « zone dense » de la région Île-de-France<sup>288</sup>. Depuis quelques années, la presse locale et nationale, gratuite ou payante, reprend à son compte l'expression « Grand Paris » sur le modèle provincial du « Grand Lyon », du « Grand Toulouse » ou du « Grand Nantes ». Elle relaye la politique extérieure d'ouverture de la capitale amorcée timidement à la fin des années 1990 pour être, in fine, consacrée en 2001 avec la création d'une délégation municipale chargée des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France. À l'étroit dans ses limites communales, la ville de Paris cherche, dans la concertation, à étendre son influence au-delà de l'enceinte du périphérique en reconversion urbaine. Cette première initiative est suivie par la formation d'une conférence métropolitaine, lieu

288. Christian BOUVIER (dir.), *Rapport du groupe de travail "Zone dense"*, Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France, décembre 2003.

## Syndicat Paris Métropole



informel d'échanges, tenue pour la première fois en juillet 2006 à Vanves autour d'élus municipaux, cantonaux ou régionaux de l'agglomération parisienne.

Deux ans plus tard, à l'occasion des Assises de la métropole, en juin 2008, le projet d'institution d'un syndicat mixte d'étude « Paris Métropole » est annoncé publiquement. Il est officiellement créé le 10 juin 2009 à Clichy-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, lieu emblématique de la relégation et de la ségrégation sociale. L'initiative est venue des collectivités locales. Alors qu'en 1964 le démembrement du Grand Paris a été décidé « d'en haut » sans concertation, depuis le début des années 2000, ce sont les élus locaux qui cherchent à retisser le lien métropolitain que l'État avait contribué à désunir. Dans leur esprit, il n'est pas question de créer un nouveau conseil général de la Seine. La volonté affichée des promoteurs du syndicat est plus modeste. Elle vise au décloisonnement et à une meilleure articulation des différentes institutions locales. Cet organe embryonnaire, qui se substitue à la conférence métropolitaine, ne se présente pas comme l'incarnation d'un nouveau pouvoir

**Le périmètre du syndicat mixte Paris métropole projeté en 2008 (Délégation générale à la coopération territoriale de la ville de Paris).**

d'agglomération. Il n'affiche pas la volonté de simplifier ou d'absorber certaines couches du « millefeuille administratif ». Son ambition relève d'un exercice politique délicat de compromis, de convergence et d'ententes des différentes collectivités territoriales franciliennes sur les enjeux fondamentaux de la politique des transports, du logement, en particulier social, de l'attractivité économique, de la qualité de vie, du développement durable, sans oublier l'enjeu sensible et très clivé de la redistribution des richesses fiscales et de la résorption des inégalités territoriales. Le 20 novembre 2008, le conseil municipal de la ville de Sceaux, membre fondateur du secrétariat permanent de la Conférence métropolitaine, a adhéré à l'unanimité au syndicat *Paris Métropole*. Au cours de la décennie 2000, cette cité résidentielle se retrouve ainsi engagée sur plusieurs chantiers de portée intercommunale et régionale, de l'élaboration du schéma directeur de la région Île-de-France, approuvée en juin 2006, à la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre, fondée en 2003.

Dans la perspective de la fondation d'un gouvernement métropolitain, le positionnement de l'État reste ambivalent. L'époque est marquée par le retour à un certain volontarisme planificateur et régulateur de la puissance publique, symbolisé par la création en mars 2008 du secrétariat d'État à la Région Capitale. Sur la question du leadership en matière de politique de transports et de droit du sol, les tensions restent vives entre les représentants des collectivités territoriales et ceux de l'État. Le Grand Paris est présenté comme un grand chantier présidentiel qui s'inscrit dans la continuité des septennats de la V<sup>e</sup> République<sup>289</sup> ; il est aussi devenu une source de légitimité politique pour les élus locaux engagés depuis 2001 dans le projet du syndicat mixte *Paris Métropole*. Au-delà des clivages partisans, les acteurs publics semblent s'accorder sur un constat. L'agglomération parisienne reste la locomotive de l'économie française, contrarier son développement hypothéquerait non seulement la redistribution de ses richesses à l'échelle nationale, mais surtout, menacerait son rang de métropole-capitale de dimension mondiale.

Gouverner les territoires, que l'urbanisation du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles a agglomérés, relève d'un art délicat où le pragmatisme prévaut. Peu de voix s'élèvent aujourd'hui pour condamner la polycentralité, sa réalité urbaine et son épaisseur historique qui existait déjà sous le régime du département de la Seine<sup>290</sup>. Si l'appartenance au Grand Paris n'est pas

---

289. François CHASLIN, *Les Paris de François Mitterrand. Histoire des grands projets architecturaux*, Paris, Gallimard, 1985.

290. Philippe PANERAI, *Paris métropole, formes et échelles du Grand-Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008.

291. Thierry BAUDOQUIN, Alain BERTHO, Michèle COLLIN, Catherine HASS, Marianne HÉRARD, *Jeunes métropolitains aux Halles*, Rapport du Laboratoire Théories des mutations urbaines, Université Paris 8, 2007.

aujourd'hui revendiquée, si elle n'est pas devenue un fait de société, le sentiment de se partager l'espace parisien et métropolitain se diffuse autour d'événements rassembleurs et de nœuds de communication<sup>291</sup>. À lire la presse locale, le patriotisme municipal reste toujours aussi prégnant, mais la perspective d'une gouvernance métropolitaine apaisée car plus solidaire ne semble plus constituer un horizon infranchissable.

**Changement d'échelle : les dynamiques métropolitaines des méga régions européennes en 2005 (Metrex/IAURIF 2007).**

## Les coopérations interrégionales en Europe



### Méga régions

- Europe du Sud + îles
- Europe du Nord-Est
- Europe du Nord-Ouest

- liaison terrestre principale
- liaison terrestre secondaire

0 500 km  
 Source : Metrex 2005  
 © Iaurif 2007



# Sources et bibliographie

## SOURCES

### **Archives municipales de Sceaux**

Registres des délibérations du conseil municipal : 5W1-3.

Fonds dossiers de séances du conseil municipal : D46 (1937-1938, 1943, 1944), D71-73 (1939-1957).

Fonds élections locales : 2K1-3 (1919-1953).

Fonds domaine départemental de Sceaux : N5 (1923-1930).

Fonds délimitations communales et cantonales, érection de la commune et modifications de son territoire : D70 (1789-1967).

Fonds dossiers du personnel : 1w52-1w62.

*Bulletin des Amis de Sceaux* (1925-1938).

*Bulletin municipal officiel de la ville de Sceaux* des années 1960 aux années 1970.

Dossiers documentaires gares de Sceaux et élections.

### **Archives de Paris**

Fonds Pérotin : vie politique et administrative du département de la Seine, grands travaux, contrôle tutélaire sur l'activité municipale et intercommunale.

## Archives des syndicats intercommunaux

Registres des délibérations (années 1900-1980) du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) et du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

## Sources imprimées

*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris et du département de la Seine* (années 1880-1950).

Département de la Seine, direction des affaires départementales, *État des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle publié sous les auspices du Conseil général. Sceaux. Notice historique et renseignements administratifs*, Montévrain, Imprimerie typographique de l'école d'Alembert, 1899.

Commission d'extension de Paris de la préfecture de la Seine, *Aperçu historique*, Paris, Imprimerie Chaix, 1913.

*Cinquantenaire de l'office d'habitations à loyer modéré du département de la Seine*, Paris, Imprimerie municipale, 1965.

*Construction et urbanisme dans la région parisienne*, Paris, Imprimerie municipale, 1957-1958.

Délégation générale au district de la région de Paris, *Avant-projet de programme duodécennal par la région de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1963.

Délégation générale du district, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, Paris, Imprimerie municipale, 1965.

« La réorganisation de la région parisienne », *Administration*, n° 54, 4<sup>e</sup> trimestre 1965, pp. 3-90.

*Les Nouveaux départements de la région parisienne*, Paris, La documentation française, 1972.

*Nos édiles. Le Conseil municipal. Annuaire illustré, municipal et administratif de la ville de Paris et du département de la Seine*, par Ernest Gay, puis sous la direction de Paul Robert, puis d'Edouard Combes, puis de Brunel et C<sup>ie</sup>, Paris, La nouvelle revue française, puis La Cité (années 1895, 1900-1904, 1904-1908, 1908-1912, 1913, 1914, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1933, 1935-1941).

*Organisation et aménagement de la région parisienne*, Paris, la documentation française, 1962.

Préfecture de la région parisienne, *L'aide financière du district aux collectivités de la région parisienne 1962-1967*, Paris, Imprimerie municipale, 1968.

- Préfecture de la région parisienne, *Sept ans de vie de la région parisienne et de son district : 1962-1969*, Paris, Interprim, 1969.
- Préfecture de la Seine, *L'œuvre de relèvement dans le département de la Seine depuis la Libération, exposé présenté au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine*, Paris, Imprimerie municipale, 1950.
- Projet d'aménagement de la région parisienne pris en considération le 12 janvier 1956*, Paris, Ministère de la Reconstruction et du logement, 1956.
- Région parisienne. *Organisation territoriale et administrative (départements, arrondissements, communes)*, Paris, Journaux officiels, 1967.
- Seine chef-lieu Paris. *Salon international des travaux publics et du bâtiment*, Paris, Éditions Réalisations municipales et sociales, 1957.
- Service départemental de la PMI, *Nouvelles réalisations de protection maternelle et infantile 1953-1955*, Paris, Préfecture de la Seine, 1955.
- Victor ADVIELLE, *Histoire de la ville de Sceaux depuis son origine jusqu'à nos jours sous la direction de M. Michel Charaire*, Sceaux, Imprimerie Charaire et fils, 1883.
- Paul BEAUSSIER, François DEBIDOUR, Edgard LAPARRA, *Le régime administratif et financier de la ville de Paris et du département de la Seine, d'après Maurice FÉLIX*, tome I, *Histoire des administrations parisiennes. Évolution de l'agglomération parisienne (problèmes et solutions)*, tome III, *Le conseil municipal de la ville de Paris, le conseil général du département de la Seine, les communes suburbaines*, Paris, La documentation Française, 1958.
- Georges BOULY, *Les associations de communes pour la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité dans le département de la Seine* (thèse de doctorat de sciences politiques et économiques, faculté de droit de l'Université de Paris), Paris, Imprimerie administrative centrale, 1927.
- Fernand BOURNON, *La création du département de Paris et son étendue (1789-1790)*, Paris, H. Champion, 1897.
- Daniel CAIRE, « Les nouveaux développements du chemin de fer métropolitain de Paris. L'électrification de la ligne de Sceaux et le métro-express dans la région parisienne », *Transports, rail, route, air, eau*, n° 14, novembre 1935, pp. 829-839.
- Gabriel CHEVALLIER, *Clochemerle*, Paris, France Loisirs, 1987 (1934).
- Robert de GRANDMAISON, *Les associations de communes* (thèse de doctorat de droit de l'Université de Paris), Paris, E. Sagot, 1921.
- Georges de PEYRAMONT, *Les sous-préfectures de la Seine (Saint-Denis et Sceaux)*, Paris, Imprimerie de Alcan-Lévy, 1880.
- Gabriel DATY (secrétaire général de préfecture), *La loi du 5 avril 1884 sur les municipalités*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1943.

- Elie DEBIDOUR, « Le domaine de Sceaux, son passé et son avenir », *Bulletin des Amis de Sceaux*, 1925, pp. 34-42.
- Albert DEMANGEON, *Paris, la ville et sa banlieue*, Paris, Bourrelrier et C<sup>ie</sup>, 1933.
- Édouard DEPREUX, *Sceaux de Colbert à nos jours*, Sceaux, Imprimerie LR, n.d. (vers 1959).
- Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant. De la social-démocratie au socialisme, 1918-1968*, Fayard, 1972.
- Maurice FÉLIX, Eugène RAIGA, *Le régime administratif et financier du département de la Seine et de la ville de Paris*, Paris, Rousseau et C<sup>ie</sup> éditeurs, 1922.
- Alfred-Jean FRAISSE (secrétaire général des syndicats intercommunaux de la Seine banlieue), *Une réforme de l'administration municipale : l'Administrateur urbain*, thèse de l'institut d'urbanisme de l'Université de Paris (président Louis ROLLAND), 1942.
- Georges GÉRARD (maire du Kremlin-Bicêtre de 1919-1944), *Activité du syndicat intercommunal depuis sa création en 1923 jusqu'en 1939. Développement du service de la distribution de l'eau dans les communes syndiquées de la banlieue de Paris*, Paris, Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux, 1939.
- Jérôme GIROLAMI, Léo GOLDENBERG, A.MAURICE-HERSANT, *Les pouvoirs du maire*, Paris, La vie communale et départementale, 1935.
- Albert GUÉRARD (texte proposé et présenté par Mathieu FLONNEAU, préface de Pierre BOUJU, préfet de la Seine), *L'avenir de Paris. Urbanisme français et urbanisme américain, la beauté de Paris en danger, l'extension, la circulation, l'industrie et Paris port de mer, la charte du Plus Grand Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006 (1929).
- Robert-Henri HAZEMANN, Henri SELLIER (rapport général de la commission d'hygiène de la III<sup>e</sup> Conférence du service social, Londres, juillet 1936), *La santé publique et la collectivité. Hygiène et service social, coordination* (préface de Emile VANDERVELDE), Paris, Imprimerie de A. Maretheux et L. Pactat, n. d. (v. 1937).
- Camille KOEHLIN, *Les sous-préfectures menacées de suppression. Tableau du mouvement de leur population depuis 1861*, Paris, Imprimerie de Chaix, 1887.
- M. LE MOAL, *De l'incinération des ordures ménagères dans les villes et particulièrement à Paris*, thèse de l'institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), 1927.
- Victor LEYDET, *Le syndicat de communes*, thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris, Faculté de droit, Paris, Librairie technique et économique, 1938.

- Père LHANDÉ, *Le Christ dans la banlieue*, tome I, *Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la banlieue de Paris*, tome II, *Le Dieu qui bouge*, tome III, *La Croix sur les fortifs*, Paris, Librairie Plon, 1927-1931.
- Robert LOUIS, *Armorial des communes de la Seine*, Troyes, Imprimerie La Renaissance, 1961.
- Roland MASPÉTIOL, Pierre LAROQUE, *La tutelle administrative. Le contrôle des administrations départementale, communale, coloniale et des établissements publics*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1930.
- André MORIZET, Henri SELLIER (président et secrétaire général du comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne), *La réorganisation administrative de la région parisienne* [Rapport du 10 juillet 1936 au président du Conseil], Paris, comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne, 1936.
- Frédéric OGERAU, *Le développement des services municipaux, particulièrement dans les grandes villes de France, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Rousseau, 1905.
- A. PANTHIER, *La Guerre de 1870 à Sceaux*, Le Puy-en-Velay, Imprimerie La Haute-Loire, 1930.
- Georges POISSON, *Évocation du grand Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1956.
- Jean RAYMOND-LAURENT (vice-président du Conseil municipal de Paris, conseiller général de Paris, préface de Jean de Castellane, président du Conseil municipal de Paris), *Paris, sa vie municipale. Vers le Plus Grand Paris*, Paris, Librairie des Juris-classeurs, Éditions Godde, 1931.
- Sceaux autrefois ou le Parisien aux champs, Aperçu d'histoire locale*, Sceaux, Les Amis du musée de l'Île-de-France, 1931.
- Henri SELLIER (préface d'Albert THOMAS), *Les banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine*, Paris, Marcel Rivière et C<sup>ie</sup>, 1920.
- Henri SELLIER, Auguste BRUGGEMANN, *Le problème du logement, son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes*, Paris, Presses universitaires de France, 1927.
- Henri SELLIER, *La lutte contre la tuberculose dans la région parisienne 1896-1927. Le rôle de l'office public d'hygiène sociale*, Paris, Éditions de l'OPHS du département de la Seine, 1928.
- Henri Louis Léon SÉRIS, *Sceaux depuis trente ans (1882-1912), ses municipalités successives, ses œuvres d'assistance et de prévoyance sociales, félibres et cigaliers à travers la ville : du lycée Lakanal aux jardins ouvriers*, Sceaux, Éditions de l'Imprimerie de Charaire, 1912.

- F. SIBRA, *La sous-préfecture*, thèse de doctorat de sciences politiques de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, Montauban, Imprimerie coopérative, 1911.
- Roger THABAULT, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Presses de la FNSP, 1993 (1938).
- Jean VAUJOUR (secrétaire général du district de la région parisienne), *Le Plus Grand Paris*, Paris, PUF, 1970.

## BIBLIOGRAPHIE

### Références sommaires sur l'histoire de Sceaux, son domaine, sa ligne de chemin de fer

- Les Amis de Sceaux, *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, 1981.
- Les Amis de Sceaux, *Sceaux au fil du temps des origines à nos jours*, supplément au n° 13 du *Bulletin des Amis de Sceaux*, novembre 1996.
- Dominique AUTIÉ, *La ligne de Sceaux*, Martel, Les éditions du Laquet, 2000.
- Marianne de MEYENBOURG, Gérard ROUSSET-CHARNY, *Le domaine de Sceaux*, Paris, Éditions du patrimoine, 2000.
- Des trains dans un château. Histoire de la ligne de Sceaux (1846-1982)*, Sceaux, musée de l'Île-de-France, 1982.
- Georges FARHAT (dir.), *André Le Nôtre, fragments d'un paysage culturel, institutions, arts, sciences et techniques*, Sceaux, musée de l'Île-de-France, 2006.
- Georges FOURCADE (archiviste, ancien secrétaire de la société des Amis de Sceaux), « Notre vieux chemin de fer de Sceaux (1948) », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 10, 1993.
- Martine GRIGAUT, *Les campagnes électorales dans les circonscriptions de Sceaux : 1889-1914*, thèse de troisième cycle sous la direction de Maurice AGULHON, Université Paris 1, Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, 1983.
- Martine GRIGAUT, « Un maire de Sceaux au XIX<sup>e</sup> siècle : Michel Charaire », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 21, 2005, pp. 24-39.
- Gaston JACOBS, *La Ligne de Sceaux 140 ans d'histoire*, Paris, Vie du rail, 1987.
- Jean-Marie JACQUEMIN, *La ligne de Sceaux au fil du temps*, 1985.

- Renée LEMAITRE, « Le bal de Sceaux et Balzac », in Balzac, *Scènes de la vie privée, le bal de Sceaux*, Sceaux, Société d'éditions du Bulletin municipal d'information de Sceaux, 1981.
- Paul MATHIS, « Un siècle de logement social à Sceaux (1905-2005) », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 22, 2006, pp. 1-34.
- « Le chemin de fer de Paris à Sceaux », *Exposition « La Ligne de Sceaux »*. *Collection Fourcade*, musée de l'Île-de-France, 1982.
- Thérèse PILA, « Du village à la ville », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, Les Amis de Sceaux 1981.
- Georges POISSON, *Histoire et histoires de Sceaux*, Sceaux, Les Amis du musée de l'Île-de-France, 1981.
- Jacqueline RAMBAUD, « La Société propriétaire du jardin et des eaux de Sceaux », in *Histoire du Bal de Sceaux 1799-1896*, Sceaux, Les Amis de Sceaux, 1981.
- Catherine RHEIN, « Sceaux, tissu urbain et société », *Bulletin des Amis de Sceaux*, n° 16, 1999, pp. 1-13.
- Guy STREIFF, *Un grand ensemble à Fontenay-aux-Roses et Sceaux : les Blagis*, mémoire de DESS sous la direction de Pierre GEORGE, Université de Paris, 1966.

### Références historiques sommaires

- Maurice AGULHON, « La mairie », in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome I, *La République*, Paris, Gallimard, 1997 (1984), pp. 179-197.
- Maurice AGULHON, *La République*, tome I, *L'Élan fondateur et la grande blessure (1880-1932)*, tome II, *Nouveaux drames et nouveaux espoirs (1932 à nos jours)*, Paris, Hachette, 1997 (1990).
- Juliette AUBRUN, « “Gaz à tous les étages”. L'intercommunalité au service du public en banlieue parisienne (1901-1914) », in Emmanuel BELLANGER, Jacques GIRAULT (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 2008, pp. 85-95.
- Sabine BARLES, *La ville délétère*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- Emmanuel BELLANGER, « “Je t'aime contraint et forcé”. Des maires, des amicales, des syndicats et une préfecture en banlieue parisienne (1880-1950) », in Danielle TARTAKOWSKY, Françoise TÉTARD, *Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 129-137.

- Emmanuel BELLANGER, « L'École nationale d'administration municipale : des "sans-grade" devenus secrétaires généraux », *Politix*, 53, mars 2001, pp. 145-171.
- Emmanuel BELLANGER, Jacques GIRAULT (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 2008.
- Emmanuel BELLANGER, « Les maires et leurs logements sociaux. Des années de fondation à l'âge d'or du grand ensemble (1910-1960) », *Histoire urbaine*, dossier : Financer l'habitat : le rôle de la CDC aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, dirigé par Annie FOURCAUT et Danièle VOLDMAN, n° 23, décembre 2008, pp. 103-115.
- Emmanuel BELLANGER, *La mort une affaire publique. Histoire du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008.
- Emmanuel BELLANGER, Michel MARGAIRAZ, « *Service public local, capacités et « paix sociale » : le cas du Grand Paris des années 1880 aux années 1930* », Rapport Capright CNRS, 2008.
- Emmanuel BELLANGER, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 ». De la Seine banlieue à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'État au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La documentation française, 2005.
- Xavier BEZANÇON, *Les services publics en France : de la Révolution à la Première Guerre mondiale*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1990.
- Serge BONIN, Alexandre LACLAU, Claude LANGLOIS, Daniel NORDMAN, Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *Atlas de la Révolution française*, volume 5, *Le territoire (2). Les limites administratives*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989.
- Florence BOURILLON, *Les Parisiens et la modernisation de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. Évaluer, transformer et construire la ville*, mémoire pour le diplôme d'HDR, Université Paris 12, 2000.
- Michel BRISACIER, « L'implantation des lieux de culte dans le diocèse de Paris (1871-1980) », in Danièle VOLDMAN (dir.), *Région parisienne. Approches d'une notion 1860-1980*, Paris, Les cahiers de l'IHTP, n° 12, octobre 1989, pp. 73-89.
- Michel BRISACIER, *Paris dans la pensée et l'action de Charles de Gaulle*, thèse de doctorat de Science Politique, Université de Paris I, 1986.
- Catherine BRUANT, « Eugène Hénard, l'invention de l'avenir », *fabricA*, octobre 2008, pp. 69-185.
- Michel CARMONA, *Le Grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la région parisienne*, thèse de doctorat de géographie sous la direction de Jean BASTIÉ, Université Paris 4, 1979.

- François CHASLIN, *Les Paris de François Mitterrand. Histoire des grands projets architecturaux*, Paris, Gallimard, 1985.
- Paul CHEMETOV, Marie-Jeanne DUMONT, Bernard MARREY, *Paris-Banlieue 1919-1939. Architectures domestiques*, Paris, Dunod, 1989.
- Paul CHEMETOV, *Un architecte dans le siècle*, Paris, Editions du Moniteur, 2002.
- Bernard CHEVALIER, *Les bonnes villes, l'État et la société dans la France de la fin du xv<sup>e</sup> siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.
- Françoise CHOAY, Bernard LANDAU, Vincent SAINTE-MARIE GAUTHIER (prés.), *Baron Haussmann. Mémoires*, Paris, Le seuil, 2000.
- Viviane CLAUDE, « Une coopération politique dans une mosaïque urbaine, le cas du service de l'eau en banlieue parisienne (1880-1923) », *Genèses*, n° 65, décembre 2006, pp. 92-111.
- Viviane CLAUDE, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Parenthèses, 2006.
- Jean-Louis COHEN, André LORTIE, *Des fortifs au péric. Paris les seuils de la ville*, Paris, Picard éditeur/édition du Pavillon de l'Arsenal, 1991.
- Françoise DE BARROS, « Élus locaux et actions publiques de l'Entre-deux guerres au début des années quatre-vingt : mise au jour de deux "répertoires d'action clientélares" », *Sciences de la société*, n° 71, mai 2007, pp. 27-45.
- Christophe DEFEUILLEY, *Le syndicat des eaux d'Île-de-France. 150 ans d'histoire contractuelle*, Rapport final, Agence de l'Eau Seine Normandie, Centre international de recherche sur l'environnement et de développement (CIRED), mars 2000.
- Jean DES CARS, Pierre PINON (dir.), *Paris-Haussmann, le pari d'Haussmann*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard, 2005 (1998).
- Alain FAURE (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris 1860-1940*, Paris, Créaphis, 1991.
- Alain FAURE, « Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet », *Genèses*, n° 51, juin 2003, pp. 48-69.
- Yankel FIJALKOW, *La construction des îlots insalubres : Paris 1850-1945*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Mathieu FLONNEAU, « L'action du district de la région parisienne et les "dix glorieuses de l'urbanisme automobile", 1963-1973 », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 79, 2003, pp. 93-104.
- Mathieu FLONNEAU, *Paris et l'automobile. Un siècle de passions*, Paris, Hachette Littératures, 2005.
- Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU (dir.), *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités. Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Créaphis, 2007.

- Annie FOURCAUT, Emmanuel BELLANGER, Mathieu FLONNEAU « Aux origines du Grand Paris », in *Paris sous l'œil des chercheurs*, Paris, Belin, 2008, pp. 153-173.
- Annie FOURCAUT, *La Banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'Entre-deux-guerres*, Paris, Créaphis, 2000.
- Jeanne GAILLARD, *Paris, la ville (1852-1870)*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Jacques GIRAULT, *Ouvrier en banlieue XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998.
- Mayalène GUELTON, « Le "Grand Paris" de Georges Benoit-Levy (1880-1971) : de l'extension à la dissolution », *Urbanisme*, n° 364, janvier-février 2009, pp. 87-90.
- Roger-Henri GUERRAND, Christine MOISSINAC, *Henri Sellier : urbaniste et réformateur social*, Paris, La Découverte, 2005.
- Bernard HIRSCH, *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969) [avec les témoignages de Paul Delouvrier et de Michel Debré]*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 2003.
- Jochen HOOCK, Bernard LEPETIT, « Histoire et propagation du nouveau », in *La Ville et l'innovation en Europe 14<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 1987, pp. 7-28.
- Janet HORNE, *Le Musée social. Aux origines de l'État-providence*, Paris, Belin, 2004.
- Dominique LARROQUE, Michel MARGAIRAZ, Pierre ZEMBRI, *Paris et ses transports XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Deux siècles de décisions pour la ville et sa région*, Paris, Éditions Recherches, 2002.
- Gilles LE BÉGUEC, Denis PESCHANSKI (dir.), *Les élites locales dans la tourmente du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éditions, 2000.
- Le triomphe des mairies. Grands décors républicains à Paris 1870-1914* [catalogue d'exposition], Paris, Musée du Petit Palais, 1986.
- Bertrand LEMOINE (dir.), *Paris en Île-de-France. Histoires communes*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard, 2006.
- Bernard LEPETIT, Christian TOPALOV (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001.
- Yannick MAREC (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Créaphis, 2005.
- Michel MARGAIRAZ, « Les services publics économiques entre experts, praticiens et gouvernants dans le premier XX<sup>e</sup> siècle : d'une configuration historique à l'autre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-3, juillet-septembre 2005, pp. 132-165.

- John MERRIMAN, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France. 1815-1870*, Paris, Seuil, 1994.
- Jean-Marie MIOSSÉ, *Géohistoire de la régionalisation en France*, PUF, 2009.
- Gérard MONNIER, *L'architecture moderne en France. 1966-1999. De la croissance à la compétition*, Editions Picard, 2000.
- Robert MUCHEMBLED, Hervé BENNEZON, Marie-José MICHEL, *Histoire du Grand Paris de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Perrin 2009.
- Philippe NIVET, Yves COMBEAU, *Histoire politique de Paris au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2000.
- Giovanna OSTI, « La section d'hygiène urbaine et rurale du musée social », in Katherine BURLIN (dir.), *La banlieue oasis. Henri Sellier et les cités-jardins, 1900-1940*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1987, pp. 59-66.
- Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989.
- Thierry PAQUOT, « Le Grand Paris : préhistoire d'une ambition », *Urbanisme*, n° 333, novembre-décembre 2003, pp. 50-51.
- Denis PESCHANSKI, *Vichy 1940-1944 : contrôle et exclusion*, Bruxelles, Éditions complexe, 1997.
- Marcel RONCAYOLO (dir.), *Histoire de la France urbaine : La ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 2001.
- Françoise SOULIGNAC, *La banlieue parisienne. Cent cinquante ans de transformations*, Paris, La documentation française, 1993.
- Simon TEXIER, *Paris contemporain. De Haussmann à nos jours, une capitale à l'ère des métropoles*, Paris, Parigramme, 2005.
- Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.
- Loïc VADELORGE (dir.), *Gouverner les villes nouvelles. L'État et les collectivités locales (1960-2005)*, Manuscrit.com, 2005.
- Danièle VOLDMAN (dir.), *Région parisienne. Approches d'une notion 1860-1980*, Paris, Les cahiers de l'IHTP, n° 12, octobre 1989.
- Danièle VOLDMAN, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1950. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

## Références sommaires sur le Grand Paris et la région Île-de-France

- Atelier parisien d'urbanisme, *Travaux préparatoires aux réunions de la conférence métropolitaine 2006-2007*.
- Atlas des Franciliens*, Paris, INSEE-Direction régionale Île-de-France et institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF), 2002.
- Thierry BAUDOUIN, Alain BERTHO, Michèle COLLIN, Catherine HASS, Marianne HÉRARD, *Jeunes métropolitains aux Halles*, rapport du laboratoire Théories des mutations urbaines, Université Paris 8, 2007.
- Taoufik BEN MABROUK, *Le pouvoir d'agglomération en France. Logiques d'émergence et modes de fonctionnement*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Martine BERGER, *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris, CNRS Éditions, 2004.
- Marie-Christine BERNARD-GELABERT, *L'intercommunalité*, Paris, LGDJ, 2003.
- Christian BOUVIER (dir.), *rapport du groupe de travail "Zone dense"*, direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France, décembre 2003.
- Guy BURGEL, *Paris meurt-il ?*, Paris, Perrin, 2008.
- Guy BURGEL, *Paris, avenir de la France*, Éditions de l'Aube, 1999.
- Marie CARTIER, Isabelle COUTANT, Olivier MASCLET, Yasmine SIBLOT, *La France des « petits-moyens ». Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La découverte, 2008.
- Claude CHALINE, *Les nouvelles politiques urbaines, une géographie des villes*, Ellipses, 2007.
- Paul CHEMETOV, Frédéric GILLI, *Une région de projets, l'avenir de Paris*, Paris, La documentation française, 2006.
- Conseil économique et social de la région Île-de-France, *La contribution de l'intercommunalité à l'action régionale, SDRIF et territoires de projets*, commission de l'aménagement du territoire du CESR, 2008.
- Laurent DAVEZIES, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008.
- Fabien DESAGE, David GUÉRANGER, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Broissieux, Éditions du Croquant, 2009.
- Du bassin parisien à la région économique de Paris 2004-2008*, Paris, DIACT, 2008.
- Philippe ESTÈBE, Patrick LE GALÈS, « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003, pp. 345-356.

- Béatrice GIBLIN (dir.), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 2005.
- Frédéric GILLI, Jean-Marc OFFNER, *Paris, métropole hors les murs. Aménager et gouverner un Grand Paris*, Paris, Presses de Science Po, 2009.
- Christophe GUILLUY, Christophe NOYÉ, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*, Paris, Autrement, 2004.
- Hugues LAGRANGE, Marco OBERTI (dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- Patrick LE GALÈS, *Le retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Christian LEFÈVRE, Bernard JOUVE (dir.), *Métropoles ingouvernables. Les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Elsevier, 2002.
- « Les chantiers du Grand Paris », *Esprit*, octobre 2008.
- Dominique LORRAIN, « Gouverner “Dur-Mou” neuf très grandes métropoles », *Revue française d'administration publique*, n° 107, 2003, pp. 447-454.
- Michel LUSSAULT, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007.
- « Mixité sociale et ségrégation : les réalités d'hier et d'aujourd'hui et les actions publiques », *Cahiers de l'IAURIF*, n° 29, avril 2001.
- Emmanuel NÉGRIER, *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- Jean-Marc OFFNER (dir.), *Le Grand Paris*, Paris, La documentation française, 2007.
- Jean-Marc OFFNER, « Des réseaux municipaux aux flux métropolitains, évolution », in Jean-Pierre PRANLAS-DESCOURS (dir.), *Territoires partagés. L'archipel métropolitain*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard éditeur, 2002, pp. 68-72
- Jean-Pierre ORFEUIL, *Mobilités Urbaines : l'âge des Possibles*, Paris, Les carnets de l'Info, 2008.
- Philippe PANERAI, *Paris métropole, formes et échelles du Grand-Paris*, Paris, Éditions de la Villette, 2008.
- « Paris-Île-de-France : comment gouverner la métropole régionale ? », *Pouvoirs locaux*, n° 73, mai 2007.
- Monique PINÇON-CHARLOT, Michel PINÇON, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, 2004.
- Jean-Pierre PRANLAS-DESCOURS (dir.), *Territoires partagés. L'archipel métropolitain*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal/Picard, 2002.

- Edmond PRETECEILLE, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, 2006, pp. 69-93.
- « Regards croisés. Métropoles européennes Berlin, Londres, Madrid, Milan, Paris, la Randstad », *Paris projet atelier parisien d'urbanisme*, n° 38, novembre 2008.
- Catherine RHEIN, « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », in Yves GRAFMEYER, Francine DANSEREAU (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, pp. 229-255.
- Catherine RHEIN, « Structures sociales en Île-de-France », in Marie-Flore MATTÉÏ, Denise PUMAIN (coord.), *Données urbaines*, Paris, Economica, 2000, pp. 211-224.
- Simon RONAI, « Paris et la banlieue : je t'aime, moi non plus », *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, n° 118, 2<sup>e</sup> trimestre 2004, pp. 28-47.
- Scenarii pour la métropole Paris-Île-de-France demain*, région Île-de-France, 2008.
- « Une petite synthèse du Grand Pari[s] de l'agglomération parisienne », *Paris Projet*, n° 39, mars 2009.
- Pierre VELTZ, *Des lieux et des liens. Politique du territoire à l'heure de la mondialisation*, Éditions de l'Aube, 2002.





# Table des matières

---

|     |  |
|-----|--|
| 7   | <b>Préface</b>   |
| 9   | <b>Introduction</b>  |
| 21  | <b>Partie I Sceaux capitale d'arrondissement du département de la Seine de la Révolution française à la III<sup>e</sup> République</b> |
| 24  | Conquérir et maintenir son rang  |
| 28  | Un chef-lieu d'arrondissement sans sous-préfet : le temps des compensations  |
| 31  | La ligne de Sceaux : le Grand Paris à l'œuvre  |
| 37  | Dynamisme municipal et sollicitude du Grand Paris  |
| 43  | <b>PARTIE II La concorde intercommunale et départementale des années 1880 aux années 1930</b>  |
| 45  | De l'entente cordiale aux grands syndicats intercommunaux  |
| 51  | Le Grand Paris au chevet des communes de banlieue  |
| 55  | Le domaine de Sceaux : une « fleur » du Grand Paris  |
| 64  | Le problème des transports collectifs : vers une politique départementale plus solidaire ?   |
| 68  | Le Grand Paris des solidarités religieuses   |
| 73  | <b>PARTIE III La cité scéenne de la fin du Grand Paris à la naissance des Hauts-de-Seine</b>   |
| 74  | Entre continuité et ambition nouvelle  |
| 77  | Le département de la Seine supprimé et démembré  |
| 87  | Le découpage de 1964 et ses conséquences sur la cohésion de la petite patrie scéenne   |
| 91  | Sceaux et ses voisines : une coopération intercommunale ininterrompue  |
| 96  | Du Grand Paris à la région Île-de-France : des tensions récurrentes  |
| 101 | Contre la tutelle de l'État et ses transferts de charges, pour une politique des transports publics                                    |
| 107 | <b>Entretien avec Philippe Laurent, maire de Sceaux</b>  |
| 115 | <b>Conclusion</b>  |
| 129 | <b>Sources et bibliographie</b>  |



*Sceaux et le « Grand Paris », du patriotisme municipal aux solidarités métropolitaines (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* revisite deux siècles d'histoire urbaine et politique de la cité scéenne. Il donne à découvrir une municipalité qui défend avec ardeur son identité locale, avec pour mot d'ordre la préservation de son patrimoine et l'embellissement de son espace public. Cette vision de l'action publique municipale pourrait laisser croire que les élus scéens gèrent, seuls, en bon père de famille les intérêts de leur cité sans se soucier de ce que vit le voisin, proche ou plus lointain, banlieusard ou parisien. La réalité est en dissonance avec cette image d'une commune repliée sur elle-même et incapable de nouer des ententes avec les collectivités environnantes qui forment avec elle ce qu'il est convenu d'appeler, à partir des années 1900, le « Plus Grand Paris ». Loin d'être une invention récente (ce qui lui vaut d'être parfois galvaudée), l'idée même d'un Grand Paris est revendiquée dès son origine par les élus de l'agglomération parisienne, à la fois parce qu'elle revêt un caractère solidaire mais aussi parce qu'elle constitue un puissant levier d'intégration pour les communes avoisinant la capitale. C'est ainsi qu'au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la ville de Sceaux est passée du statut de commune de villégiature à dominante rurale à celui de ville moderne connectée aux infrastructures et aux grands réseaux sociaux et techniques du Grand Paris.

Entrepris à l'initiative de Philippe Laurent, actuel maire de Sceaux, ce livre est une contribution à la connaissance de l'environnement urbain, politique et institutionnel de la ville de Sceaux. Il suit une lecture chronologique. Trois périodes s'y distinguent. La première se focalise sur l'âge d'or de la commune de Sceaux, ville sous-préfectorale « capitale d'arrondissement ». La deuxième recouvre la période structurante du premier âge des coopérations intercommunales et départementales de la Belle Époque à l'Entre-deux-guerres qui voit, en 1923, la ville de Sceaux couronnée par la création du domaine départemental, un joyau du Grand Paris. La troisième partie, ponctuée par les mandatures du ministre socialiste de l'Intérieur Édouard Depreux, un maire bâtisseur (1944-1959), et du conseiller d'État, Erwin Guldner, son successeur démocrate-chrétien (1959-1983), interroge les décennies d'après-guerre à la lumière des transformations urbaines de la cité scéenne et de la réforme administrative fondamentale du 10 juillet 1964 qui met fin à l'expérience du Grand Paris. L'ouvrage s'achève sur les transformations du paysage intercommunal et les enjeux de la gouvernance métropolitaine. Philippe Laurent, maire de Sceaux depuis 2001, retrace ces grandes évolutions qui voient la consolidation de coopérations intercommunales, des mandatures de son prédécesseur, Pierre Ringenbach (1983-2001), jusqu'à la création en 2009 de Paris Métropole.

L'auteur, Emmanuel Bellanger, est chargé de recherche au CNRS, membre du centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle (UMR 8058) à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Ses travaux portent sur l'histoire politique, sociale et urbaine des banlieues parisiennes et du Grand Paris. Il est l'auteur de plusieurs contributions sur les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et les politiques publiques locales.



18,00 €

VILLE DE  
**SCEAUX**  
À LA CROISÉE DES TALENTS

© NOIREBENE